

## LE PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER À ANTIFER

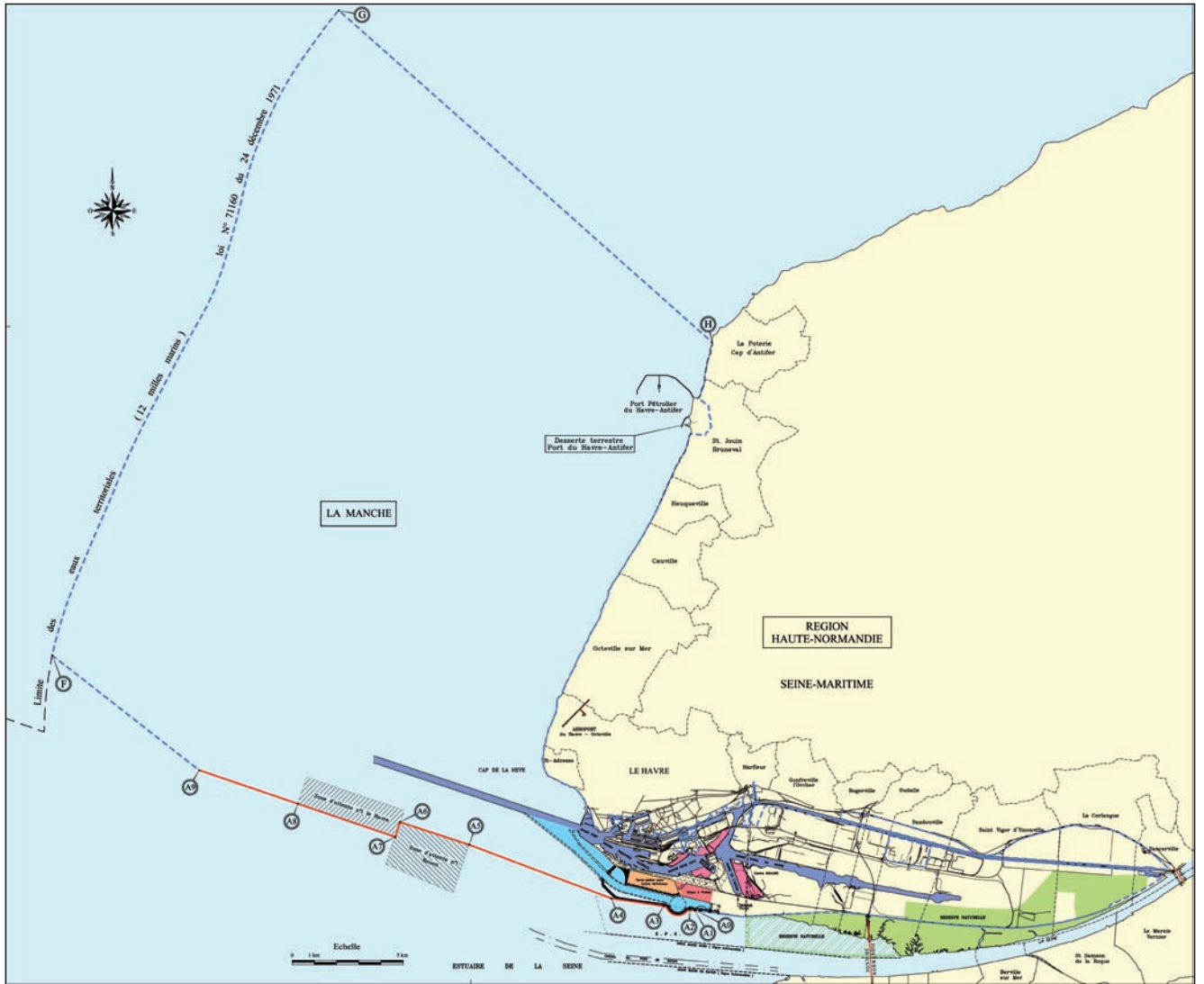


# > Compte rendu du débat public

élaboré par M. Alain Ohrel, Président de la CPDP  
avec la collaboration des membres de la commission  
Mme Bénédicte Aguila, M. Gustave Defrance,  
M. Bernard Fery et M. Xavier du Payrat.

13 février 2008





Source PAH

## LE PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER À ANTIFER



# > **Compte rendu** du débat public

14 septembre - 14 décembre 2007

## Les chiffres du débat

---

13 semaines de débat  
10 réunions publiques  
Plus de 3 000 participants  
408 coupons T  
429 questions écrites  
160 000 exemplaires du dépliant de présentation du débat  
3 000 exemplaires du dossier du maître d'ouvrage diffusés  
170 000 exemplaires de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage  
3 000 exemplaires de la note complémentaire du maître d'ouvrage sur le risque  
2 journaux du débat  
21 cahiers d'acteur  
15 contributions  
1 conférence de presse  
Plus de 200 articles de presse  
1 600 exemplaires du compte rendu du débat

## Calendrier du débat

---

2 mai 2007 - Décision de la Commission nationale du débat public (CNDP) d'organiser le débat

6 juin 2007 - Constitution de la Commission particulière du débat public (CPDP)

25 juillet 2007 - Acceptation du dossier du maître d'ouvrage Gaz de Normandie par la CNDP

14 septembre - 14 décembre 2007 - Débat public

14 décembre au soir : Clôture du débat public

14 février 2008 - Compte rendu de la CPDP

Dans les cinq mois de la clôture du débat et après publication du compte rendu et du bilan, décision motivée du maître d'ouvrage Gaz de Normandie.

# SOMMAIRE

Avant-propos : Un débat attendu .....	9
<b>I) PREMIÈRE PARTIE : LA PRÉPARATION DU DÉBAT</b>	
<b>A) L'organisation de la CPDP</b> .....	10
1) La composition de la Commission particulière .....	10
2) L'installation de la Commission .....	10
3) L'assistance de la Commission .....	10
4) Le budget du débat .....	11
<b>B) Déontologie, spécificités du débat et du maître d'ouvrage</b> .....	12
1) Les règles déontologiques .....	12
2) Les spécificités du débat .....	12
a) Une concertation avant le débat .....	12
b) Des simultanités significatives .....	12
3) Le caractère privé de l'investisseur, maître d'ouvrage .....	14
4) Une maîtrise d'ouvrage d'apparence multiforme .....	14
<b>C) Rencontres avec les acteurs concernés</b> .....	15
<b>D) L'élaboration du dossier du maître d'ouvrage soumis au débat</b> .....	15
1) Le projet Gaz de Normandie et le nouveau contexte énergétique .....	16
2) Le projet : caractéristiques, aménagement du site et enjeux pour le territoire .....	16
<b>II) DEUXIÈME PARTIE : LE DÉROULEMENT DU DÉBAT</b>	
<b>A) Les documents d'information sur le projet et le déroulement du débat</b> .....	17
1) La présentation du débat, un dépliant : « Le débat public et vous » .....	17
2) Le dossier du maître d'ouvrage .....	17
3) Le document de synthèse du projet .....	17
4) Le journal du débat .....	17
5) Des panneaux d'exposition .....	18
<b>B) Les outils d'expression du public</b> .....	18
1) Le site Internet : <a href="http://www.debatpublic-antifer.org">www.debatpublic-antifer.org</a> .....	18
2) Les cahiers d'acteurs .....	19
3) Le système des questions-réponses .....	19
4) Les relations avec les médias .....	20
5) Des outils complémentaires réalisés par les acteurs du débat .....	20
<b>C) Les réunions publiques</b> .....	21
1) Les réunions de lancement .....	22
– Réunions de lancement : mardi 25 septembre au Havre et jeudi 27 septembre à Fécamp .....	22

2) Les réunions thématiques .....	25
– Les problématiques de l'énergie, 2 octobre à Montivilliers .....	25
– Des orientations de la DTA aux documents d'urbanisme, 11 octobre à Criquetot l'Esneval .....	27
– Mesure et nature du risque, 19 octobre à Octeville et 12 novembre à Saint-Jouin-Bruneval .....	30
– Le tourisme et la pêche de plaisance, 16 novembre à Etretat .....	38
– La pose des gazoducs, 26 novembre à Saint-Romain-de-Colbosc .....	40
– L'insertion dans l'environnement, 12 décembre à Criquetot l'Esneval .....	41
3) La réunion de synthèse .....	43
– Réunion de synthèse, 14 décembre au Havre .....	43
<b>D) Les ateliers thématiques</b> .....	47
1) Le pilotage des méthaniers .....	47
2) Les retombées fiscales .....	47

### III) TROISIÈME PARTIE : LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

<b>A) L'émergence d'une rude confrontation et l'approfondissement du débat</b> .....	49
<b>B) Les grands sujets de controverse</b> .....	50
<b>C) Les réactions et les positions du maître d'ouvrage</b> .....	50
<b>D) Éléments de synthèse</b> .....	51

## ANNEXES

1) Lettre de saisine de la CNDP par Gaz de Normandie .....	52
2) Décisions de la CNDP. ....	53
3) Rendez-vous pris par la CPDP dans le cadre de la préparation du débat. ....	56
4) La politique française et européenne de l'énergie (Document commun aux trois débats) .....	59
5) Sommaire de la revue de presse. ....	64

# CONTENU DU CD

**Le CD inséré en 3<sup>e</sup> page de couverture comprend les annexes suivantes du compte rendu du débat :**

## Le débat public et la CPDP

- *Décisions CNDP*
  - Décision du débat public
  - Nomination Président, M. Ohrel
  - Nomination M. Defrance
  - Nominations Mme Aguila, M. du Payrat et M. Fery
  - Validation du dossier MO et du calendrier du débat
- *Code éthique et déontologique des CPDP*

## Textes

- *Article L 121-9 du code de l'urbanisme*
- *Article R 121-4-1 du code de l'urbanisme*
- *Décret N° 2005-877 dérogation pour l'accès à certaines infrastructures gazières*

## Documents du maître d'ouvrage

- *Dossier du MO*
- *Synthèse du dossier du MO*
- *La maîtrise des risques*
- *La carte des risques*
- *GRTgaz Artère Caux Roumois*

## Cahiers d'acteurs et contributions

- *Les cahiers d'acteur (par ordre alphabétique)*
  - Association pour la préservation et la valorisation de la valleuse de Bruneval
  - CCI du Havre et Fécamp associées à la CRCI de Haute-Normandie
  - Écologie pour le Havre
  - Enseignants du groupe scolaire du Pélican à Saint Jouin-Bruneval
  - Daniel Fidelin (député, conseiller général, maire de Mannevillette)
  - Patrice Gélard (sénateur)
  - Estelle Grelier & Patrick Jeanne (Communauté de communes et ville de Fécamp)
  - Jean-Paul Lecoq (député et maire de Gonfreville l'Orcher)
  - Mairie de la Poterie
  - Mairie de Saint-Jouin-Bruneval
  - Medef de la région havraise et des Hautes falaises et Confédération Générale des PME de Haute-Normandie
  - Parents d'élèves du groupe scolaire du Pélican à Saint Jouin-Bruneval
  - Daniel Paul (député et conseiller municipal du Havre)
  - Port autonome du Havre
  - Charles Revet (sénateur)
  - Dominique Roux, (capitaine au long cours)
  - Antoine Rufenacht (maire du Havre et président de la CODAH)
  - Station de pilotage du Havre
  - Surfrider 76
  - Syndicat CGT de la CIM (compagnie industrielle maritime)
  - (Les) Verts de Haute-Normandie
- *15 contributions (par ordre alphabétique)*
  - Association de cavaliers pour la défense et la conservation des chemins
  - Association pour la Défense des intérêts vitaux du Port du Havre
  - Association pour la préservation et la valorisation de la valleuse de Bruneval
  - Association Saint Jouin-Bruneval Développement durable
  - CFE-CGC de la CIM
  - CGT 76
  - Jacques Dubois, Maire de Sainte Adresse et vice-président de la CODAH
  - Eco-choix

- Écologie pour le Havre
- François Guégan, Maire d'Harfleur et conseiller général
- Jean-Jacques Lemaître, président d'Aqua-Caux
- Didier Marie, président du CG76
- Mouvement National lutte pour l'environnement
- Monique et Jacques Ragot, naturalistes
- Dominique Roux, capitaine au long cours
- *Autres documents*
  - Dépliant diffusé par les associations avant le débat
  - Motion Mairie Saint-Jouin-Bruneval
  - Pétition des habitants et associations
  - Pétition web des habitants et associations

### Documents publiés par la CPDP

- *Questionnaire aux acteurs du débat*
- *Dépliant et lettre d'envoi*
  - Dépliant
  - Lettre grand public
- *Journal du débat n°1*
- *Journal du débat n°2*
- *Note sur les retombées fiscales*

### Questions-réponses du débat

- *Questions posées à la CPDP*
  - Procédure ; calendrier ; composition de la CPDP
- *Questions posées au maître d'ouvrage*
  - Politique énergétique
  - Caractéristiques du projet
  - Evaluation et maîtrise des risques
  - Enjeux environnementaux
  - Problématique de la plage et de l'usage du littoral
  - Impacts socio-économiques
  - Témoignages de soutien au projet

### Réunions publiques

*Pour chaque réunion : synthèse et verbatim*

- 25 09 > Le Havre > lancement
- 27 09 > Fécamp > 2<sup>e</sup> lancement
- 2 10 > Montivilliers > Energie
- 11 10 > Criquetot l'Esneval > DTA
- 19 10 > Octeville > Risque (1)
- 12 11 > Saint-Jouin-Bruneval > Risque (2)
- 16 11 > Étretat > Tourisme & pêche
- 26 11 > Saint Romain de Colbosc > Gazoducs
- 12 12 > Criquetot l'Esneval > Environnement
- 14 12 > Le Havre > Synthèse

### Presse

- *Sommaire revue de presse*
- *Dossier de presse 14 09 07*
- *Communiqué de presse 26 09 07*
- *Communiqué de presse 10 10 07*
- *Communiqué de presse 17 10 07*
- *Communiqué de presse 08 11 07*
- *Communiqué de presse 29 11 07*



## Avant-propos

### Un débat attendu



Lorsque s'est ouvert le débat public au sujet d'un projet de terminal méthanier au lieu-dit Antifer, à Saint-Jouin-Bruneval, il avait déjà une histoire et ce fut un premier mérite du débat que d'en révéler à beaucoup l'existence, et plus précisément encore les étapes. Une activité d'importation de méthane liquéfié existait au Havre qui a cessé en 1980.

S'il est vrai que le port d'Antifer a été réalisé dans les années 1970 à des fins essentiellement pétrolières, il est non moins vrai que le surdimensionnement rapidement établi de l'équipement portuaire, dès le choc pétrolier de 1973, n'a cessé de représenter depuis le 25 juin 1976, jour de l'inauguration, un potentiel sous-utilisé. Et c'est ainsi que le Port Autonome du Havre, dès le

début de 2006, a préparé « un appel à projet pour un terminal méthanier ». L'objet en est clairement formulé : « devant la croissance importante de la consommation de gaz naturel en Europe et en France, le Port Autonome du Havre recherche une société intéressée pour investir, construire et exploiter un terminal de gaz naturel liquéfié. Il dispose, sur le domaine public qu'il gère à l'intérieur de sa circonscription, d'un site au port d'Antifer susceptible de pouvoir accueillir une telle installation ».

« L'appel à projet » doit permettre au PAH de sélectionner l'entreprise qui se verra attribuer une réservation de terrain et de plan d'eau pour une durée déterminée nécessaire à l'instruction administrative du projet sur le site d'Antifer. Il est clairement prévu que le candidat prendra en charge l'ensemble des investissements maritimes et terrestres et l'exploitation du terminal. C'est dans sa séance du 17 novembre 2006 que le Conseil d'Administration du PAH a retenu l'offre commune des sociétés Poweo et CIM qui, ensemble, ont créé la société Gaz de Normandie. Le protocole d'accord, conclu ultérieurement et relatif à la réservation des terrains et plan d'eau sur le site d'Antifer, impose à la société Gaz de Normandie de demeurer sous le contrôle de Poweo et CIM ou de filiales elles-mêmes contrôlées par Poweo et CIM. Il ouvre une période de réservation valable deux ans et susceptible d'une prolongation de 18 mois.

Il n'est pas indifférent de noter ici que le protocole d'accord fait référence aux exigences de la concertation comme élément susceptible d'être pris en compte dans la computation des délais ci-dessus définis. Mais aucune préférence n'est exprimée entre les formes possibles de cette concertation (confiée au seul maître d'ouvrage, sous le contrôle ou non de la CNDP, ou par celle-ci et confiée à une CPDP).

Aussi bien le maître d'ouvrage n'aura pas tardé à engager lui-même cette concertation. Il devançait de la sorte la décision que la loi l'obligeait à solliciter de la part de la CNDP eu égard au montant de l'investissement en cause.

C'est donc après saisine par Gaz de Normandie<sup>1</sup> le 6 avril 2007 que, par décision en date du 2 mai 2007<sup>2</sup>, la CNDP confie l'organisation du débat public à une CPDP<sup>2</sup>.

Il est certain que la concertation antérieurement engagée, et dont le maître d'ouvrage n'avait peut-être pas prévu l'interruption, avait créé un état de fait qui aura quelques conséquences – ci-dessous évoquées – sur le fonctionnement même de la Commission.

1. Annexe 1

2. Annexe 2

## I) PREMIÈRE PARTIE : LA PRÉPARATION DU DÉBAT

### A) L'organisation de la CPDP

#### 1) Composition de la Commission particulière

Le Président de la CPDP a été nommé par décision de la CNDP<sup>1</sup> en date du 2 mai 2007. Il s'agit de M. Alain Ohrel, Préfet de Région honoraire, ancien Conseiller d'Etat.

Les membres ont ensuite été nommés par décisions<sup>3</sup> en dates du 2 mai pour M. Gustave Defrance et du 6 juin 2007 pour les autres membres. La Commission particulière du débat public comprend, outre le président, quatre membres :

- Mme Bénédicte Aguila, avocate, ancien juge de proximité ;
- M. Gustave Defrance, ingénieur général des mines honoraire ;
- M. Bernard Féry, ancien responsable « grands chantiers » à la DATAR, actuellement chargé de mission à l'ANDRA ;
- M. Xavier du Payrat, ancien secrétaire général de la Société Française d'Assurance Crédit et ancien administrateur de la Coface.

Notons que le président et les membres de la commission ont été choisis pour la variété de leurs compétences techniques ou de leurs expériences professionnelles et autres, incluant pour certains l'expérience de débats publics. Aucun d'entre eux n'a jamais eu d'activité dans la région.



Alain Ohrel



Bénédicte Aguila



Gustave Defrance



Bernard Féry



Xavier du Payrat

#### 2) L'installation de la Commission

Le choix des locaux a été orienté par les critères suivants : facilité d'accès pour le public, commodité pour les membres de la CPDP, visibilité, rapidité de mise en œuvre, coût clairement identifié pour le maître d'ouvrage auquel il revient de l'assumer.

C'est ainsi que le quartier des gares (ferroviaire et routière) du Havre s'est imposé pour son excellente accessibilité et son identification aisée pour tous les publics concernés.

Faute de bureaux libres disponibles, les hôtels ont été sollicités, le Novotel du Havre ayant présenté la meilleure offre du double point de vue des locaux et services offerts et du coût global de leur mise à disposition.

Les avantages présentés par une solution de type hôtelier sont apparus les suivants : facturation unique pour un ensemble de prestations, y compris la téléphonie et l'accès Internet, possibilité de loger sur place lors des réunions en soirée, facilité de mise à disposition de salles pour les conférences de presse... En outre, cette option permet d'éviter les coûts différés tels que les impôts locaux, les abonnements assortis d'un préavis, le mobilier, la remise en état des locaux loués... Notons enfin que les baux de courte durée sont difficiles à trouver.

Les locaux de la CPDP se composaient d'une chambre transformée en bureau pour le secrétaire général et d'une suite adjacente comprenant le bureau de l'assistante et une petite salle de réunion pour la CPDP. Un mobilier adapté aux besoins a été mis à disposition par l'hôtel. Cet ensemble a aussi servi de bureau pour le président et les membres de la commission. Il a permis d'accueillir dans d'excellentes conditions tous les publics : associations, étudiants, particuliers, responsables socioprofessionnels, élus...

En termes d'équipement, la CPDP a utilisé trois ordinateurs portables (président, secrétaire général et assistante) dotés des logiciels nécessaires : Office, Acrobat, Omnipage... Un photocopieur, un combiné imprimante/scanner et un fax complétaient cet ensemble.

#### 3) L'assistance de la Commission

L'équipe support de la Commission était composée d'un secrétaire général, M. Jean Chanut, ayant une expérience préalable du débat public, et mis à disposition par un cabinet conseil, et d'une assistante expérimentée, Mme Patricia Leclerc, havraise d'origine, recrutée par l'intermédiaire d'un prestataire de service local. Ce dispositif a été retenu à l'initiative du maître d'ouvrage qui, étant une société de projet, ne souhaitait pas recruter « en direct » les collaborateurs de la CPDP. Le secrétaire général a été choisi par le président de la CPDP. Celui-ci a pressenti l'assistante dont le choix a été validé par le président.

Cette équipe à effectif restreint a permis de faire face aux besoins du débat. Cela a été rendu possible par l'utilisation intensive des outils bureautiques. A cet égard, il convient de souligner que l'ensemble des membres de la CPDP maîtrisait

3. Annexe 2



© H.D. Normandie Magazine

1<sup>er</sup> plan Mme Patricia Leclerc, M. Gustave Defrance, M. Alain Ohrel, Mme Bénédicte Aguila, M. Xavier du Payrat  
2<sup>e</sup> plan M. Bernard Féry, M. Jean Chanut

parfaitement ces outils et que les échanges d'information ont été intenses tant à l'intérieur de la CPDP et de son équipe administrative que vis-à-vis de tous les publics concernés, et en premier lieu avec les acteurs principaux du débat. Par ailleurs, l'excellente collaboration avec l'agence conseil en communication a été un gage d'efficacité, celle-ci jouant un rôle déterminant dans la logistique des réunions publiques. La sélection du prestataire, le cabinet Etat d'Esprit, a été faite par appel d'offres sur la base d'un cahier des charges précis. Le marché a été régularisé par le maître d'ouvrage, des avenants ont ensuite été signés pour prendre en compte la réunion supplémentaire, le nombre de cahiers d'acteurs supérieur à ce qui avait été budgété et quelques prestations techniques comme l'enregistrement vidéo des deux dernières réunions et l'envoi des documents.

Le cabinet Etat d'Esprit a assuré une mission de conseil auprès de la CPDP tout au long du débat et a pris en charge les relations presse du débat.

En ce qui concerne l'hébergement du site Internet, les prestations ont été fournies par la société Aleaur dans le cadre de son contrat global avec la CNDP. Les mises en ligne ont été assurées par l'équipe administrative de la CPDP, Etat d'Esprit prenant en charge le référencement et assurant une mission de conseil.

#### 4) Le budget du débat

	BUDGET EN € HT AU 31/01/2008
Installation et fonctionnement de la CPDP	190 000 €
Outils d'information et de participation	198 000 €
Réunions publiques	103 000 €
Assistance à la CPDP (conseil, relations presse)	42 000 €
<b>Total</b>	<b>533 000 €</b>

À ces coûts, intégralement à la charge du maître d'ouvrage, il convient d'ajouter une somme de quelque 35 000 € TTC correspondant aux postes suivants et financés directement par la CNDP, afin de garantir la totale indépendance de l'activité de la Commission particulière :

- Indemnités versées aux membres en fonction du temps passé en travail de préparation et de réunion (elles sont plafonnées) ;
  - Frais de déplacement remboursés aux membres de la Commission sur production de justificatifs et plafonnés.
- On ne peut que signaler la relative « modestie » du budget du débat.



## B) Déontologie, spécificités du débat et du maître d'ouvrage

### 1) Règles déontologiques

Dès sa constitution, la Commission se devait de définir ses règles de fonctionnement. Elle l'a fait sous l'éclairage essentiel du « Code éthique et déontologique de la CNDP »<sup>4</sup>. Ses termes ont une portée à laquelle tous les membres de la Commission ont souscrit.

Ils se sont aussi accordés pour en fixer, au regard du débat public, les objectifs qui en découlent : Équité, Transparence, Argumentation, Indépendance, Neutralité. Tout soupçon d'y faillir ne pouvait qu'en être plus douloureusement ressenti.

Une règle essentielle est celle qui interdit à la Commission comme telle, ainsi qu'à chacun de ses membres, d'émettre le moindre avis sur l'investissement concerné par le débat public : ni avant, ni pendant, ni après. C'est en application stricte de cette exigence que le présent rapport, doit s'abstenir d'émettre le moindre avis de la Commission sur le projet soumis au débat. Il doit s'en tenir à rapporter scrupuleusement tout ce qu'a comporté le débat, y compris avis et suggestions de la part des participants.

### 2) Spécificités du débat et du maître d'ouvrage

Quelques spécificités du débat ont imposé des règles propres de fonctionnement.

#### a) Une concertation avant le débat

Nous l'avons vu, un avant-débat avait en quelque sorte précédé l'ouverture du débat public proprement dit. Sans doute a-t-il été conçu au départ par le maître d'ouvrage et ses partenaires comme forme exclusive de concertation. Celui-ci avait trouvé, en tout cas, une ampleur telle qu'il a nourri un « dossier de contexte » d'une trentaine de pages adressé par le maître d'ouvrage à la CNDP en appui de la saisine, intervenant le 6 avril 2007. Outre l'analyse documentaire des articles de presse parus sur le projet, des courriers échangés et des délibérations des collectivités locales prises sur le projet, il comporte l'analyse des comptes-rendus de réunions d'information et de concertation qui ont eu lieu de janvier à mars 2007. L'annonce du débat public a semblé ouvrir la perspective d'une possible détente dans le climat de tension qu'avaient comporté les dernières réunions, injures échangées, réunions interrompues, etc. conduisant pour finir à un véritable blocage. Le débat public offrait le relais d'un cadre bénéficiant d'expériences diversifiées.

La seule chose à signaler ici concerne la position qu'a dû adopter la CPDP face aux suites de cet "avant-débat" : expliquer aux uns comme aux autres, maître d'ouvrage et opposants,

que s'il ne suspendait évidemment pas l'exercice de la liberté de réunion, le débat public, prévu par la loi, offrait le cadre d'une véritable procédure dans laquelle il valait mieux se situer pour l'avenir. Ce qui n'empêchait pas que la Commission eût à jouer, au-delà d'abondantes correspondances échangées, les bons offices entre partenaires de l'avant-débat : production ou non de comptes-rendus, reprise du dialogue, etc.

Pour l'essentiel, cette concertation préalable a sans nul doute généré chez certains une attitude d'opposition, d'autant plus irréductible qu'ils n'avaient pas trouvé toutes les réponses à leurs questions, ne serait-ce que faute d'études suffisantes à ce stade. Au bout du compte, le débat public proprement dit s'est ouvert alors que les partenaires avaient pour le plus grand nombre arrêté, voire figé leurs positions. Ils y ont vu beaucoup plus l'occasion de les exprimer que celle de s'informer pour se forger une conviction.

#### b) Des simultanités significatives

Quelques simultanités significatives mais d'inégale importance pour le débat sont à signaler :

##### • Le Grenelle de l'environnement et la conférence des Nations Unies sur le climat de Bali

C'est ainsi, en premier lieu, que le « Grenelle de l'environnement » était annoncé pour la même période. Quand bien même il comptait une étape havraise, il ne pouvait en résulter qu'un surcroît d'intérêt pour le débat sans qu'il y eût de mesures spécifiques à prendre autres que celles concernant la participation assurée (cf. infra) par le « membre commun » M. Defrance.

Comment passer sous silence le projet étudié par Poweo d'une centrale thermique au charbon dans l'enceinte portuaire du Havre. Au moins ce débat, même s'il ne concernait pas du tout ce projet de centrale, aura-t-il eu pour effet de l'écartier, semble-t-il, jusqu'à totale faisabilité des techniques de captage et de séquestration du CO<sub>2</sub>.

##### • Un groupe de travail sur l'énergie

De même y avait-il dans l'actualité d'autres éléments propres à enrichir le débat : remise du rapport du **groupe de travail présidé par M. Syrota**, au titre du « Centre d'analyses stratégiques » sur les perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020-2050, libéralisation des marchés du gaz à partir du premier juillet 2007... autant d'éléments propres à susciter l'intérêt pour le débat et ne permettant pas de préjuger, de la part de la Commission, un intérêt pour le projet lui-même.

4. En annexe sur le CD

### • Une simultanéité et une coordination avec deux autres débats

L'originalité majeure de ce débat était sa simultanéité avec deux autres débats ayant pour objet un investissement de même nature (à Dunkerque et au Verdon, dans le périmètre portuaire de Bordeaux).

La Commission nationale du débat public a décidé en avril 2007 que les projets de construction d'un terminal méthanier à Antifer, à Dunkerque et au Verdon devaient faire l'objet d'un débat public, organisé par elle-même avec une coordination obtenue :

- en désignant un membre commun aux trois commissions particulières ;
- en veillant à l'harmonisation de leur calendrier et au traitement homogène des enjeux nationaux et internationaux.

La coordination a été ainsi recherchée à toutes les phases de travail des CPDP.

### • Dans la préparation des débats

Des rencontres entre les trois présidents ont eu lieu :

- le 22 mai 2007 à Paris au siège de la CNDP avec le Président Mansillon et le vice-président Marzolf ;
- le 25 juin 2007 à Zeebrugge (Belgique) pour la visite du terminal exploité par la société Fluxys ;
- le 6 septembre 2007 à Paris, au CAS (centre d'analyse stratégique) réunion de travail avec M. Syrota auteur du rapport : « Perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020 – 2050 » et à la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières (MEDAD) avec M. P.F. Chevet, directeur général et ses collaborateurs sur le thème de la politique française et européenne de l'énergie.

Par ailleurs, M. Defrance a rencontré successivement le directeur général de l'énergie et des matières premières, le directeur de la prévention des pollutions et des risques, la directrice de l'action régionale de la qualité et de la sécurité industrielle pour évoquer la participation des administrations centrales et régionales de l'Etat aux trois débats. Des documents ont ainsi été mis à disposition des trois CPDP (par exemple : le Plan Indicatif Pluriannuel des investissements dans le secteur du gaz, les brochures étude de dangers et plan de prévention des risques technologiques du MEDAD) et des informations ont été partagées (règles de tarification pour l'utilisation des installations de gaz naturel liquéfié, classement par décret des travaux portuaires afférents aux trois sites comme opérations d'intérêt national...).

À ce stade, la création d'un groupe de travail par la DPPR sur le thème des terminaux méthaniers et rassemblant les trois DRIRE concernées par les projets est apparue comme un élément important.

### • L'harmonisation nécessaire des calendriers

Dans le cadre de cette décision, chaque Président a établi

son calendrier en tenant compte des autres débats. L'harmonisation des dates des réunions publiques des trois débats s'est avérée quasi impossible (pour quelque trente réunions en soixante jours). En accord avec les trois présidents une présence minimale à trois réunions (thème énergie, thème risque, clôture) a été réalisée. En définitive le membre coordinateur a été présent à :

- trois réunions publiques sur dix au Verdon et à la conférence de presse ;
- cinq réunions sur dix à Antifer et à la conférence de presse ;
- neuf réunions sur neuf à Dunkerque et à la conférence de presse.

### • Dans le déroulement des débats publics

Le traitement homogène des enjeux nationaux et internationaux dans le domaine de l'énergie a été réalisé dans le cadre du travail commun fait par les trois présidents dans la phase de préparation des débats. Il s'est concrétisé par la participation dans chaque débat de Mme Florence Tordjman, chargée de la sous-direction gaz à la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières (Ministère de l'Environnement de l'Ecologie du Développement et de l'Aménagement Durables). Après un exposé de 45 minutes sur les principes de la politique énergétique, l'organisation du marché du gaz français dans le contexte européen de libéralisation, le GNL dans la politique énergétique française, Mme Florence Tordjman a répondu aux questions de la salle. Les éléments majeurs de son exposé ont été mis sur le site Internet de la CPDP.

Le traitement homogène des problèmes du risque technologique a été réalisé par une intervention du bureau des risques technologiques à la Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques (MEDAD) avec M. Bourillet à Antifer, et M. Emiel au Verdon et à Dunkerque). Cette présence de la DPPR s'est inscrite en prolongement du groupe de travail « terminaux méthaniers » mentionné au paragraphe 1 et a accompagné celle de la DRIRE.



Intervention de Cédric Bourillet à la réunion publique d'Octeville sur les risques

Pendant la tenue de ces débats, un échange d'informations, plus ou moins formalisé, s'est organisé entre les présidents avec l'utilisation par le chargé de mission coordination des éléments relatifs au travail des trois CPDP et notamment ceux issus des très nombreux courriels échangés au sein de chacune d'entre elles. Les thèmes suivants ont notamment été abordés :

- le positionnement des Ports autonomes dans le débat ;
- le positionnement des élus ;
- la cohabitation entre les activités touristiques et de loisirs et des activités économiques ;
- l'influence sur le débat du Grenelle de l'environnement ;
- le rôle des experts ;
- le partage des savoirs pour participer au débat ;
- le positionnement de la Commission de Régulation de l'Énergie dans le débat ;
- l'accidentologie et les bases de données.

Le Grenelle de l'environnement a retenu tout spécialement l'attention de M. DeFrance, qui a d'ailleurs présidé les travaux de l'atelier : « construire une démocratie écologique » dans une réunion interrégionale.

Les trois présidents se sont réunis à Paris le 13 novembre 2007 pour un échange sur le déroulement des trois débats, la préparation des dernières réunions et des comptes rendus, les enseignements à tirer des débats.

Enfin, la phase d'élaboration des comptes rendus s'est terminée par une réunion de travail des trois présidents le 17 janvier 2008 à Paris au siège de la CNDP. Elle a permis de confronter les enseignements que chacun a tirés, à la fois des débats et aussi de la coordination entre eux-ci. Les différences à cet égard sont apparues plus fortes que les ressemblances.

#### • Les échéances électorales de mars 2008

En matière de calendrier, on ne pouvait ignorer les échéances électorales de mars 2008, cantonales et municipales. C'est dans le souci élémentaire d'éviter toute simultanéité, pour le moins, entre le déroulement du débat et l'ouverture des campagnes électorales que la Commission nationale a été amenée à resserrer le calendrier. Pour que le débat soit achevé avant la fin 2007, il a été ouvert dès septembre, soit trois mois seulement (dont le mois d'août) après la désignation de la Commission particulière.

Pour autant, on ne peut garantir que les perspectives électorales soient restées totalement sans incidence sur le déroulement du débat. Certains allaient même jusqu'à dire que le débat public a été utilisé comme outil de campagne. La Commission ne pouvait faire qu'il en fût autrement.

Si notamment, elle ne pouvait empêcher la radicalisation de certains points de vue que d'aucuns prétendaient inspirée par le souci de mobiliser, tout au plus lui appartenait-il d'en limiter les occasions.

C'est ainsi, par exemple, qu'il a paru sage de ne pas faire suivre la remise du présent rapport d'une conférence de presse, dès lors que bien sûr, sa diffusion serait assurée à l'égard de l'ensemble des acteurs inscrits et des participants, y compris les organes de presse.

### 3) Le caractère privé de l'investisseur, maître d'ouvrage

Le caractère privé de l'investisseur, maître d'ouvrage, constituait une innovation significative dans la brève histoire du débat public. En effet, celui-ci avait exclusivement concerné jusqu'alors des investissements qui, par nature (routiers, ferroviaires, portuaires, énergétiques etc.), relevaient de personnes morales publiques (État, Collectivités locales, Etablissements publics, etc.).

La « distance culturelle » plus grande du maître d'ouvrage à l'égard de « l'institution du débat public » qui aurait pu en résulter est restée sans effet apparent et ne l'empêchait pas de faire référence fréquente à l'intérêt général.

Pour l'essentiel il appartenait à la Commission de veiller, sans limiter tant soit peu la liberté d'expression à cet égard, à ce que le débat public ne soit pas entièrement accaparé par les considérations idéologiques que pouvait inspirer le constat du caractère privé de l'investissement. C'est dire qu'il fallait assurer une place prééminente à l'investissement lui-même, sa consistance, son rôle et ses impacts.

### 4) Une maîtrise d'ouvrage d'apparence multiforme

Le maître d'ouvrage à proprement parler est facile à identifier juridiquement, avec toutes les caractéristiques précédemment évoquées : il s'agit de la société Gaz de Normandie constituée pour réaliser cet investissement.

Il n'en demeure pas moins que ses actionnaires fondateurs Poweo et CIM, avec leurs dirigeants propres, ont imprimé leur marque dès cette constitution au point de ne pas pouvoir être absents du débat. Tel apparaîtra aussi le cas des actionnaires qui rejoindront Gaz de Normandie après sa constitution, l'allemand E.ON Ruhrgas et l'autrichien Verbund.



Les actionnaires de Gaz de Normandie

Le Port Autonome du Havre n'a pas à proprement parler la qualité de maître d'ouvrage. Mais le fait que le maître d'ouvrage, Gaz de Normandie, ait été désigné sur appel d'offre de sa part pour réaliser un projet relevant de sa politique de développement portuaire lui confère, aux yeux de beaucoup, la qualité d'une sorte de « co-maître d'ouvrage ». Aussi convenait-il qu'il eût, à ce titre, toute sa place dans le débat comme cela avait d'ailleurs été le cas dans l'« avant-débat ». Enfin pour ajouter encore à la diversité des visages que connaît

la « maîtrise d'ouvrage », signalons que le raccordement au réseau national des gazoducs a un maître d'ouvrage distinct - GRTgaz, filiale de Gaz de France. La Commission a considéré qu'il s'agissait là d'un investissement trop indissolublement lié à celui du terminal méthanier pour qu'il puisse échapper totalement au « débat public », quand bien même ses caractéristiques (qu'il s'agisse du kilométrage et du diamètre des tuyaux) n'imposaient pas la procédure du débat public.

## C) Rencontres avec les acteurs concernés

Dès sa nomination, le 2 mai 2007, le président s'est employé à nouer les premiers contacts. Il s'agissait de hâter la composition de la Commission comme le recrutement de ses collaborateurs, et aussi de définir les premiers contenus du débat.

Cette période, très opportunément, a comporté à l'initiative de la CNDP, séminaire et réunions puis échanges d'expériences à l'intention d'anciens membres et présidents de CPDP et de participants (associatifs, élus, particuliers) dans les débats publics correspondants. Ainsi les journées passées respectivement le 25 avril au Ministère de l'environnement et le 21 juin à la Cité des sciences et de l'industrie ont constitué de fructueux échanges méthodologiques à l'approche du débat.

A partir du 6 juin, date de la décision complétant la Commission, les membres de celle-ci ont pu se relayer auprès du président pour l'accompagner dans ses rendez-vous. Ces derniers à Paris, comme à Rouen et au Havre (dans les locaux de la CPDP autant que dans le Pays de Caux) ne s'en sont jamais tenus à une démarche de courtoisie. L'état<sup>5</sup> recense plus de soixante interlocuteurs. Avec eux, appartenant aux différents secteurs de responsabilité élective, administrative, socio-économique et associative, les échanges à la fois confiants et approfondis ont permis de mieux connaître les positions des uns et des autres.

Ces rencontres ont permis de prendre une meilleure mesure du débat, qu'il s'agisse du nombre et de la nature des problèmes concernés, des personnes compétentes pour les traiter

et bien sûr du périmètre géographique incluant les populations principalement intéressées. C'est ainsi que les rendez-vous se sont ajoutés les uns aux autres y compris après l'ouverture du débat. De même à la faveur de ceux-ci, certaines candidatures à la rédaction d'un cahier d'acteur étaient enregistrées.

Les rencontres avec chacun de ces acteurs étaient précédées ou accompagnées d'un questionnaire concernant les propositions que les acteurs souhaitaient faire : les problématiques à débattre sur l'opportunité ; les objectifs et caractéristiques du projet ; le contenu du dossier d'information ; les outils d'informations du public ; les moyens d'expression et de participation du public les besoins en informations, études, outils de communication. Si l'on peut remarquer que les réponses ont contribué à définir les modalités du débat (thèmes retenus, moyens mis en œuvre) on ne peut dissimuler qu'elles ont généré chez certains quelques ambiguïtés : il s'agit de ceux qui voulaient considérer leurs réponses comme des questions appelant à leur tour des réponses de la CPDP. Sur le périmètre géographique finalement retenu, celui de l'arrondissement du Havre, l'analyse des origines géographiques des questions posées, par différentes voies, confirme sa pertinence. Seule la réunion consacrée à l'examen du tracé d'itinéraire pour le gazoduc, à Saint-Romain-de-Colbosc, s'est ouverte à des communes extérieures à l'arrondissement du Havre, celles de l'Eure potentiellement intéressées par ce tracé. Elles s'y sont rendues pour un grand nombre, d'ailleurs accompagnées par le préfet de ce département.

## D) L'élaboration du dossier du maître d'ouvrage soumis au débat

À dater de la décision d'organiser un débat public dont l'animation est confiée à une Commission particulière, le maître d'ouvrage dispose au maximum d'un délai de six mois pour présenter un dossier en vue du débat public. C'est dans un délai deux fois moindre que le maître d'ouvrage a préparé son dossier (2 mai - 25 juillet).

Le dossier soumis au débat est bien sûr le fait du maître d'ouvrage. Lui seul peut exposer la nature et les caractéristiques détaillées de l'investissement qu'il a l'intention de réaliser. Mais si le maître d'ouvrage exerce seul la responsabilité de ce dossier, il doit le faire sous le regard de la CPDP. La commission s'assure en effet que le dossier est compréhensible et

5. En annexe 3



dénué de tout excès technique. La clarté en la matière exige une construction logique et permettant de passer en revue tous les aspects du projet.

L'expérience enseigne qu'une des meilleures chances d'atteindre cet objectif est de répondre successivement aux deux questions essentielles : pourquoi ce projet ? Comment le réaliser ? C'est ce que détaillent les deux parties du sommaire :

### 1) Le projet Gaz de Normandie et le nouveau contexte énergétique

- Qu'est ce que le GNL ?
- Pourquoi le marché du GNL se développe-t-il ?
  - Les atouts environnementaux et de développement durable du gaz naturel
  - Le gaz naturel : une énergie incontournable
  - La place croissante du GNL dans l'acheminement du gaz naturel sur les marchés mondiaux
- Pourquoi de nouveaux terminaux méthaniers en Europe et en particulier en France ?
  - La nécessité d'adapter les infrastructures de transport de gaz naturel aux nouveaux besoins
  - La sécurité d'approvisionnement en gaz naturel
  - L'ouverture des marchés européens du gaz et de l'électricité
- Dans ce contexte, pourquoi un projet de terminal méthanier à Antifer ?
  - Pourquoi choisir la région du Havre pour implanter un terminal méthanier ?
  - Le choix d'Antifer
  - Le projet de terminal méthanier de Gaz de Normandie s'inscrit dans l'un des objectifs fixés par le Port Autonome du Havre à travers son projet de schéma directeur, Port 2000.

### 2) Le projet : caractéristiques, aménagement du site et enjeux pour le territoire

- Les caractéristiques du territoire
  - Les enjeux environnementaux
  - Le contexte socio-économique
  - Le site d'Antifer et ses usages
- Les caractéristiques du projet
  - Les différents composants du terminal méthanier
  - La conception du projet et les options étudiées
  - La liaison avec GRTgaz
- La sécurité
  - La réduction des risques à la source
  - Les dangers liés au GNL
  - Les principales mesures de sécurité proposées
- Les impacts du projet sur le territoire
  - Les impacts environnementaux
  - Le cadre de vie des riverains
  - Les retombées socio-économiques possibles
- Les conditions de mise en œuvre du projet

- Les procédures d'autorisation
- Le suivi et le contrôle de l'exploitation
- Les coûts et le financement
- Le calendrier
- Les mesures d'intégration du projet dans le tissu socio-économique

Un tel résultat a été obtenu au cours de longues réunions où les discussions étaient sans concessions au regard de l'objectif fixé. Certes, si les données susceptibles de constituer le dossier étaient pour un grand nombre contenues dans le dossier de saisine de la CNDP produit en avril, elles devaient être entièrement remodelées et restructurées pour répondre à l'objectif d'un dossier à destination d'un large public (1 000 destinataires lors de la diffusion initiale).

À ce dossier était ajoutée une synthèse de 8 pages, destinée à une plus large diffusion encore (160 000 destinataires).

Bien évidemment, le débat public ne peut se mener qu'à partir de l'exposé fait par le maître d'ouvrage de ses intentions. Ainsi, le « dossier du maître d'ouvrage » conformément à sa dénomination d'ailleurs, comporte une présentation tout à fait en faveur de son projet. C'est au public, en prenant connaissance de ce document de formuler ses critiques, de solliciter des éclaircissements, des précisions et compléments. Telle est la règle commune à l'ensemble des débats publics qui n'a pas manqué de surprendre certains. Ceux-ci dénigrèrent la diffusion du dossier du maître d'ouvrage par la CPDP comme une opération de propagande commerciale abusive... Ils demandaient sous la même forme la diffusion de leur propre document. Une telle demande, fréquemment réitérée, donne la mesure du chemin qui reste à faire pour que le débat public soit bien connu et bien compris.

Quoi qu'il en soit, si la CNDP juge le dossier « suffisamment complet » elle en accuse réception et donne ainsi son agrément à sa diffusion<sup>6</sup>. C'est le même jour, le 25 juillet 2007, que renonçant au délai de deux mois dont elle disposait pour le faire, elle a fixé le calendrier du débat, lui-même identique pour les trois projets.

Au demeurant les premiers débats ont révélé que l'intensité de la demande en matière de sécurité ne trouvait pas de réponse suffisante dans les termes du dossier initial. C'est pourquoi la CPDP a exigé du maître d'ouvrage la production d'un document complémentaire. Celui-ci a pris la forme d'une note de 12 pages intitulée « La maîtrise des risques ». Cette note n'étant produite que très peu de jours avant la réunion thématique consacrée aux risques, la Commission a proposé qu'une deuxième séance, un mois plus tard, soit elle aussi consacrée aux risques.

Ainsi le délai écoulé, entre la saisine de la CNDP le 6 avril et l'accusé de réception valant décision de soumettre le dossier au débat le 25 juillet était-il limité à moins de 4 mois alors que le délai possible est théoriquement de 8 mois.

6. En annexe 2



## II) DEUXIÈME PARTIE : LE DÉROULEMENT DU DÉBAT

La CPDP a pris les moyens d'informer largement le public concerné et de lui permettre de s'exprimer.

### A) Les documents d'information sur le projet et le déroulement du débat

Différents documents ont été édités pour présenter le débat et son déroulement.

#### 1) La présentation du débat, un dépliant : « Le débat public et vous »



Dépliant diffusé par la CPDP

Ce document d'information<sup>7</sup> présentait les enjeux du débat, son fonctionnement et le programme des réunions publiques. Il comprenait un coupon T pré-affranchi de façon à inciter le public à donner son avis et à participer au débat.

160 000 exemplaires ont été diffusés à partir du 11 septembre avec la synthèse du maître d'ouvrage et une lettre d'accompagnement<sup>7</sup> sur les territoires des communautés de communes de : Criquetot-l'Esneval, Campagne de Caux, Fécamp, Port-Jérôme, Saint-Romain-de-Colbosc et sur l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération Havraise.



Zone de diffusion du dépliant

1000 exemplaires ont été diffusés aux personnes physiques et morales inscrites sur un fichier institutionnel avec le dossier du maître d'ouvrage et une lettre d'accompagnement. Le solde a été diffusé à l'occasion des réunions publiques et des contacts.

#### 2) Le dossier du maître d'ouvrage

Le dossier de présentation<sup>7</sup> du projet de terminal méthanier a été réalisé par le maître d'ouvrage et diffusé par la CPDP – après accord de la CNDP – pour donner au grand public les moyens de comprendre les enjeux, les données techni-

ques et les incidences du projet. Le maître d'ouvrage, Gaz de Normandie, le précise dans la préface : « Il a été structuré pour préparer les discussions. La première partie présente les caractéristiques de l'économie du GNL et répond à la question du choix de l'infrastructure et de sa localisation, la seconde présente les caractéristiques et les conséquences possibles du projet en matière d'environnement, de cadre de vie et d'impacts économiques. »

Édité à 4 000 exemplaires, c'est le document de base et de référence du projet. Composé de 80 pages et largement illustré de photos, cartes et graphiques, il a été diffusé par courrier personnel (voir ci-dessus) et mis à la disposition du public dans toutes les réunions publiques et au siège de la CPDP.

A la demande de la CPDP, et compte tenu des préoccupations exprimées par le public lors des réunions, il a été complété par un document spécifique<sup>7</sup> sur la maîtrise des risques accompagné d'une carte<sup>7</sup>, diffusé à partir de la réunion d'Octeville le 19 octobre et mis en ligne sur le site quelques jours plus tôt.

#### 3) Le document de synthèse du projet

Ce document<sup>7</sup> fait la synthèse du dossier de présentation du projet, en 8 pages. Édité à 170 000 exemplaires, il a été distribué pour permettre à tous les habitants de la zone de diffusion d'avoir connaissance du projet et les inciter ensuite à poser les questions en participant au débat.

Ces deux documents ont été mis en ligne sur le site dès la mi-septembre pour que toutes les personnes intéressées aient accès à l'information.

#### 4) Le journal du débat

Édité sur 4 pages, le journal du débat avait pour vocation de relater les temps forts du débat public en faisant le point sur les forces en présence, les avis exprimés et les éventuelles propositions alternatives au projet.

##### • Journal du débat N° 1<sup>7</sup>

Le premier numéro du journal du débat a été publié après quatre réunions publiques. C'était l'occasion pour les membres de la commission particulière de livrer leurs impressions sur la concertation en cours. Ce premier journal a également

7. Documents complets en annexe sur le CD

permis de faire ressortir les grands enjeux du débat public et de mesurer l'impact que pouvait avoir le projet concerné sur l'aménagement du territoire.

#### • Journal du débat N°2<sup>8</sup>

Après 7 réunions publiques, le deuxième journal du débat sortait des presses pour rappeler une nouvelle fois aux acteurs du débat qu'il était encore temps de prendre la parole. D'ailleurs, cette seconde édition évoquait la douzaine de cahiers d'acteurs déjà produits et rappelait les chiffres de la mobilisation du public.

Dans ce numéro, Bernard Féry livrait son analyse à travers une interview dans laquelle il rappelait l'importance de cette phase de consultation de la population.

#### • La diffusion

Les deux numéros du Journal du débat ont été édités à 3 000 exemplaires, envoyés au fichier institutionnel et mis à disposition lors des réunions publiques. Ils étaient également envoyés à tous ceux qui en faisaient la demande via les coupons T.

### 5) Des panneaux d'exposition

Deux jeux de panneaux ont été réalisés pour présenter la commission et le débat public :

- Dates et thèmes des réunions du débat public, Comment s'informer et réagir sur le projet ?
  - Le débat : pourquoi et comment ? Les étapes du débat
- Ils étaient visibles dans les locaux de la CPDP et installés dans toutes les salles où se sont tenues les réunions publiques.



Les panneaux de présentation du débat et du projet de de Gaz de Normandie à l'entrée d'une réunion publique.

## B) Les outils d'expression du public

### 1) Le site Internet : [www.debatpublic-antifer.org](http://www.debatpublic-antifer.org)

La Commission a, comme c'est la règle, recouru au site formaté et hébergé pour l'ensemble des débats publics dans le cadre du marché passé par la CNDP avec la société Aleaur. L'équipe support de la CPDP a pris en charge l'alimentation régulière du site en documents au fur et à mesure de leur publication ou de leur réception. Le référencement du site a été assuré par l'agence Etat d'Esprit. Un référencement commercial Google a été réalisé sur une série de mots clefs se rapportant à l'objet du débat.

Le site Internet a indéniablement joué un rôle important dans le débat. La relative brièveté du débat, les réunions publiques à dates rapprochées ont rendu particulièrement utile un outil permettant de diffuser rapidement l'information. En particulier, les cahiers d'acteurs ont été mis en ligne avant même d'être imprimés.

Les réactions immédiates des associations et des particuliers ont témoigné du suivi attentif et permanent de ce qui était présent sur le site. Cet outil a permis une interaction efficace entre les acteurs du débat. Les messages reçus attestent l'intérêt d'un public parfois éloigné du débat. Cependant, on peut considérer que le site a principalement servi aux acteurs du débat et aux habitants de la zone géographique concernée.

Le parti pris de publication de la totalité des questions posées et de leurs réponses a constitué une incitation forte au suivi de l'actualisation du site.

Le site a aussi permis de recevoir 17 % du total des questions posées tous canaux confondus (cartes T, réunions et Internet) et de recueillir un nombre important de messages.

La facilité de téléchargement des documents au format pdf est un atout considérable du site. Cela permet de donner une large diffusion à des contributions qui n'ont pas fait l'objet d'un cahier d'acteur, qui, seuls, sont imprimés en nombre et diffusés par publipostage et aux réunions. On peut citer le cas de l'association « Saint-Jouin-Bruneval Développement Durable » qui a été l'un des acteurs importants du débat. Elle a produit une contribution de 27 pages et n'a pas souhaité réaliser de cahier d'acteur. L'impact de cette contribution importante a donc entièrement reposé sur le site Internet.

Les documents suivants ont été mis en ligne : 15 contributions, 21 cahiers d'acteurs, 16 documents émanant du maître d'ouvrage ou de ses partenaires, 450 questions et leurs réponses, 7 documents et études relatifs à l'environnement technique et économique du sujet, les verbatim et synthèses des dix réunions publiques.

La fréquentation du site s'est répartie comme suit :

8. Document complet en annexe sur le CD

2007	VISITES/ JOUR	PAGES/ JOUR	NOMBRE VISITES	NOMBRE PAGES
Septembre	29	154	892	4 624
Octobre	57	363	1 773	11 279
Novembre	63	333	1 896	9 991
Décembre	56	280	616	3 083
	<b>Total</b>		<b>5 177</b>	<b>28 977</b>

Le chiffre de septembre correspond en fait à un demi-mois.

## 2) Les cahiers d'acteurs

Un mode d'emploi des « Cahiers d'acteurs » a été adressé aux acteurs qui souhaitaient s'exprimer : principe, objectifs, diffusion, processus de publication et règles à respecter.

Le texte et les illustrations étaient adressés à la CPDP qui donnait son accord pour la publication.

Les informations étaient ensuite transmises par mail à l'agence qui se chargeait de la relecture, des corrections éventuelles et de la mise en page avec les illustrations. La maquette était ensuite adressée aux acteurs pour validation ou modifications. Dès accord, le cahier était transmis au secrétaire général pour publication sur le site. 2000 exemplaires de chaque cahier ont été imprimés dont 500 à 600 exemplaires diffusés lors des réunions publiques, 1300 au fichier institutionnel et de contacts de la CPDP et 100 aux auteurs du cahier d'acteurs.



Mise à disposition des cahiers d'acteurs à l'entrée des réunions

Les 21 cahiers d'acteurs<sup>9</sup> publiés se répartissent de la façon suivante :

- 5 du monde de l'entreprise : Port autonome du Havre, CCI du Havre et Fécamp associées à la CRCI de Haute-Normandie, Station de pilotage du Havre, syndicat CGT de la CIM (Compagnie industrielle maritime), Medef de la Région Havraise et des Hautes falaises et Confédération Générale des PME de Haute-Normandie.
- 10 élus et collectivités : Daniel Paul (député et conseiller

municipal du Havre), Verts de Haute-Normandie, Jean-Paul Lecoq (député et maire de Gonfreville l'Orcher), Charles Revet (sénateur), Antoine Rufenacht, (maire du Havre et président de la CODAH), Estelle Grelier et Patrick Jeanne (Communauté de communes et Ville de Fécamp), Patrice Gélard (sénateur), Mairie Saint-Jouin-Bruneval, Daniel Fidelin (député, conseiller général et maire de Manneville), Mairie de la Poterie.

– 6 associations et assimilés : Enseignants du groupe scolaire du Pélican, parents d'élèves du groupe scolaire du Pélican à Saint-Jouin-Bruneval Association pour la préservation et la valorisation de la valleuse de Bruneval, Ecologie pour le Havre, Dominique Roux (capitaine au long cours), Surfrider 76.

– 15 contributions<sup>9</sup> ont également été apportées au débat par l'Association de cavaliers pour la défense et la conservation des chemins, l'Association pour la Défense des intérêts vitaux du Port du Havre, l'Association Saint-Jouin Développement durable, l'Association pour la préservation et la valorisation de la valleuse de Bruneval, la CFE-CGC CIM, la CGT 76, Didier Marie (président du Conseil Général de Seine-Maritime), Dominique Roux, Eco-choix, Écologie pour le Havre, François Guégan (maire d'Harfleur et conseiller général), Jacques Dubois (maire de Sainte Adresse et vice-président de la CODAH), Jean-Jacques Lemaître (président d'Aqua-Caux), Monique et Jacques Ragot (naturalistes), le Mouvement National de lutte pour l'environnement.

## 3) Le système des questions-réponses

Les questions et leurs réponses constituent un élément essentiel du débat. En effet, la technicité, la complexité de l'environnement économique du projet... font que les exposés et documents du débat seuls, ne sauraient répondre à toutes les attentes légitimes du public concerné.

Les 429 questions<sup>9</sup> ont été posées par trois canaux distincts :

- 82 par le site Internet ; un formulaire spécifique était disponible dans la rubrique « participer au débat »
  - 193 par cartes T ; il s'agit de coupons pré-affranchis insérés dans le dépliant de présentation du débat puis dans le journal du débat. on peut noter au passage que ces cartes T ont aussi permis à 215 personnes de demander de la documentation et d'être inscrites sur le fichier de diffusion des cahiers d'acteurs, journal du débat, compte rendu... ;
  - 154 par questions écrites (formulaires distribués aux participants par les hôtesses) posées lors des réunions publiques (les questions orales échappent au dispositif décrit ici).
- La répartition géographique des questions montre, sans surprise, une concentration forte sur le canton de Criquetot l'Esneval avec 39 % du total dont 35 % pour Saint-Jouin-Bruneval.

9. Documents en annexe sur le CD



Le Havre représente 12 % des questions, Rouen 3 %, Paris 2 %. Le périmètre du débat concentre à lui seul 90 % des origines géographiques des questions.

La CPDP centralise les questions, répond en direct à celles qui lui sont adressées et transmet au maître d'ouvrage celles, la plupart, qui le concernent. Le maître d'ouvrage transmet ses réponses à la CPDP qui se charge de les adresser à l'auteur de la question. Les questions et leurs réponses sont ensuite mises en ligne sur le site Internet.

L'analyse du jeu des questions et des réponses contribue à l'appréhension des enjeux du débat, notamment par la CPDP. C'est aussi une source de compréhension de l'environnement du projet débattu pour le maître d'ouvrage.

#### 4) Les relations avec les médias

Pour que l'organisation de ce débat public soit connu du plus grand nombre, des relations presse ciblées ont été effectuées en amont et pendant toute la durée du débat public.



##### • La conférence de presse

Une conférence de presse a été organisée le 14 septembre dans les locaux de la CPDP au Havre.

##### Organes de presse représentés :

Agence de presse havraise (Le Havre-Presse, Le Havre-Libre et Paris-Normandie)  
ANI (Agence Normande d'Informations)  
Aujourd'hui en France  
France 3 Haute-Normandie  
France Bleu Haute-Normandie  
La Lettre de Haute-Normandie  
Le Courrier Cauchois  
Le Journal des Entreprises  
Le Marin  
Le Moniteur du bâtiment et des TP  
Libération  
Ma Région (Conseil régional Haute-Normandie)  
RCF  
Repères (Service Communication CCI Le Havre)  
Résonance  
Service communication PAH

##### Organes de presse ayant souhaité recevoir le dossier de presse :

AFP  
Bulletin économique de la CCI de Rouen  
Europe 2  
La Chronique de Normandie  
La Croix  
La Tribune  
Le Progrès de Fécamp  
Les Echos  
Liberté Dimanche  
Océanes (Ville du Havre)  
Seine-Maritime Le Mag' (Département de Seine-Maritime)



Conférence de presse au Havre

##### • Les communiqués de presse<sup>10</sup>

Avant chaque réunion, un communiqué de presse rappelant le thème de la réunion annoncée, les grands enjeux du débat et le calendrier des réunions à venir était envoyé à toutes les rédactions concernées. Une relance téléphonique ciblée était ensuite effectuée auprès des destinataires des communiqués. Des contacts plus étroits ont été noués avec l'agence de presse havraise et le Courrier Cauchois qui ont particulièrement suivi les débats. D'une façon générale, la CPDP exprime la reconnaissance que mérite cette attention soutenue et compréhensive à l'égard d'un sujet aussi difficile.

##### • La revue de presse

Un abonnement a été souscrit à l'Argus de la presse. Une revue de presse<sup>11</sup> était envoyée par mail 2 fois par semaine à tous les membres de la commission. Mi-janvier environ 200 articles (presse ou web), reportages radio ou télé ont été diffusés sur le débat.

#### 5) Des outils complémentaires réalisés par les acteurs du débat

Parallèlement aux actions engagées par la CPDP, les acteurs du débat ont réalisé des supports d'information particuliers pour informer le public de leur position.

Ces documents ont été intégrés dans la réflexion de la CPDP. Citons spécialement :

- le dépliant de l'association Saint-Jouin Développement durable et de l'Association pour la préservation et la valorisation de la vallée de Bruneval,
- les deux pétitions portées par les deux associations qui ont recueilli 825 signatures sur internet et 7 409 manuscrites, au cours de l'été avant le débat.

10. Document complet en annexe sur le CD

11. Sommaire complet de la revue de presse en annexe 5 et sur le CD

## C) Les réunions publiques<sup>12</sup>

Elles constituent bien sûr, les temps forts du débat et leur préparation a demandé un important travail.

Pour figurer dans l'opuscule : « Le débat public et vous », imprimé puis diffusé depuis septembre, il fallait que leur répartition dans le temps et l'espace fût recherchée pendant le mois d'août. Le nombre des facteurs à prendre en compte (dimensions, disponibilités et équipements des salles à utiliser, disponibilité des membres de la Commission et des intervenants principaux ; calendriers, événements majeurs, matches, téléthon, etc.) donne une idée de la difficulté de la tâche et de l'intensité des indispensables communications... durant les vacances. Les différents paramètres ont cependant permis un choix de lieux répartis sur l'ensemble de l'arrondissement ... sans se limiter à la seule commune de Saint-Jouin-Bruneval comme certains l'exigeaient.



Réunion de clôture au Havre

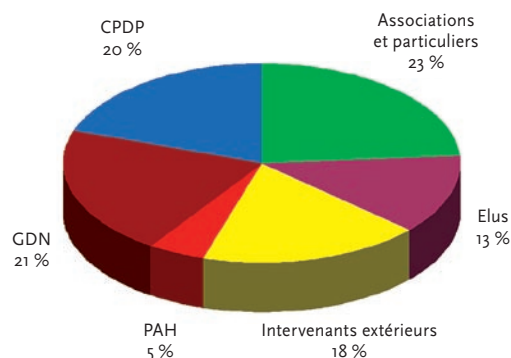
Le choix de l'horaire semblait s'imposer : en fin de journée, après les heures de travail et avant que la soirée ne soit engagée, donc autour de 18h - 21 h. L'affluence constatée s'est chargée heureusement d'en démentir l'inconfort allégué. Au demeurant, qu'il s'agisse des horaires ou des lieux, la CPDP s'est efforcée de prendre en compte les demandes, espérant toujours démontrer de la sorte qu'elle n'était pas dans un rapport de force avec quiconque. Pour garantir à chaque réunion publique un bon déroulement, il importait d'en définir précisément les règles. Les réunions de lancement comportaient à cet égard les indications communes à l'ensemble des réunions publiques : les missions de chacun, membres de la CPDP, représentants de la maîtrise d'ouvrage, experts-intervenants, interpellateurs, participants du public... ces indications incluant les données « scénographiques » sur l'espace ouvert aux divers intervenants entre table de la CPDP éloignée de celle du maître d'ouvrage.

12. Synthèse et verbatim des 10 réunions en annexe sur le CD

Aux futurs intervenants étaient adressées des correspondances comportant toutes indications utiles sur le calendrier général du débat leur permettant de situer leur propre intervention dans le contexte général de celui-ci. Bien sûr le déroulement de la séance à laquelle ils étaient appelés à participer – soit comme experts soit comme « interpellateurs » à partir du public (au cas du trop grand nombre de candidats à ce premier titre) – faisait l'objet de précisions concernant la séance elle-même : sa durée, celle des séquences principales, les limites du sujet, les conditions d'un support audiovisuel, etc. Un coupon-réponse permettait à l'intéressé de confirmer sa présence ou de désigner un représentant. On ne doit pas cacher que l'effort d'organisation ainsi manifesté trouvait souvent sa limite face à l'insistance que mettaient certains, et généralement toujours les mêmes, à vouloir intervenir. Au moins le débat était-il ainsi préservé d'un certain académisme.

Celui-ci était ensuite élargi aux auteurs des questions rédigées sur les formulaires distribués en début de séance et dans l'ordre chronologique de leurs rédactions, lui-même affiché sur écran en même temps que le texte de la question. Les questions auxquelles il ne pouvait pas être répondu en séance étaient bien sûr conservées par la CPDP pour faire l'objet au plus vite d'une réponse par voie postale ou sur internet, à la diligence le plus souvent du M.O.

Bien sûr l'application du principe d'équivalence exigeait que le temps de parole fût étroitement surveillé. Il l'a été, avec le concours d'un chronomètre électronique, mais pas forcément respecté. Mais la statistique révèle que le temps de parole globalement évalué au vu de l'ensemble des verbatim s'est finalement réparti équitablement entre les différents groupes de participants. Et c'est une bonne surprise du débat.



### Répartition du temps de parole

Dans l'éventail des différents types possibles de réunions publiques, la Commission avait choisi de retenir spécialement des réunions de lancement, des réunions thématiques et une « réunion de clôture ».

Ces réunions constituent l'ossature du débat. La CPDP se doit de justifier le choix qu'elle a fait de tels types de réunions. Par ailleurs pour chacune de ces réunions, un compte rendu, même

très bref, s'impose. Il s'efforce de retenir l'essentiel, toute la richesse du débat apparaissant pour chacune de ces réunions, dans la synthèse ou la reproduction intégrale « verbatim »<sup>13</sup>.

### 1) Les réunions de lancement

*Dans leur conception, de telles réunions devaient être à forte teneur « méthodologique ». Il s'agissait en effet de présenter aux participants le débat public dans toutes ses caractéristiques : son histoire, sa nature juridique, sa philosophie propre, ses modalités pratiques. Plus encore, il s'agissait de susciter des questions sur l'organisation des débats à venir et de recueillir des suggestions à cet égard. C'est à dessein que les représentants élus nationaux et locaux étaient spécialement conviés pour la séance de lancement les concernant géographiquement (Le Havre puis Fécamp). Il s'agissait ainsi d'illustrer le projet essentiel du débat public : assurer une féconde complémentarité mutuelle entre « démocratie représentative » et « démocratie participative » – la première s'exerçant à la lumière de l'autre, mais sans amputation. Comme on a pu le voir, l'urgence avec laquelle la plupart ont souhaité entrer dans le vif du sujet a rendu cet appel à la réflexion collective relativement infructueux. Sans doute y avait-il là un premier signe de ce que nous avons dit des effets de l'« avant-débat ». Le « débat public » suivait de trop près pour échapper aux effets des impatiences accumulées avant lui qui pouvaient aller jusqu'à une certaine agressivité. Il n'en fallait pas plus pour altérer quelque peu les prédispositions indispensables au meilleur démarrage d'un débat public. Assez curieusement les « attaques », dont plusieurs illustrations apparaissent dans ce rapport, se sont dirigées vers la Commission qui tenait quelque peu, du même coup, un rôle de « bouclier » au profit du maître d'ouvrage. Avec le temps et en s'évertuant à ne pas répliquer, la commission a cessé d'être cette cible qu'elle avait été a priori... le projet en débat l'étant devenu en priorité.*

#### Lancement - mardi 25 septembre 2007 au Havre

##### Intervenants inscrits

Mme Agathe Cahierre, maire-adjoint du Havre,  
Mme Estelle Grelier, présidente de la communauté de communes de Fécamp, vice-présidente de la Région  
M. Charles Revet, président de la communauté de communes de Criquetot l'Esneval  
M. Michel Thénault, préfet de la région Haute-Normandie

##### Autres intervenants

M. François Auber, membre de l'Association pour la préservation et la valorisation de la vallée de Bruneval  
Mme Véronique Bérégo, présidente du groupe des élus Verts de la Région  
M. Vianney de Chalus, président de la CCI du Havre  
M. Alban Firmin, président de l'Association pour la préservation et la valorisation de la vallée de Bruneval  
M. Michel de La Brellie, sous-préfet du Havre  
M. Jean-Pierre Lecomte, président du Port Autonome du Havre  
M. Lelievre, habitant du Havre  
M. Guy Le Mignot, président de l'association Saint-Jouin-Bruneval Développement Durable  
M. Bruno Outil, directeur CIM  
M. Daniel Paul, député du Havre  
M. Bernard Pincepoche, maire de Rogerville  
M. Arnaud Tomasi, DRIRE Haute-Normandie

La liste des intervenants illustre le dessein de la réunion de lancement spécifiquement ouverte aux exécutifs élus.

Par sa présence et son propos, **M. Michel Thénault** récemment installé dans ses fonctions de préfet de la Région Haute-Normandie, démontrait l'importance du « Débat public » institué par la loi dans le processus d'élaboration des projets d'investissement d'intérêt national. Le président de la CPDP, **M. Alain Ohrel**, après avoir présenté les membres de

la Commission, a exposé les règles qu'ils ont mission de faire appliquer : équivalence de temps de parole, transparence de l'information, argumentation motivée, indépendance et neutralité de la Commission. Il explicite le calendrier à venir dont il justifie les données.



**M. Guy Le Mignot, Président de l'Association Saint-Jouin-Bruneval Développement durable**

Dès l'ouverture du débat, sont articulées par **M. Alban Firmin** et **M. Guy Le Mignot** des critiques visant la diffusion du dossier du maître d'ouvrage (insuffisances de ce dossier spécialement en matière de risque, publicité donnée à un argumentaire favorable au projet qu'il a pour objet de faire connaître...) Puis les « institutionnels », dont la participation a la signification qu'on a dite, se sont positionnés sur le projet :

13. Synthèse et verbatim des 10 réunions en annexe sur le CD

– **Mme Agathe Cahierre**, pour le compte de M. Antoine Rufenacht retenu par un empêchement impératif à Paris, a insisté sur l'enjeu majeur lié au projet : celui pour le pays tout entier et pour Le Havre qui souhaite devenir un pôle technologique européen en matière de développement durable. Il entend concilier cet enjeu et ses retombées économiques avec la préservation de l'environnement et l'insertion dans le paysage.

– **M. Charles Revet** insiste sur l'intérêt d'une diversification des sources d'énergie, le choix d'Antifer restant subordonné à la rigoureuse satisfaction des conditions de sécurité.

– **Mme Estelle Grelier** exprime pour le compte d'Alain Le Vern, président du conseil régional, un avis « réservé » du fait notamment de l'insuffisance des garanties offertes à ce stade en matière de risque.

– **M. Didier Marie**, président du conseil général, a adressé une lettre dont il est donné lecture. Elle soulève quatre interrogations au regard desquelles il formule un « avis réservé » :

- Le projet et la politique nationale de l'énergie,
- Les conséquences environnementales (évolution du littoral, espaces naturels, milieu halieutique),
- La sécurité du site pour les personnes et les biens,
- Les effets sur les loisirs (plage et tourisme).

**M. Alain Ohrel** signale qu'à chacune de ces questions précisément sera consacrée au moins une réunion thématique.

Pour le compte du maître d'ouvrage, **M. Luc Poyer**, président de Gaz de Normandie, après avoir rappelé l'historique du projet, et l'actionnariat de sa société, insiste sur l'objectif d'intérêt national : créer un nouveau point d'entrée sur le marché du gaz naturel en France. Puis **M. Yves Bramoullé**, directeur du projet, procède à la présentation détaillée du dossier (son contexte économique et industriel, son but, les enjeux tenant spécialement aux usages multiples de la zone portuaire et à la vocation historique de la région, détail du dispositif et caractéristiques relatives à la sécurité pour les deux variantes d'implantation).

Intervenant dans le débat, **M. Daniel Paul**, député, fait état de ses quatre motifs d'une position extrêmement réservée : le souci dominant d'une rentabilité financière de la part de Poweo, le gaz ressource mondiale à durée limitée, la surcharge méthanière de la France et une région saturée d'entreprises à risque. Et quid du site après épuisement de la ressource gazière ? Un habitant du Havre **M. Lelièvre** évoque une alternative souhaitable en forme d'économies d'énergie et d'investissements dans les énergies renouvelables. La présidente du groupe des Elus Verts de la région, **Mme Véronique Bérégovoy** considère que ce projet ne répond pas aux problématiques d'aujourd'hui (réchauffement climatique, émission de gaz à effet de serre).

**M. Vianney de Chalus**, président de la CCI du Havre y voit un enjeu important en termes d'activités économiques et d'emplois. Ce projet peut aussi améliorer – y compris en limitant les émissions de CO<sub>2</sub> – l'expertise et l'exemplarité énergétique de la région. Les CCI de Haute-Normandie quant à elles, et la CRCI tout autant, soutiennent le projet, élément de diversification pour le port du Havre et porteur de nouvelles activités de services et de sous-traitance. **M. Bernard Pincepoche**, Maire de Rogerville, affirme sa confiance dans le rôle de relais que devra tenir le gaz à l'égard du pétrole. Pour terminer, **M. Alain Ohrel** lit les questions écrites qui ont été recueillies :

– **M. Richard** : l'heure des réunions (sujette à révision selon la demande), **Mme Claudine Lailier** : le maintien de l'accès à la plage, la sécurité de l'établissement scolaire, **M. Alban Firmin** : le plan d'évacuation et de confinement. Ces questions sont l'occasion pour le sous-préfet, le directeur de la CIM, **M. Bruno Outil** et **M. Arnaud Tomasi** de la DRIRE de faire le point sur les PPRT (plans de prévention des risques technologiques) et le fonctionnement du tout récent CLIC (comité local d'information et de concertation).

### Lancement - jeudi 27 septembre 2007 à Fécamp

#### Intervenants inscrits

Mme Estelle Grelier, vice-présidente de la Région, présidente de la Communauté de communes de Fécamp  
 M. Patrick Jeanne, maire de Fécamp, vice-président du Conseil Général de Seine-Maritime  
 M. Lesueur, maire du Tilleul, représentant Charles Revet, président de la communauté de communes de Criquetot l'Esneval  
 M. Antoine Rufenacht, maire du Havre et président de la CODAH  
 M. Michel Schmidt de la Brélie, sous-préfet du Havre

#### Autres intervenants

M. François Auber, membre de l'association de la Vallée de Bruneval  
 M. Bertrand Dubois-Fresney, président de la CCI de Fécamp  
 M. Alexandre Guezennec, avocat, représentant la commune de Saint-Jouin-Bruneval  
 M. Jean-Pierre Lecomte, président du Port Autonome du Havre  
 M. Guy Le Mignot, président de Saint-Jouin-Bruneval Développement Durable  
 M. Bruno Outil, directeur CIM

Comme d'emblée l'a exposé **M. Alain Ohrel**, cette réunion se veut l'exact pendant de celle du Havre. Il s'agit à la fois de témoigner la considération qui est due à la seconde ville de l'arrondissement et de faciliter l'accès au débat pour les habitants plus proches de Fécamp que du Havre. Sans oublier non plus que le site portuaire d'Antifer relève de la circonscription consulaire (CCI) de Fécamp. La liste reproduite des intervenants démontre, avec le fort pourcentage des institutionnels qu'elle comporte, la même intention que celle exprimée au Havre : instaurer dès le lancement du débat, un dialogue entre démocratie représentative et démocratie participative.

Il appartient au sous-préfet, **M. Michel de la Brélie**, de reprendre les propos qu'a tenus au Havre **M. Michel Thénault** dans son rôle de représentant de l'Etat soucieux de rappeler la



fonction et la nature du débat public, sans s'abstenir d'en détailler ici les enjeux locaux et nationaux.

**M. Alain Ohrel**, quant à lui, a repris la plupart des points développés au Havre : principes directeurs du débat, présentation des membres de la CPDP, calendrier des futures réunions, l'ensemble des « outils du débat » incluant un appel à la presse pour jouer un véritable rôle « d'acteur du débat » sans oublier d'évoquer le calendrier et les effets de l'après-débat.

**M. Patrick Jeanne**, maire de Fécamp est, comme il se doit, le premier intervenant. Il déplore n'avoir pas été saisi de ce projet au stade de l'élaboration du SCOT et fait part de ses réserves au regard de la prédominance de la vocation touristique du Pays des Hautes Falaises, comme au regard de l'insuffisance des garanties prises contre le risque, avec une marque d'incompréhension face à un tel projet alors qu'on a « refusé l'implantation d'éoliennes ». Pour le compte de M. Charles Revet, Président de la Communauté de Communes de Criquetot l'Esneval, le Maire du Tilleul, **M. Lesueur** insiste sur l'importance de la préservation de la sécurité et de l'environnement, sur la prise en compte de projets concernant le tourisme et sur d'éventuelles réalisations de l'exploitant du projet (école, logements). A titre personnel, M. Lesueur fait état de mesures d'accompagnement éventuelles (aires vertes de stationnement, desserte paysagère).

**M. Antoine Rufenacht**, maire du Havre, a tenu à venir à Fécamp, à cause de son impossibilité d'être à la réunion de lancement au Havre. Soulignant la solidarité des destins entre les deux rives de la Seine comme entre Fécamp et le Havre, il envisage ce projet comme un stimulateur pour toute la région (tant la vocation énergétique sera ainsi renforcée). La complémentarité évidente d'un port pétrolier et d'un port méthanier, doit s'accompagner de la plus grande attention portée aux questions de sécurité et d'environnement et ne pas être exclusive d'activités de tourisme.

**Mme Estelle Grelier** fait état de ce que les « élus régionaux » ont un avis encore plus réservé que celui qu'elle exprimait l'avant-veille au Havre (pas d'alternative à Antifer, pas de concertation entre la Région et le Port Autonome du Havre, pourquoi le refus antérieur d'éoliennes ?).

Il est ensuite fait lecture de la lettre de **M. Didier Marie**, président du Conseil Général qui avait été lue au Havre, comme il en est rendu compte ci-dessus.

Puis les interventions de **M. Guy Le Mignot** et de **M. François Auber**, concernant le fonctionnement de la Commission sont l'occasion pour **M. Alain Ohrel**, et surtout **M. Bernard Fery**, d'apporter toutes les précisions utiles sur de nombreux points : horaires de réunions (toujours révisables, l'expérience le justifie), réponses aux réponses du questionnaire

adressé (il s'agissait d'identifier les pistes à suivre pour le débat) ; des omissions dans le dossier (c'est inévitable, le débat sera l'occasion de les réparer), la présence de deux projets (il s'agit de variantes ce qui est plutôt positif). Le « dossier du maître d'ouvrage » est.. « publicitaire » (c'est autour de lui, comme toujours, que s'engage le débat). Le complément sollicité par la CPDP sera bien sûr diffusé aussi largement que le dossier initial.

A l'occasion de la présentation du projet par le maître d'ouvrage (sensiblement dans les mêmes termes qu'au Havre) **M. Luc Poyer** fait un appel à collaboration pour signaler les inexactitudes éventuelles (comme celle qui concerne la maison en travaux, au bout de la valleeuse de Bruneval d'où **M. Houdu** signale qu'on voit les réservoirs alors que le dossier affirme qu'on ne les voit d'aucune habitation).

Puis la plupart des questions concernent les problèmes de sécurité. **Mme Bénédicte Aguila** souligne qu'ils sont obligatoirement à prendre en compte selon la décision institutive de la CPDP.

Mais le maître d'ouvrage doit aussi expliquer que certaines données seront fournies au cours du débat. Tant il est vrai qu'une des fécondités du débat tient aussi à ce qu'il est évolutif (des éléments nouveaux, photomontages etc. peuvent être apportés dans le débat) comme l'explique **M. Alain Ohrel**. Surtout le maître d'ouvrage a l'occasion d'affirmer que l'autorisation ne pourra en aucun cas être accordée si l'accès à la plage devait être totalement condamné !

**M. Bertrand Dubois-Fresney**, président de la CCI de Fécamp a déclaré que les entreprises qu'il représente dans le Pays des Hautes Falaises ont exprimé leur intérêt pour ce projet, **M. Jean-Pierre Lecomte**, président du Port Autonome du Havre, souligne que le projet de terminal méthanier à Antifer répond à un souci d'optimisation du site existant. Après avoir signalé l'intérêt que certains actionnaires de Poweo portent aux éoliennes, **M. Yves Bramoullé**, spécialiste des installations « off-shore », en détaille toutes les caractéristiques possibles en regrettant qu'elles soient toutes inadéquates aux caractéristiques du site.



MM. Jean-Pierre Lecomte, Jean-Marc Lacave et Antoine Rufenacht



## 2) Les réunions thématiques

Sous cet intitulé, il s'agissait bien sûr d'aborder tous les aspects du projet. Les nombreux contacts que la CPDP avait pris dans la phase préparatoire et qui sont précédemment décrits et recensés ont permis assez rapidement de tracer les contours du sujet. C'est ainsi qu'a pu être établi dès la fin d'août le document destiné à une large diffusion et comportant l'énumération ci-dessous des thèmes retenus avec lieux et dates des réunions qui leur seraient consacrés.

- Les problématiques de l'énergie, 2 octobre à Montivilliers
- Des orientations de la DTA aux documents d'urbanisme, 11 octobre à Criquetot l'Esneval
- Mesure et nature du risque, 19 octobre à Octeville et 12 novembre à Saint-Jouin-Bruneval
- Le tourisme et la pêche de plaisance, 16 novembre à Etretat
- La pose des gazoducs, 26 novembre à Saint-Romain-de-Colbosc
- L'insertion dans l'environnement, 12 décembre à Criquetot l'Esneval

A noter que – illustration du caractère évolutif du débat et du pragmatisme de ses responsables – un changement fut décidé pour élargir les discussions du thème de la sécurité à deux réunions sans retranchement d'aucun thème. Il fallut donc organiser une réunion supplémentaire.

Avec une telle option, il y avait la possibilité offerte de procéder à l'examen approfondi de chaque aspect, avec l'espoir qu'il en résulterait une construction progressive des convictions se nourrissant de l'échange des arguments successivement liés à tous les aspects. Tel était l'espoir de parvenir à une « intelligence collective » du sujet comme le président Ohrel y conviait les destinataires du premier « Journal du débat » en recourant notamment à la formule éprouvée de l'analyse entre deux synthèses. Après la synthèse initiale, c'est-à-dire la perception globale du projet que permettaient les réunions de lancement, venait le temps de l'analyse au gré de chacune des réunions thématiques, avant la dernière synthèse à la faveur de la réunion de clôture.

Ce choix « thématique » n'empêchait pas que les réunions fussent aussi « réunions de proximité » comme l'a révélé une participation largement constituée, à toutes les réunions, d'habitants de Saint-Jouin-Bruneval.

Enfin l'expérience a révélé que les intervenants ne se souciaient guère de s'en tenir au sujet faisant l'intitulé de réunion. Si bien que ces dernières devenaient à la fois réunions thématiques, de proximité et séances d'auditions publiques. L'option initiale d'un thème donné a tout de même offert la garantie de l'examen du sujet sur tous ses aspects de façon compétente et documentée grâce au recours à des experts intervenants de haut niveau. On en jugera aisément au seul énoncé de leurs noms et qualités dans les comptes-rendus ci-dessous. C'est le moment de signaler que la CPDP était facilement taxée de partialité pour la seule raison que les experts-intervenants ne fournissaient pas toujours un aliment à la critique du projet.

### Les problématiques de l'énergie, mardi 2 octobre 2007, à Montivilliers

#### Intervenants inscrits

M. André Larceneux, professeur, à l'Université de Bourgogne  
 M. Gérard Lissot, président du groupe de travail Énergies, C.E.S.R. de Haute-Normandie  
 Mme Florence Tordjman, Sous-direction du Gaz à la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières

#### Autres intervenants

M. François Auber, membre de l'association de la Vallée de Bruneval  
 M. Jean-Pierre Girod, conseiller régional (Les Verts), vice-président en charge du plan Climat/Énergie  
 M. André Houdu, habitant de Saint-Jouin-Bruneval  
 M. Lelievre, Association « Que Choisir » du Havre  
 Mme Leroy, présidente de l'Association « Écologie pour le Havre »  
 M. Daniel Paul, député du Havre  
 M. Guillaume Simon, développeur éolien, « Vent d'Ouest »  
 M. Pierre Soyer, habitant de la région

Un des objectifs exprimés par le Ministre de l'Industrie lors du débat qui avait précédé en 2003 la loi du 13 juillet 2005,

dite « loi P.O.P.E. » (programmation et orientation de la politique énergétique) était « la nécessité de maîtriser la consommation et de diversifier le bouquet énergétique ». Le rapport de la commission présidée par M. Jean Syrota sur « les perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020-2050 » fournit d'utiles données sur le partage, entre les pays d'Europe, notamment des efforts à consentir pour la réduction des émissions de gaz à effets de serre. En annexe 4 de ce compte rendu, on trouvera une analyse de la politique française et européenne de l'énergie, commune aux trois débats.

#### Présentation des experts :

##### Le contexte de politique énergétique

**Mme Florence Tordjman**, Sous-directrice du gaz et de la distribution des Énergies fossiles à la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières, expose la politique énergétique de la France, principalement définie depuis le premier choc pétrolier, par la volonté de doter la France d'une politique nucléaire importante, tout en diversifiant l'offre

énergétique et en instaurant les premières lois et mesures d'économie d'énergie :

- 1 Electricité nucléaire : 40 %
- 2 Electricité hydraulique : 10 %
- 3 Pétrole : 33 %
- 4 Gaz naturel : 15 %

Le développement du nucléaire a permis à la France d'accroître son taux d'indépendance énergétique, qui est actuellement de 50 %, et a permis au pays de faire face à la diminution de ses ressources fossiles.

Par ailleurs, l'Union Européenne préconise le principe de l'ouverture progressive des marchés de l'énergie, tout en assurant l'accès à l'énergie à un prix compétitif. La part du gaz continue de croître plus rapidement que celle des autres énergies, notamment depuis 2000. La part du GNL dans l'approvisionnement français augmente de façon régulière. Les projets de terminaux méthaniers, dont celui d'Antifer, s'inscrivent dans une dynamique européenne et dans un régime de liberté d'investissement.

**M. Gérard Lissot** est l'auteur d'un rapport devant le CESR, résultat d'un travail d'équipe accompli au cours de deux années de travail, incorporant des représentants du monde économique, des syndicats et des associations. Les énergies représentent un enjeu crucial pour l'avenir de la Région de Haute-Normandie : la filière énergie est sans doute la plus importante filière économique de la région ; la région est fortement consommatrice en énergie. Il insiste sur le savoir-faire de ses acteurs et la nécessité de diversifier le bouquet énergétique dans le cadre d'un plan régional décentralisé.

**M. André Larceneux**, Professeur à l'Université de Bourgogne à Dijon, déclare que le problème fondamental de la géopolitique de l'énergie aujourd'hui est la question du réchauffement climatique, ce qui est un problème global complexe, qui découle de l'utilisation des énergies fossiles, y compris le gaz. Il reconnaît toutefois que des solutions doivent impérativement être trouvées, dont la priorité aux économies d'énergie, l'utilisation d'énergies moins polluantes, pour remplacer notamment le pétrole voué par ailleurs à des prix de plus en plus élevés, le nucléaire, qui n'est pas forcément adapté à l'ensemble de la planète, ainsi que les énergies renouvelables qui posent encore des problèmes.

### Débat

**M. Jean-Pierre Girod**, vice-président en charge du plan Climat-Energie au Conseil Régional, a parlé du protocole de Kyoto et privilégie les économies d'énergies par une réduction de la consommation plutôt que par des importations de gaz. Il conclut en qualifiant le recours au gaz de marché de dupes.

**M. Lelièvre**, association « Que Choisir » du Havre, rappelle que l'objectif de Kyoto, décliné pour la France, est de diviser

la consommation d'énergie par 4 d'ici 2050. Il propose des solutions concrètes pour le respect des engagements de Kyoto, comme un programme massif d'isolation thermique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables.

**M. Daniel Paul**, député, est surpris qu'aucune des présentations n'ait évoqué la problématique du gaz. Il indique que plus de la moitié de l'augmentation en consommation de gaz est due à son utilisation dans la production d'électricité.



**M. Daniel Paul, député**

Il souligne que l'énergie n'est pas un simple produit banal. Elle doit être considérée comme vitale. Dans cette optique, il trouve particulièrement déplacé le contexte de concurrence générant des prix élevés et il déplore le remplacement de monopoles publics par des oligopoles privés et opaques.

### Présentation du Maître d'ouvrage

**M. Luc Poyer** présente Gaz de Normandie, société de projet dont l'objectif est de construire un terminal méthanier. Son capital est réparti entre quatre actionnaires : Poweo avec 34 %, CIM avec 17 %, E.ON Ruhrgas et Verbund avec chacun 24,5 %. Il précise que Poweo possède un deuxième niveau d'actionariat, que tout cela est transparent, que ces informations sont publiques. Il présente M. Charles Beigbeder, président de Poweo, M. Lamboley d'Eon-Ruhrgas, M. Regter de Verbund et M. Chaize de la CIM.



**MM. Luc Poyer, Yves Bramoullé et Olivier Fréchet**

**M. Olivier Fréchet**, adjoint au directeur de projet, explique, à l'appui d'images de synthèse représentant la maquette du projet, qu'il y a deux hypothèses d'implantation : une implantation des trois réservoirs sur la plateforme existante, avec les échangeurs de regazéification situés sur une nouvelle plateforme remblayée sur la mer ou une implantation des trois réservoirs sur la nouvelle plateforme, de ce fait plus grande, avec les échangeurs situés sur la plateforme existante.

**M. Yves Bramoullé**, directeur du projet, répond à différentes questions sur :

- les émissions de CO<sub>2</sub> sur l'ensemble de la chaîne GNL;
- l'électro-chloration et les rejets d'eau réchauffée de l'unité de regazéification (Mme Annie Leroy, MM. Pierre Soyer et André Houdu);
- la possibilité de jumeler terminal méthanier et éoliennes en proposant à M. Guillaume Simon (Vent d'Ouest) de venir le voir.

## Des orientations de la DTA aux documents d'urbanisme, jeudi 11 octobre 2007 à Criquetot l'Esneval

### Intervenants inscrits

Mme Anne-Michèle Donnet, directeur de l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre

M. Bruno Dumont, chargé de mission à la Direction Régionale de l'Équipement à Rouen, chargé de mission au Secrétariat Général des Affaires Régionales de la Préfecture de Région

### Autres intervenants

M. François Auber, membre de l'Association de la Vallée de Bruneval

M. Bonnot

M. Francis Da Costa, Président du MEDEF Haute-Normandie, Chargé de la Formation Professionnelle

M. Patrice Gélard, Membre du Conseil National du Littoral, Sénateur de la Seine Maritime, Maire adjoint du Havre

Mme Estelle Grelier, Présidente de la communauté de communes de Fécamp, Vice-présidente de la Région

M. André Houdu, habitant de Saint-Jouin-Bruneval

M. Michel de La Brélie, Sous-préfet du Havre

M. Jean-Marc Lacave, Directeur Général, Port Autonome du Havre

Mme Laillier, enseignante à Saint-Jouin-Bruneval

M. Lefebvre

Mme Lefebvre, habitante de Saint-Jouin-Bruneval

M. Jean Legagneur, Chargé de Mission à la DIREN

Mme Leroy, Présidente de l'Association « Ecologie pour le Havre »

M. Patrick Michelot

M. Gérard Paillette, Maire de La Poterie-Cap-d'Antifer

M. Charles Revet, Président de la communauté de communes de Criquetot l'Esneval

M. Michel Sauter, habitant de Saint-Jouin-Bruneval

M. Pierre Soyer, habitant de Vergetot

M. Thomas Touris, habitant d'Étretat



Les membres de la commission

En introduction, **M. Alain Ohrel**, président de la commission, rappelle que Criquetot est le chef-lieu de la Communauté de communes à laquelle appartient Saint-Jouin-Bruneval et que préside le sénateur Revet, présent. Il le salue, ainsi que le maire de Saint-Jouin, très assidu.

Il souligne l'utilité du « fil directeur » que constitue la succession des réunions thématiques pour explorer tous les aspects du projet. Aujourd'hui, il s'agit d'examiner le contexte socio-économique et juridique dans lequel se situe le projet, avec référence à la géographie économique et humaine du territoire concerné.

### Présentation des experts : le contexte géographique et juridique

Rappelant le rôle de l'Agence d'Urbanisme qu'elle dirige, **Mme Donnet** présente les différentes facettes du territoire :

- les paysages (mer, falaises, plateau et ses vallonnes, zones industrielles et portuaires - Le Havre, Lillebonne, terminal pétrolier d'Antifer -)
- le territoire administratif (les communautés de communes et la communauté d'agglomération du Havre, elles-mêmes regroupées en Pays très différenciés, sur le plan démographique notamment)
- le territoire « vécu ». Cartes à l'appui, Mme Donnet, présente zones d'emploi, réseau hospitalier, système éducatif, richesse fiscale, déplacements routiers et ferroviaires, tourisme et



Mme Estelle Grelier et  
M. Patrick Jeanne



M. Charles Revet



résidences secondaires. On retiendra qu'une étude menée conjointement avec l'INSEE révèle que 76 % des emplois créés dans la région Haute-Normandie entre 2000 et 2004 l'ont été dans le bassin d'emploi du Havre en lien avec les activités maritimes et portuaires.

**M. Dumont**, chargé de mission à la Direction Régionale de l'Équipement à Rouen et au SGAR, va présenter le contexte juridique dans lequel ce projet serait instruit. C'est ainsi qu'il expose la hiérarchie des documents définissant les règles d'aménagement et d'urbanisme : Directive territoriale d'Aménagement (DTA), Schémas de Cohérence territoriale (SCOT), puis, selon les communes, des Plans d'Occupation des Sols (POS), des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), des cartes communales et parfois aucun document d'urbanisme.

La hiérarchie entre ces documents s'exprime par un lien de compatibilité. Après dix ans d'études, la DTA de l'estuaire de la Seine a été approuvée par décret en Conseil d'État du 10 juillet 2006. La DTA fixe « 3 objectifs » (renforcement de l'ensemble portuaire normand ; préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et des paysages ; renforcement des dynamiques de développement des différentes parties du territoire) qui sont précisés par « 4 orientations » qui, seules, ont valeur juridique opposable.

La 1<sup>re</sup> orientation vise les « espaces stratégiques » et concerne l'estuaire proprement dit et non pas la zone du projet.

La 2<sup>de</sup> orientation vise les espaces naturels et paysagers soumis à des mesures de protections restrictives tel que le classement du site de la valleeuse de Bruneval réalisé en août 2006 et dont les effets, comme l'expliquera M. Legagneur, chargé de mission de la DIREN, sont juridiquement limités au périmètre du site classé.

La 3<sup>e</sup> orientation qui vise l'armature urbaine ne concerne pas la zone du projet à la différence de la 4<sup>e</sup> orientation qui concerne le littoral et son proche arrière-pays.

C'est à ce titre qu'est concernée la zone du projet soumise à la règle dite d'expansion limitée de l'urbanisation. M. Dumont présente ensuite l'état des choses en matière de SCOT. D'initiative intercommunale, ils sont élaborés à l'échelle locale des bassins de vie et ils ont une valeur opposable en termes d'urbanisme. On en compte trois dans le grand territoire qui entoure le projet de terminal : Caux-Vallée de Seine ; Le Havre-Pointe de Caux-Estuaire, actuellement en cours de finition ; Hautes Falaises, en cours d'élaboration initiale. Il s'agit de celui qui inclut l'espace portuaire d'Antifer.

En venant aux documents à l'échelle communale, M. Dumont précise qu'une révision du POS de Saint-Jouin-Bruneval est en cours pour le transformer en PLU. La zone du projet est en UX c'est-à-dire « dédiée aux activités portuaires et maritimes. » Puis M. Dumont a l'occasion de rappeler que, parmi quelques autres (certaines agglomérations nouvelles, la Défense dans le périmètre de l'EPAD, zone de Fos, Euroméditerranée

à Marseille) « les travaux relatifs aux domaines industrialoportuaires d'Antifer dans le périmètre du port autonome du Havre sont opérations d'intérêt national, au sens de l'article L.121-9 du Code de l'Urbanisme<sup>14</sup> ». Il en résulte la compétence de l'État en matière de permis de construire.

**M. Patrice Gélard**, Membre du Conseil National du Littoral et Sénateur de la Seine-Maritime, rappelle les difficultés d'application qu'a connues la loi littorale... Enfin les choses sont clarifiées avec la parution du dernier texte réglementaire en 2006... soit vingt ans après la loi ! Ainsi la DTA peut-elle, comme on l'a vu, transcrire précisément les données de la loi littorale.

**M. François Auber**, de l'Association de la Valleuse de Bruneval, exprime son regret, en tant que citoyen, de ne pouvoir participer aux décisions qui relèvent d'une « Opération d'Intérêt National ».

Il en vient alors à l'évocation du passé du site d'Antifer : depuis l'existence d'une plage antérieure aux travaux de construction de la digue qui ont provoqué la destruction d'un site préhistorique jusqu'au déplacement consécutif des galets avec ses répercussions sur l'érosion de la falaise par la mer. M. Auber illustre ses propos par une vidéo et rend compte de l'amertume que cette situation a pu inspirer aux habitants particulièrement à l'égard du port. Ce sentiment se trouve encore renforcé par le constat que l'entretien et les aménagements de la plage qui a tellement de succès restent à la charge exclusive de la commune et du département.

**M. Charles Revet** confirme son attachement à la réalisation d'un port de plaisance dont il souhaite la compatibilité avec le port industriel.

**Mme Estelle Grelier** tient à rectifier un propos de Mme Donnet sur la difficulté des liaisons au sein du Pays de Caux, oubliant de l'heureuse innovation qu'a apportée la décision du conseil régional de mettre en service un TER assurant le trajet entre Le Havre et Fécamp en 42 minutes. Ceci illustre tous les enjeux touristiques du Pays des Hautes Falaises que Mme Grelier évoque (11% de l'emploi salarié, précise-t-elle.)

### Présentation du maître d'ouvrage : les retombées économiques du projet

**M. Luc Poyer**, après avoir redit sa conviction d'une possible coexistence de la plage et du terminal méthanier (dont il connaît maints exemples) précise le sens d'une « opération d'intérêt national » telle que des décrets<sup>14</sup> depuis 1983 jusqu'à ceux de 2007, en prévoient la possibilité, à Antifer notamment. **M. Yves Bramoullé**, quant à lui, constate que le site portuaire d'Antifer proprement dit n'est situé dans

14. En annexe sur le CD

aucun des sites classés et précise ensuite que juger de l'efficacité de la digue au regard des vents est une erreur car elle est destinée à protéger de la houle et non pas des vents.

**M. Olivier Fréchet** souligne que le chantier afférent au projet apporterait entre 4 et 5 millions d'heures de travail soit l'équivalent de 6 à 700 personnes employées sur une durée de trois ans et demi. A l'extrême variété des métiers ainsi concernés (terrassément, travaux maritimes, bâtiment, charpentes métalliques, tuyauterie, électricité etc.) s'ajouterait la demande des petites fournitures en alimentation, hébergement, transports, etc.

En réponse à l'inquiétude exprimée par un membre de l'assistance de voir des personnels étrangers supplanter la main d'œuvre locale, **M. Luc Poyer** affirme sa volonté d'accords avec les collectivités locales concernant les conditions de formation et de recrutement. Ensuite, **M. Fréchet** les détaille ainsi : groupe de travail local pour anticiper les besoins de formation ; faciliter le retour à l'emploi des personnes en difficulté ; instauration d'un guichet unique pour les offres d'emploi ; recensement des entreprises locales et suivi des habilitations sécurité. Il précise enfin sa volonté de garantir la meilleure information sur le déroulement du chantier et ses éventuelles nuisances (bruit et circulation).

**M. Fréchet** passe ensuite à la phase d'exploitation comportant entre 60 et 80 emplois permanents (exploitation, sécurité, maintenance, gardiennage) auxquels s'ajouteraient lamaneurs, pilotes et agents maritimes. Il explique que le nombre des emplois indirects se situe généralement dans un rapport de 1 à 3 avec le nombre des emplois directs, soit en l'occurrence autour de quelque 200 emplois supplémentaires.

## Débat

Après un échange entre M. Auber et M. Bramoullé sur le nombre plausible des Français qui travaillent sur le chantier de Fos... **M. Paillette**, maire de La Poterie-Cap-d'Antifer, ayant signalé une imprécision cartographique sur l'inclusion de sa commune dans le périmètre du site classé de Bruneval, **Mme Grelier** en tire argument pour citer quelques imprécisions nuisibles à la « crédibilité des débats » (ainsi « l'histoire du train » ci-dessus, une limite cantonale inexacte et aussi la formation des salariés dont il faut rappeler qu'elle est largement financée par la région). Mme Grelier indique alors qu'elle souhaite connaître les chiffres concernant la taxe professionnelle susceptible d'être générée par le terminal méthanier. **M. Francis Da Costa**, chargé de la Formation Professionnelle au MEDEF, fait état de la part que prennent aussi les entreprises dans la formation. Il se réjouit qu'elle puisse concerner des jeunes attirés par les emplois annoncés (60 à 80 directs et 200 indirects). Répondant à la demande de Mme Grelier concernant la fiscalité locale, **M. Bernard Fery**, membre de

la CPDP, promet qu'il lui sera donné satisfaction au terme des travaux engagés avec la Trésorerie Générale et Services Fiscaux, ce dont M. Ohrel le remercie et le félicite.

**M. Bonnot** faisant le constat de la situation sanitaire, selon lui alarmante, dans l'agglomération du Havre, l'impute aux pollutions qu'elle subit et demande s'il y a opportunité à les accroître encore. **M. Bramoullé** répond que le terminal ne rejettera ni CO<sub>2</sub>, ni SO<sub>2</sub>, ni NO. **M. Poyer** précise que les bateaux méthaniers fonctionnent, à la différence des autres navires, au gaz. (Ce qui est moins polluant...qu'une Maserati, précise-t-il, dans une référence amusée à la voiture qu'utilise l'un des participants, parmi les plus assidus et les plus actifs opposants au projet, au plus grand courroux de l'intéressé et de quelques autres !).

**M. Auber** replace le sujet dans une perspective à long terme pour évoquer l'épuisement des ressources fossiles et s'interroger sur la pertinence de hâter cet épuisement. Il préfère se demander s'il n'y a pas mieux à faire avec, par exemple, un pôle scientifique des énergies renouvelables. « Tel que Mme Agathe Cahierre en a soumis aussi l'idée », précise **M. Luc Poyer**. **M. Auber** proposant d'autres formes d'activités économiques sur le site, telle que éoliennes ou aquaculture, **M. Luc Poyer** indique qu'il n'y a pas d'incompatibilité avec le terminal méthanier et qu'il est tout prêt à les examiner. Tant il est vrai, précise-t-il, qu'il récusé la pollution accrue, le GNL étant une énergie de transition dont tout le monde a besoin et moins polluante que le pétrole et le charbon.

**M. Fery** donne maintenant connaissance des questions écrites qui ont été recueillies pendant le débat.

A une question de **M. Soyer** sur les droits que perçoit le port **M. Lacave** répond en exposant le système selon lequel le port distribue par délégation de l'Etat des titres d'occupation moyennant redevance domaniale. Il indique également qu'il n'est pas question de délocaliser l'activité de la CIM sur Saint-Jouin pour libérer des terrains à usage de terminaux à containers.

**M. Houdu**, très impressionné par les volumes de gaz annoncés dans les différents terminaux français, voudrait savoir ce que sont les montants prévisibles de la taxe professionnelle. **M. Bramoullé** lui répond qu'il a raison d'imaginer que son entreprise a procédé à quelques calculs prévisionnels mais qu'il faut attendre que la CPDP soit au terme du travail qu'elle a engagé.

Répondant ensuite à une question sur les conditions du chantier lui-même, **M. Bramoullé** indique qu'il s'agit là de sujets relevant de la concertation locale souhaitée tout à l'heure par M. Fréchet. : accès maintenu à la plage pendant les travaux,

doublément éventuel de la route existante en précisant bien qu'il est prévu de faire venir un certain nombre de matériaux par voie maritime.

**M. Lefebvre** ayant mis en doute les conclusions négatives de M. Bramoullé à l'égard d'une solution « off-shore » à Antifer, celui-ci réitère son analyse antérieure notamment du fait de la profondeur d'eau disponible.

**Mme Leroy**, présidente de l'association « Ecologie pour Le Havre », ayant fait référence à la possible solution dunkerquoise du recours à l'eau chaude rejetée par la centrale nucléaire pour regazéifier le GNL, **M. Bramoullé** précise que

cela représenterait une proportion minimale de l'eau ainsi rejetée, et que dans le cas du Havre, le recours à l'eau de mer en l'absence de toute source d'eau chaude, dispense de brûler du gaz et donc d'accroître les émissions de CO<sub>2</sub>. La réunion s'achève sur une observation de **M. Sauter** parlant de la présence de quelques gendarmes près de la porte de la salle... et dont la caserne est de l'autre côté de la place !

**M. Ohrel** conclut sur l'importance des informations recueillies au cours de cette séance : données économiques (nombre d'emplois envisagés pendant et après chantier), humaines et juridiques spécialement en matière d'urbanisme.

### Mesure et nature du risque, vendredi 19 octobre 2007, à Octeville et lundi 12 novembre 2007 à Saint-Jouin-Bruneval

Le thème du risque a fait l'objet de deux réunions publiques : celle d'Octeville, initialement dédiée à ce sujet, puis celle de Saint-Jouin-Bruneval, la première réunion n'ayant pas permis d'épuiser les questions posées. Le thème de l'insertion dans l'environnement qui devait initialement être traité à Saint-Jouin-Bruneval a fait l'objet d'une réunion supplémentaire le 12 décembre, à Criquetot l'Esneval.

Lors de la première réunion, les experts ont présenté le cadre juridique et technique de la maîtrise des risques tant pour la partie maritime que pour les installations à terre. Puis un premier débat a eu lieu. Lors de la réunion de Saint-Jouin-Bruneval, commune d'accueil potentielle du projet, les associations ont été invitées à présenter leur point de vue. Le débat a repris ensuite sur les questions restées sans réponse lors de la réunion précédente et celles nouvellement exprimées.

#### a) La réunion d'Octeville, vendredi 19 octobre 2007

##### Intervenants inscrits

M. Patrick Abjean, Commandant du Port du Havre  
 M. Didier Baudoin, Directeur régional des Affaires Maritimes Manche / Mer du Nord  
 M. Cédric Bourillet, Chef du Bureau des Risques Technologiques, Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables  
 M. Philippe Ducrocq, Directeur, DRIRE Haute-Normandie  
 M. Pierre-Marie Duhamel, maire d'Aumale, président de l'Association Nationale des Communes pour la Maîtrise des Risques Technologiques Majeurs  
 M. Xavier de Salins, Président de la Station de Pilotage du Havre

##### Autres intervenants

M. Vianney de Chalus, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre  
 M. Daniel Fidelin, Député de Seine-Maritime  
 M. Alban Firmin, Président de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de la Vallée de Bruneval  
 M. Vincent Gallo, Secrétaire de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de la Vallée de Bruneval  
 M. Alexandre Guezennec, Avocat, représentant la commune de Saint-Jouin-Bruneval  
 M. Jean-Paul Lecoq, Député de Seine-Maritime, Vice-président de l'Association des Maires SEVESO, Maire de Gonfreville l'Orcher  
 M. Guy Le Mignot, Président de l'Association Saint-Jouin-Bruneval Développement Durable  
 M. Dominique Roux, Retraité, ex-Commandant de bord de méthanier



Le public attentif à Octeville

#### – Les risques maritimes

**M. Didier Baudoin**, directeur régional des Affaires Maritimes Manche / Mer du Nord, a précisé que les navires méthaniers ont une double coque et des cuves à double isolation. Ils sont soumis à des visites de sécurité en conformité avec le code international pour le transport de gaz. Les équipages doivent avoir une qualification appropriée. En navigant vers Antifer, les navires suivent les dispositifs de séparation du trafic en vigueur dans la Manche. Les services côtiers équipés de moyens radar et radio surveillent la navigation et sont prêts à réagir à tout incident.

**M. Patrick Abjean**, commandant du Port du Havre, a exposé les procédures d'accueil des navires au port d'Antifer. La capitainerie assure la présence permanente d'un officier de port durant les escales et d'un surveillant de la circulation maritime 24 heures sur 24. La capitainerie dispose de pouvoirs de police, elle est responsable de l'application du plan de sûreté et des premières mesures de lutte contre les pollutions accidentelles.

**M. Xavier de Salins**, président de la Station de Pilotage du Havre, a indiqué que le rôle des pilotes est d'assister le commandant pour la manœuvre des navires. Ils ont aussi un devoir de signalement auprès des autorités en matière de sécurité ou de dysfonctionnements matériels ou humains constatés sur le navire. Le port d'Antifer reçoit 75 navires par an contre 10.000 dans l'estuaire (trafics cumulés des ports de Rouen, le Havre et Caen), ce qui constitue un facteur de sécurité déterminant. Antifer a l'avantage d'avoir deux grandes zones de mouillage, mille mètres de largeur de chenal et un des cercles d'évitage (demi-tour) les plus grands d'Europe. Les pilotes disposent d'un simulateur qui reconstitue avec précision les manœuvres d'un méthanier à Antifer. Cet outil leur permet de se former.

**M. Vianney de Chalus**, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre et directeur d'une compagnie d'assurances maritimes a indiqué que sa compagnie n'a jamais eu d'explosion sur un méthanier, même s'il y a eu des échouements, des collisions sévères et des incendies de machines.

### – Les risques industriels

Il est rappelé que pour toute installation à risques le fondement de la réglementation est de désigner l'industriel comme premier responsable en matière de risques. Le Code Civil et le Code Pénal lui donnent une responsabilité juridique. Les services de l'État assurent le contrôle du respect de la réglementation.

**M. Bramoullé**, directeur de projet, Gaz de Normandie, a analysé les risques propres à un terminal méthanier.

– Le danger lié à la température

Le GNL est à une température cryogénique, ce qui implique :

- Un danger de brûlure froide pour les personnes travaillant sur le site.
- L'utilisation de matériaux résistants aux basses températures.

– Le danger lié à la TRP (*Transition Rapide de Phase*)

En cas de déversement de GNL sur l'eau, il peut se produire une TRP, ou « explosion froide », provoquant des surprises modérées, sans risque pour les coques de navires, ni pour le public.

– Le danger lié à l'inflammation

C'est le risque principal, étant donné les grandes quantités de produit inflammable sur le site. Le GNL, une fois transformé en gaz et soumis à une source d'inflammation, peut produire 3 types de feu :

- Le feu de flaque, si l'inflammation se produit à même le sol près du lieu de fuite. Il génère des radiations thermiques dangereuses pour les personnes à l'intérieur de la zone d'effet.
- Le feu de nuage, si l'inflammation se produit à distance du point de fuite.
- Le feu torche, si l'inflammation se produit à haute pression. Il génère lui aussi des radiations thermiques.

– Le danger lié à l'explosion

Une explosion ne peut se produire que si le mélange air/gaz est situé dans un milieu confiné ou dans un milieu encombré.

– Le danger lié à l'effet toxique

Ceci ne peut se produire que dans un espace fermé où la concentration de gaz – non toxique en lui-même – est supérieure à 25%.

### – Les scénarios plausibles

Ce sont des situations qui se sont déjà produites et qui ont un certain degré de probabilité. Ces scénarios ont des distances d'effets de l'ordre de 200 mètres :

- Ruptures de piquage, de brides, de canalisations.
- Relâchement de soupapes.

### – Les scénarios improbables

Ce sont des scénarios lourds qui ne se sont jamais produits dans lesquels on imagine une succession de dysfonctionnements en chaîne qui causeraient les incidents suivants :

- Rupture du toit d'un réservoir avec inflammation du contenu.
- Déconnexion du bras de canalisation de déchargement.

Ces scénarios ont des distances d'effet respectives de 350 m et 460 m.

### – Les scénarios imaginables

Ce sont des scénarios qui pourraient avoir des distances d'effets supérieures aux scénarios précédents et qui comprendraient les incidents suivants :

- Collision entre deux navires entraînant la perforation de la double coque.
- Rupture complète d'une canalisation d'évacuation du gaz à haute pression aérienne.
- Rupture complète de la canalisation de déchargement du GNL. La distance d'effet a été évaluée à un maximum de 570 m.

Il est précisé que l'impact de la falaise sera étudié dans les études de risques. Concernant la plage, il est affirmé qu'elle est en dehors des zones d'effets.



L'action de la DRIRE repose sur l'Article 1 de la Loi de 1976, pour la phase d'instruction comme pour la phase d'exploitation. Elle est basée sur un dossier comprenant une étude d'impact, une étude des dangers, un inventaire des phénomènes dangereux, le tout étant examiné au regard de leur gravité, de leur probabilité et de leurs barrières de prévention et de protection. L'ensemble fait l'objet d'un rapport soumis à l'Enquête Publique.

Une enquête administrative se déroule en parallèle, avec consultation des maires concernés et des services de l'État. Cette procédure aboutit à un rapport final élaboré par la DRIRE et présenté pour avis au CODERST qui regroupe des représentants des collectivités, des associations de protection de l'environnement et des industriels. D'autres procédures sont associées à la démarche :

- Servitude d'utilité publique. En fonction des zones d'effet, la DRIRE peut être amenée à réglementer ou à maîtriser l'urbanisation autour de l'installation.
- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
- Plan(s) d'Urgence.

**M. Cédric Bourillet**, chef du Bureau des Risques Technologiques au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, précise les cadres réglementaires d'évaluation des risques qui s'imposent : la directive SEVESO et la législation des installations classées. La procédure d'autorisation est basée sur un dossier comprenant notamment :

- l'étude des dangers, où le pétitionnaire doit prendre en compte pour son projet les causes et tous les types d'accidents qui se sont produits dans le monde ou sont susceptibles de se produire,
- une cartographie à forme réglementaire illustrant, pour chaque phénomène, les zones d'effets.

Il aborde ensuite la question des risques spécifiques au GNL :

- La cryogénie, ce n'est pas un effet à craindre pour les personnes à l'extérieur de l'établissement.
- L'anoxie.
- Le roll-over, ou basculement des couches de GNL à différentes densités à l'intérieur d'un réservoir qui entraîne une libération massive et rapide de gaz naturel.
- Les fuites. C'est de loin le risque sur lequel la DRIRE devra être la plus vigilante.
- L'incendie de flaque.
- La transition rapide de phase.
- Le feu torche suite à une fuite de canalisation.
- Le feu de nuage.

Dans une intervention très courte, **M. Pierre-Marie Duhamel**, Maire d'Aumale, Président de l'Association Nationale des Communes pour la Maîtrise des Risques Technologiques

Majeurs montre la sécurité des transports maritimes comparée aux autres modes de transport (nombre d'accidents graves par million de tonnes transportées : route: 0,70 ; rail: 0,41 ; mer: 0,19 ; canalisation: 0,02).

Il fait part de son expérience en matière de stockage de GPL dans sa commune.

**M. Pierre-Marie Duhamel** précise qu'à sa connaissance, le terminal de Fos-sur-Mer n'a pas été rejeté mais que sa localisation a posé problème.

### Débat

**M. Vincent Gallo**, secrétaire de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de la Valleuse de Bruneval, a félicité M. Bourillet pour sa présentation et demande s'il existe déjà quelque part un port méthanier situé en pied de falaise et s'il a connaissance de l'effet d'un « boil-over » d'une cuve de pétrole sur les installations à proximité.

- Le boil over est un phénomène connu, susceptible de se produire lorsque la surface d'un hydrocarbure liquide entre en feu. La chaleur générée par cette inflammation, si elle atteint une couche d'eau se situant au fond du bac (la plupart des hydrocarbures sont plus légers que l'eau), provoque la vaporisation instantanée de cette couche d'eau qui projette alors à l'extérieur les hydrocarbures en feu. On obtient un phénomène éruptif qui peut être de grande ampleur. Le rayonnement de chaleur qui s'ensuit peut provoquer un accident sur d'éventuelles installations à proximité par effet domino. C'est pourquoi la distance d'une installation en projet par rapport à une autre existante est un élément pris en compte dans les études de dangers.

- Un nuage de gaz naturel se comporte différemment ; au-delà d'une certaine température, il s'élève rapidement et ne présente plus de risque.

L'inflammation d'un nuage de gaz naturel aurait deux effets. Des effets thermiques limités au volume occupé par le nuage, et des effets de surpression. Ces derniers ne sont pas aggravés par la présence de la falaise.

**M. Alban Firmin**, président de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de la Valleuse de Bruneval, souhaite une explication sur la présence sur le site actuel de sources de chaleur et l'étendue d'une zone de risque qui, sur le schéma, touche la plage et le parking.



M. Daniel Fidelin, député



M. Jean-Paul Lecoq, député



**M. Daniel Fidelin**, député, estime qu'il serait utile que des pré-études des dangers à caractère officiel soient réalisées et disponibles dès le stade du débat public.

**M. Jean-Paul Lecoq**, député, vice-président de l'Association des Maires SEVESO, maire de Gonfreville l'Orcher, souligne qu'il faut être conscient du fait que les zones de sécurité telles que définies aujourd'hui pourraient être amenées à s'élargir,

avec toutes les conséquences que cela aurait sur les populations riveraines en termes de contraintes.

**Me Alexandre Guezennec**, avocat de la commune de Saint-Jouin-Bruneval, rappelle que le maintien de l'accès à la plage n'est pas un objectif, mais une contrainte, et que l'autorisation de réaliser le projet sera refusée si cet accès n'est pas maintenu.

## b) La réunion de Saint-Jouin-Bruneval, lundi 12 novembre 2007

### Intervenants inscrits

M. Rémy Chicot, maire de Saint-Jouin-Bruneval  
M. Alban Firmin, président de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de La Valleuse de Bruneval  
M. Guy Le Mignot, président de l'Association Saint Jouin-Bruneval Développement Durable

### Autres intervenants

M. Patrick Abjean, commandant du Port Autonome du Havre  
M. François Auber, Association pour la Préservation et la Valorisation de la Valleuse de Bruneval  
M. Didier Baudoin, directeur régional des Affaires Maritimes Manche-Mer du Nord  
Mme Nathalie Gallo, Association pour la Préservation et la Valorisation de la Valleuse de Bruneval  
M. Vincent Gallo, secrétaire de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de la Valleuse de Bruneval  
M. Dominique Roux, ancien commandant de méthanier

**M. Alain Ohrel**, président de la Commission Particulière du Débat Public, rappelle que conformément aux promesses, il s'agit d'une deuxième séance consacrée aux risques. Il souligne que cette réunion intervient un mois après la remise par le maître d'ouvrage des informations adéquates au sujet, ce qui est une durée suffisante pour les avoir évaluées.

**M. Rémy Chicot**, maire de Saint-Jouin-Bruneval, évoque le bouleversement qu'a connu sa commune lors de l'implantation du port pétrolier, estimant néanmoins que depuis, la commune avait connu le même essor que celles situées à proximité du Havre. Il rappelle que le Port Autonome avait consenti des facilités afin que les loisirs nautiques puissent continuer à être pratiqués. Considérant tout cela, il déclare inenvisageable que l'implantation du port méthanier puisse mettre un terme à cette cohabitation paisible. Il affirme qu'il faut pérenniser les limites séparant la plage du site industriel, afin de sécuriser les possibilités d'évacuation en cas d'incident. Il souligne que l'accès à la plage ne doit plus être considéré par le maître d'ouvrage comme un simple objectif, mais comme une contrainte incontournable. Il conclut qu'il y a deux solutions :

- soit le projet ne se fait pas, et tous ses concitoyens seront soulagés,

- soit le projet se réalise, et il est de son devoir d'anticiper les revendications de ses concitoyens afin de défendre au mieux leurs intérêts.



Manifestation à Saint-Jouin-Bruneval

### Présentation de M. Dominique Roux, ex-commandant de méthanier

**M. Dominique Roux** *Qu'est-ce qu'un méthanier Q-max, un méthanier Q-flex, pourquoi le maître d'ouvrage n'a-t-il pas fait figurer la représentation d'un Q-max dans son dossier?*

**M. Yves Bramoullé**, directeur de projet, Gaz de Normandie, répond que les Q-flex sont des navires récents, le premier étant sorti il y a un mois, et que les Q-max sont encore en début de construction. Leur taille et leur capacité atteignent presque le double de celle des méthaniers actuels.

**M. Dominique Roux** *Le contrôle du trafic maritime par une garde-côte européenne est-il envisagé ?*

**M. Didier Baudoin**, directeur régional des Affaires Maritimes Manche-Mer du Nord, répond qu'un tel organisme n'est pas à l'étude car sa création est pour l'instant considérée comme trop complexe.

**M. Dominique Roux** *Pourquoi vouloir rajouter des terminaux GNL supplémentaires dans une zone où les risques sont déjà particulièrement élevés ?*

**M. Yves Bramoullé** répond que le port d'Antifer a déjà deux zones SEVESO, mais que cette concentration n'est pas inhabituelle.

**M. Dominique Roux** *Parmi les trois projets dont la CNDP doit débattre, celui qui évite une surcharge de risques en Manche n'est-il pas le mieux indiqué ? Gaz de France ne propose-t-il pas un agrandissement de son terminal de Montoir situé dans une zone qui ne gêne personne, et disposant de surfaces importantes ?*

**M. Luc Poyer**, président de Gaz de Normandie rappelle que le terminal de Montoir a été construit au début des années 80 pour des raisons d'aménagement du territoire, et que c'est au Havre qu'ont été reçues les premières cargaisons de GNL en 1965. Il indique que le tirant d'eau à Montoir ne permettra pas de recevoir la nouvelle génération de navires méthaniers.

**M. Dominique Roux** *De quelle surface totale les promoteurs disposent-ils pour construire leur terminal ?*

**M. Yves Bramoullé** répond que Gaz de Normandie disposerait de 24 hectares à Antifer.

**M. Gustave Defrance**, membre de la Commission Particulière du Débat Public, indique que 50 hectares sont disponibles à Dunkerque et 20 hectares au Verdon.

**M. Dominique Roux** *Quelle surface occupera l'installation de comptage de gaz naturel, où sera-t-elle implantée ?*

**M. Yves Bramoullé** répond qu'elle sera installée en haut de la falaise, sur un terrain relevant du Port Autonome.

**M. Dominique Roux** *Il n'est fait aucune mention de l'installation d'azote indispensable au fonctionnement du terminal. Quel en sera l'emplacement, la surface occupée et les caractéristiques techniques ?*

**M. Yves Bramoullé** précise qu'il est normal que cette installation ne soit pas définie à ce stade du projet. Il ajoute qu'elle prendra peu de place et ne générera pas de zone de danger.

**M. Dominique Roux** *En cas d'impossibilité pour les navires méthaniers de garder le mouillage, dans quelles limites leurs*

*zones d'évolution en attente sont-elles comprises ? Sinon, où trouveront-ils refuge avec leur cargaison ?*

**M. Patrick Abjean**, Commandant du Port Autonome du Havre répond que l'expérience vécue montre que le port d'Antifer possède un bon mouillage. En cas de grands vents, les bateaux appareilleront et feront des « ronds dans l'eau », manœuvre bien connue des marins.

**M. Dominique Roux** *Le Port Autonome pourrait-il communiquer les historiques de mauvais temps concernant le port pétrolier depuis sa mise en service ?*

**M. Patrick Abjean** répond que sur 2000 escales depuis 1979, une centaine a été perturbée par le mauvais temps. Les données météo sont consultables à la capitainerie.

**M. Dominique Roux** *De combien de remorqueurs la capitainerie dispose-t-elle pour assurer le service de Port 2000, du Havre et d'Antifer ? Combien de remorqueurs supplémentaires sont envisagés pour tenir compte de l'accroissement du trafic ?*

**M. Patrick Abjean** indique que le remorquage est défini par un arrêté préfectoral prévoyant actuellement l'armement permanent de huit remorqueurs. Ce nombre sera prochainement porté à dix remorqueurs.

**M. Dominique Roux** *Etant donné la coexistence d'un terminal pétrolier et d'un terminal méthanier, combien de remorqueurs resteront en service à Antifer pendant des opérations commerciales simultanées de pétrolier et de méthanier ?*

**M. Patrick Abjean** précise que le nombre de remorqueurs présents ne dépend pas du nombre de navires à quai, mais de la vitesse du vent.



**M. Dominique Roux**

**M. Dominique Roux** *Quelle quantité d'azote est nécessaire ? Par quels moyens sera acheminé cet azote ?*

**M. Yves Bramoullé** explique que l'azote est un gaz inerte utilisé pour mettre en sécurité les réservoirs. Lors de la mise en service, il faut 700 tonnes d'azote pour inerte un réservoir, soit 35 camions, répartis sur plusieurs semaines.

**M. Dominique Roux** *A quelle quantité estimez-vous les évaporations qui seront brûlées à la torchère pendant la mise en froid ?*

**M. Yves Bramoullé** : cela représente 2 000 à 2 800 tonnes de mélange azote-gaz pour la mise en froid initiale.

**M. Dominique Roux**, ex-commandant de méthanier, reprend l'exposé de ses questions et commentaires et donne des chiffres sur la dangerosité du GNL, citant des incidents causés par sa température extrêmement froide.

**Mme Nathalie Gallo** met en parallèle le terminal exportateur de Skikda et le terminal de réception en projet à Antifer, estimant que tous deux présentent des risques comparables. Elle évoque ensuite le comportement du GNL lors d'une fuite ou d'un déversement, citant des tests effectués par des spécialistes et souligne le manque de données fiables sur la nature et l'étendue réelle des dangers liés à de tels incidents. Elle en retire l'enseignement qu'il n'est pas possible en l'état de conclure à un quelconque risque acceptable pour les populations locales.

**M. Dominique Roux** explore les conséquences d'une éventuelle attaque terroriste sur un navire méthanier, ou de toute autre cause ayant pour effet de percer la double coque d'un méthanier. Il cite les conclusions de spécialistes, qui estiment une distance de sécurité entre les réservoirs et les populations locales de 3,2 km ; un autre rapport fixe la zone de danger à 11,7 km.

**Mme Nathalie Gallo** cite les conclusions d'une autre étude, sur les déversements de GNL sur une grande surface d'eau et la phase de transition rapide qui s'ensuit. Elle décrit le scénario catastrophique qui peut être engendré.

Elle souligne que même si des précautions importantes sont prises pour éviter un déversement accidentel, le risque zéro n'existe pas, notamment en considérant la possibilité terroriste et indique que c'est pourquoi les organismes réglementaires en matière d'installation de terminaux méthaniers recommandent de situer ce genre de site loin du trafic maritime, loin de toute voie publique et loin de toute habitation.

**M. Dominique Roux** conclut que les considérations précé-

entes rendent un accès à la plage tout à fait inenvisageable. Il estime qu'il est facile pour le promoteur d'assurer le contraire, sachant que les autorités responsables interdiront une telle prise de risques.

Existe-t-il de par le monde un terminal implanté au pied d'une falaise verticale de 80 mètres, ininterrompue sur des kilomètres ?

Comment l'acheminement des renforts se fera-t-il en cas de fuite importante entraînant la présence d'un nuage au pied de la falaise et englobant l'accès routier ?

Dans ces conditions, comment se fera l'évacuation des personnes présentes sur la plage, puisque plage il y aurait ?

Comment concilier la présence éventuelle d'un port de plaisance sur le site, ainsi que d'activités de loisir nautique avec les mesures antiterroristes ?

N'y a-t-il pas dans le cas d'Antifer une exigüité rendant possible dans des conditions défavorables un effet domino ?



A chaque réunion, le public s'est déplacé massivement et n'a pas hésité à prendre la parole (Saint-Jouin-Bruneval)

### Présentation des associations

**M. Alban Firmin**, président de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de La Valleuse de Bruneval, remet à la Commission une pétition<sup>15</sup> de 8.234 signatures contre le projet.

**M. Guy Le Mignot**, président de l'Association Saint-Jouin-Bruneval Développement Durable, remercie la Commission d'avoir donné aux associations un temps de parole à la sixième réunion du débat, et ce à Saint-Jouin-Bruneval, commune concernée au premier chef par ce projet.

15. Voir texte en annexe sur le CD



Il annonce qu'il va recentrer le débat sur les vraies questions posées par le projet. Il ajoute que le maître d'ouvrage devait produire un document sur le risque dont il n'a disposé que cinq jours avant la première réunion sur ce thème. Il avait alors demandé un report du débat refusé par la Commission.

Il s'interroge sur la pérennité de la plage quand il est prévu que la quasi-totalité du parking soit supprimée.

Il demande pourquoi une variante prévoyant une installation off-shore ne serait pas pertinente, estimant que les réponses données par le maître d'ouvrage sur cette option sont men-songères.

Il exprime des doutes sur la nécessité des trois nouveaux projets de terminaux, évoquant les projets d'extension, occultés dans le dossier, qui existent à Montoir et à Fos.

Il estime que les arguments avancés par Gaz de Normandie sur la politique énergétique française ne sont que le reflet de ses ambitions commerciales, au mépris des engagements gouvernementaux concernant les gaz à effet de serre.

Il ironise sur les bénéfices pour la population dont le dossier fait état, en matière de foncier ou d'emploi et s'étonne de l'affirmation selon laquelle le GNL ne serait pas dangereux. Il réfute la notion de l'avantage qu'offre le gaz du point de vue de son coût, rappelant qu'il est indexé sur le prix du pétrole. Il décrit le dossier du maître d'ouvrage comme une plaquette publicitaire réalisée au nez de la CNDP et au mépris des habitants de Saint-Jouin. Il estime que la Commission Nationale du Débat Public n'aurait pas dû valider le dossier du maître d'ouvrage en l'état.

Décrivant un Port Autonome peu regardant pourvu que ses infrastructures soient rentabilisées, et des promoteurs prêts à tout pour entrer dans le marché de l'énergie, il tient à ce que les habitants puissent apporter leur analyse dans le débat sur les risques, sachant qu'ils seront les premiers à en subir les conséquences :

- **Les risques maritimes** : il évoque l'augmentation du trafic prévue dans le cadre du projet, et les risques de collision qui en découlent.
- **Les risques industriels** : il indique qu'il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques approuvé à Antifer. Il estime que les informations sur les distances de sécurité sont fantaisistes.
- **Les risques locaux** : il révèle que de nombreuses mines datant de la seconde guerre mondiale sont enfouies sous le site.

Il prévient qu'en cas d'accident, les habitants tiendront tous ceux qui ont soutenu la construction du terminal méthanier comme personnellement responsables.

Il conclut en évoquant l'avenir touristique de sa commune et appelle à faire le pari que Saint-Jouin, partenaire des autres communes du Pays des Hautes Falaises, le port d'Antifer, sa plage et son port de plaisance seront l'exemple d'un développement économique raisonné pour le bien de tous.

**M. Luc Poyer** explique ce qu'est un terminal GNL, indiquant qu'il présente des analogies fortes avec un terminal pétrolier comme celui qui existe à Antifer. La principale différence est que le GNL est livré à très basse température et doit être regazéifié par réchauffement, une procédure sûre et bien maîtrisée en France depuis 1965.

Concernant la catastrophe de Skikda, il précise qu'il s'agit d'une usine de liquéfaction, et qu'un tel accident ne peut pas se produire dans un terminal de réception tel qu'Antifer. Il ajoute que l'accidentologie des navires méthaniers est jusqu'à présent sans faille et que ces navires sont d'une technologie très avancée, gérés par une dizaine d'armateurs au niveau mondial, et qu'ils sont assujettis à une sécurité maximale.

Il aborde ensuite les commentaires sur le dossier du maître d'ouvrage. Il déclare n'avoir encore pour sa part trouvé aucune inexactitude, citant comme exemple le projet d'extension de capacité à Montoir qui est bien mentionné dans le dossier.

Il réagit aux commentaires selon lesquels le GNL serait un obstacle au développement durable. Il précise que c'est le plus écologique des hydrocarbures, émettant trois fois moins de CO<sub>2</sub> à la combustion que le charbon. Il ajoute que les conclusions du Grenelle de l'Environnement préconisent la nécessité d'une énergie de transition pour atteindre les objectifs prévus en 2050.

**M. Luc Poyer** rappelle les priorités de Gaz de Normandie :

- Assurer la sécurité absolue afin d'obtenir les autorisations nécessaires auprès de l'Administration.
- Maintenir l'accès à la plage.
- Travailler à l'intégration de l'ouvrage dans son site.
- Participer à un aménagement global du site d'Antifer si c'est le souhait des collectivités et des associations.

**M. Alban Firmin** dénonce le fait que le dossier du maître d'ouvrage néglige les données générales du gaz en France, de l'approvisionnement et des alternatives possibles, qu'il donne certaines informations fausses, et enfin que toutes ses réponses sont incomplètes et orientées dans son sens. Il estime que le maître d'ouvrage n'a aucun intérêt à présenter des alternatives, qu'il est incapable de donner des études précises ou des engagements fermes sur le maintien de l'accès à la plage.

**M. Alban Firmin** tient à rappeler le climat actuel qui préconise des mesures de baisse de consommation des énergies fossiles. Il souligne le contraste entre ce contexte et d'une part, le marché du gaz où de nouveaux acteurs ne recherchent que des profits à brève échéance, pendant que d'autre part le Port Autonome du Havre prétend décider de l'aménagement du territoire de sa commune après avoir refusé il y a des années l'implantation d'éoliennes pour cause de danger.

Il estime que la France n'a pas besoin du gaz qui serait fourni par le terminal d'Antifer, ni pour son indépendance énergétique, ni pour sa consommation intérieure. Il estime que les terminaux existants et la moitié des projets en cours seront suffisants pour permettre à la France d'importer plus qu'elle ne consommera dans les prochaines décennies, et que l'abandon de plusieurs projets ne remettrait aucunement en cause le bouquet énergétique du pays. Il est convaincu qu'une grande partie du gaz stocké partira à l'étranger, mais que ses concitoyens en paieront les conséquences au niveau local.

Il décrit le projet comme purement spéculatif et financier et illustre son propos par le parcours de M. Charles Beigbeder, PDG de Poweo et porteur du dossier. Evoquant un commentaire fait par M. Poyer sur les avantages du GNL par rapport au charbon, il souligne que Poweo porte simultanément le projet méthanier d'Antifer et un projet de centrale à charbon au Havre.

Il rappelle que Gaz de Normandie se propose de monter trois bacs gigantesques et une torchère, ainsi que des installations en haut des falaises, alors que les riverains ont mis huit ans pour faire classer le site de la Valleuse de Bruneval. Il demande à M. le Préfet si la région doit continuer à être sacrifiée.

Selon lui, il n'y a que des intérêts particuliers dans le projet :

- S'appuyant sur des documents reçus du Port Autonome, il conclut que pour le Port il ne s'agit que d'intéressement financier.
- Pour les élus locaux, il s'agit d'obtenir de la taxe professionnelle afin de développer des projets susceptibles de soutenir leur réélection.
- Pour les chambres de commerce, il s'agit de défendre les intérêts du commerce en occultant les autres solutions pouvant apporter de bons retours sur investissement.
- Pour les pilotes du Havre, il s'agit de percevoir des revenus supplémentaires.

L'association exige que l'Etat place ce projet dans le cadre d'une réflexion sur les besoins de gaz en France. Elle demande au Port Autonome de mener des études sur la création d'un port de plaisance et l'installation d'éoliennes. L'association considère que seule la mise en place d'un port de plaisance et d'activités annexes couplées au projet d'éoliennes peut être acceptable. Elle ne refusera pas un projet de port off-shore, s'il est démontré qu'il y a un intérêt général.

**M. Vincent Gallo** revient sur la question des distances de sécurité et évoque Skikda où les habitations sont à plus de 2,5 km des installations. Il rappelle que les habitations de Saint-Jouin les plus proches sont à 450 mètres. Evoquant l'énergie que représente un chargement de méthane, qu'il évalue à 55 fois la puissance d'Hiroshima, il souligne que les habitants ont le droit d'avoir peur, malgré les assurances de Gaz de Normandie et conclut que le maître d'ouvrage a triché sur les distances de sécurité.

**M. Yves Bramoullé** affirme que les distances de sécurité mentionnées dans le dossier sont exactes et répond que la comparaison avec Hiroshima est dénuée de tout fondement.



**M. Rémy Chicot**, maire de Saint-Jouin-Bruneval

## Le Tourisme et la pêche de plaisance, vendredi 16 novembre 2007, à Etretat

### Intervenants inscrits

Mme Estelle Grelier, vice-présidente du Syndicat Mixte du Pays des Hautes Falaises, vice-présidente de la Région, présidente de la communauté de communes de Fécamp

M. Jean-Marc Lacave, directeur général du Port Autonome du Havre

M. Guy Le Mignot, président de l'Association Saint-Jouin-Bruneval Développement Durable

M. Levasseur, Club des pêcheurs du Grouin

M. Charles Revet, président de la Communauté de communes de Criquetot l'Esneval

### Autres intervenants

M. François Auber, membre de l'association de la Valleuse de Bruneval

M. Rémy Chicot, maire de Saint-Jouin-Bruneval

M. Alban Firmin, président de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de la Valleuse de Bruneval

M. André Houdu, habitant de Saint-Jouin-Bruneval

M. Patrick Jeanne, maire de Fécamp, vice-président du Conseil Général de Seine-Maritime

M. Lemaitre, habitant de Saint-Jouin-Bruneval

M. William Paesen, Association Mouvement Actif pour une Vie Durable

M. Jacques Ragot

Cette réunion a concerné l'éventuelle compatibilité entre une activité économique « industrialo-portuaire » et une activité touristique, sous toutes ses formes.

### La présentation des enjeux et des atouts touristiques

Mme Estelle Grelier a présenté d'une part, les spécificités du territoire (patrimoine naturel préservé, sites classés, stations balnéaires) sa situation géographique privilégiée et, d'autre part, a souligné les enjeux touristiques du pays des Hautes Falaises. Elle a précisé que ces actions impliquaient l'engagement pour un tourisme durable, fondé sur l'authenticité et sur la qualité du cadre de vie.

Elle s'est référée à la Charte du Pays datant de 2002 qui demandait la préservation et la valorisation de l'environnement ainsi qu'à la création de l'Agenda 21 du Pays des Hautes Falaises, une particularité en Haute-Normandie qui visait à la mise en œuvre d'actions quotidiennes pour améliorer le développement durable.

Elle a déclaré percevoir une incompatibilité manifeste entre ces projets de développement de la filière touristique et le projet de terminal méthanier.

En matière d'aménagement du territoire, le Pays des Hautes

Falaises ayant en charge l'élaboration d'un SCOT devant définir à long terme l'urbanisation de son territoire, elle a regretté que le projet de terminal méthanier ne soit pas cité et qu'il échappait ainsi à la réflexion des élus. Par ailleurs, Mme Grelier a annoncé son intention de saisir la Commission Nationale au nom du Département et de la Région sur ce qu'elle considère comme un dysfonctionnement : la présence de deux membres de la CPDP lors d'une réunion sur le thème de la taxe professionnelle à l'initiative de la Communauté de communes de Criquetot.

M. Patrick Jeanne, au nom du Département de la Seine-Maritime, a émis de fortes réserves sur le projet terminal méthanier. Il a évoqué le projet d'un port de plaisance et les emplois directs qu'il peut générer. Il a refusé de tout sacrifier aux taxes professionnelles, estimant qu'il faut prendre en considération les enjeux et les souhaits de la population sur son environnement immédiat.

### Le projet de port de plaisance

Ce projet est soutenu par MM. Guy Le Mignot, président de l'Association Saint-Jouin-Bruneval Développement Durable, et Alban Firmin, président de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de La Valleuse de Bruneval.



M. Alban Firmin, Président de l'association de la valleuse de Bruneval

**M. Guy Le Mignot** estime que le projet alternatif d'un port de plaisance et d'éoliennes a un impact économique positif ainsi que le mérite de satisfaire la grande majorité des habitants, les infrastructures existant déjà, il suffit d'en financer l'exploitation et la maintenance.

**M. Alban Firmin** décrit le travail technique réalisé sur le dossier du projet alternatif par des ingénieurs pour le compte de l'association (création de 500 anneaux de plaisance).

### Les besoins de la pêche de plaisance

**M. Levasseur** du Club des pêcheurs du Grouin, s'exprime au nom du président du Club. Il a présenté son association loi de 1901, fondée en 1981, comptant 60 adhérents et 41 embarcations. Il précise que l'association a pour but de faciliter l'accès à la plage du Grouin, qui conditionne l'activité de pêche de plaisance de ses membres.

Il explique que la rampe de Bruneval est inadéquate et même dangereuse. Il précise que la détérioration actuelle de la plage est le résultat d'une mauvaise gestion ou de négligence de la part du Port Autonome. Enfin, il déclare que son association défend son activité avec tous les moyens possibles.

### Les compatibilités entre le terminal et le tourisme

**M. Jean-Marc Lacave**, directeur général du Port Autonome du Havre, présente les missions du Port (développer le commerce, favoriser l'économie des échanges de marchandises). Il souligne que le Port, en tant qu'établissement public de l'Etat, a le devoir d'assister tout investisseur ou porteur de projet à réaliser ses intentions. Il retrace l'histoire de la construction du port pétrolier à Antifer par décision de l'Etat, rappelant que le port a été déclaré d'utilité publique et que sa réalisation a nécessité des expropriations. Il reconnaît qu'une des conséquences du choix d'Antifer a été la disparition de la plage de Bruneval, compensée par l'accès à la plage de Saint-Jouin.

Il précise que le Port ne laisse pas se réaliser des projets qui ne respectent pas les lois de ce pays. Il souligne qu'à ce stade d'études avancées d'un avant-projet détaillé, il est prématuré de se prononcer sur le maintien de l'accès à la plage, le débat portant sur la faisabilité. M. Lacave rappelle que les notes et les délibérations du Conseil d'Administration sont confidentielles et précise que les critères de sélection du MO ont été transparents. *Enfin, il conclut en précisant que tout sera fait pour maintenir la pérennité des usages actuels du site.*

### Les intervenants dans la salle

**M. André Houdu**, habitant de Saint-Jouin-Bruneval, signale que le Plan d'Occupation des Sols du port d'Antifer ne comporte pas le mot « industrie » et rappelle que la plage est une compensation accordée lors de la construction du port pétrolier, il considère que la reprendre aujourd'hui serait un retour sur la parole donnée.

**M. Guy Le Mignot** intervient pour souligner que l'AOT n'est pas contractuelle mais unilatérale et que le coût des aménagements a été supporté par la commune.

**M. William Paesen** rappelle que si le Port Autonome a bien une fonction économique à remplir, il a aussi le devoir, du fait de sa puissance, de penser au développement durable et aux conséquences sociales et environnementales de ses choix.

**M. François Auber** affirme que ce projet est l'antithèse du développement durable, même sur le plan économique, qu'il s'agit d'une erreur à la fois économique et environnementale.

**M. Jacques Ragot** indique qu'il travaille depuis 40 ans à la valorisation du patrimoine naturel du Pays de Caux et de la Côte d'Albâtre, par la création notamment d'itinéraires de découverte, et qu'il s'interroge sur la création d'un seuil et évoque la nécessité d'un Grenelle de l'environnement régional. Il souligne un problème de responsabilité par rapport à l'avenir de la région et propose un « moratoire », national ou normand.

**M. Rémy Chicot** déclare être comme n'importe quel citoyen de sa commune, il se pose des questions, mais qu'en tant que maire, il a des responsabilités.

**M. Charles Revet** évoque une étude demandée à CREOCEAN dans le but de mettre en place un complexe aquatique et nautique dans le contexte du port pétrolier. Il soutient le projet d'un port de plaisance et souligne une insuffisance d'anneaux en France de l'ordre de 55.000. Il précise qu'à la plaisance peuvent s'ajouter des productions aquacoles et des installations d'énergies renouvelables telles que des éoliennes ou des hydroliennes. Il rappelle que la décision concernant le terminal sera prise au terme d'études, notamment sur la sécurité, et que le dossier du maître d'ouvrage doit à terme faire l'objet d'un examen par les services de l'Etat. Sa préoccupation première vise le développement du tourisme dans la région.



**M. Lemaître**, habitant de Saint-Jouin-Bruneval, souhaite une coopération entre les acteurs concernés. Il en appelle à l'étude de projets alternatifs plutôt que de susciter des conflits.

Une intervenante, exprimant le point de vue de la jeune génération, décrit la plage de Saint-Jouin comme la seule plage de sable dans le secteur et se demande où les jeunes pourront aller avec leurs petits moyens si cette plage devait fermer.



Photo Alban Firmin

La plage de Saint-Jouin-Bruneval en plein été

### La pose des gazoducs, lundi 26 novembre 2007, à Saint-Romain-de-Colbosc

#### Intervenants inscrits

M. Bruno Dumont, chargé de mission à la Direction Régionale de l'Équipement

M. Christian Henry, directeur de projet, GRTgaz

M. Jacques Lebas, président de la Maison de l'Estuaire

Mme Florence Masson, chef de projet, GRTgaz

#### Autres intervenants

M. François Auber, membre de l'association pour la Préservation et la Valorisation de la Vallée de Bruneval

Mme Sylvie Barbier, Association Ecologie Pour Le Havre

M. Alain Cantais, président de l'Association Eco-Choix

M. Francis Da Costa, président du MEDEF de Haute-Normandie

M. Alban Firmin, président de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de La Vallée de Bruneval

M. Vincent Gallo, membre de l'association pour la Préservation et la Valorisation de la Vallée de Bruneval

M. Patrick Jeanne, maire de Fécamp, vice-président du Conseil Général de Seine-Maritime

M. Jean-Paul Lecoq, député de la 6<sup>e</sup> circonscription de Seine-Maritime

M. Lefebvre, commerçant à Saint-Jouin-Bruneval

M. Guy Le Mignot, président de l'Association Saint-Jouin-Bruneval Développement Durable

M. Hervé Lepieur, maire de Gonneville-la-Mallet

Mme Annie Leroy, présidente de l'Association Ecologie Pour Le Havre

M. Denis Merville, conseiller général du Canton de Saint-Romain-de-Colbosc, médiateur national de l'énergie

M. William Paesen, Association Mouvement Actif pour une Vie Durable

M. Pierre Soyer, habitant de la région

Les représentants de GRTgaz ont fait une présentation :

- des activités de GRTgaz ;
- des obligations et des cadres dans lesquels GRTgaz met en place ses projets de réseau ;



Réunion de Saint-Romain-de-Colbosc

– et surtout des projections actuelles pour l'acheminement du gaz à partir d'un terminal méthanier qui serait implanté à Antifer jusqu'à un point d'arrivée sur la commune de Saint-Pierre-du-Bosguéard.



Les représentants de GRTgaz présentent le processus de pose des gazoducs



Cette présentation a rencontré une opposition de la part du public. Puis, **M. Bruno Dumont**, chargé de mission à la Direction Régionale de l'Équipement a rappelé l'ordonnement juridique encadrant la procédure relative à de tels chantiers. Or, des élus, à savoir **M. Jean-Paul Lecoq**, député de la 6ème circonscription de la Seine-Maritime, **M. Denis Merville**, médiateur national de l'énergie intervenant au titre de conseiller général du canton de Saint-Romain-de-Colbosc ainsi que **M. Patrick Jeanne**, maire de Fécamp et vice-président du Conseil général de la Seine-Maritime, se sont étonnés du fait que pour l'élaboration des SCOT (les Schémas de Cohérence Territoriale), aucune mention n'avait été formulée d'un projet de terminal méthanier et d'un nouveau gazoduc, y compris pour le SCOT du Pays des Hautes Falaises qui a démarré le 20 juillet 2007. Puis, **M. Jacques Lebas**, président de la Maison de l'Estuaire a évoqué les cadres dans lesquels s'opère la gestion de la réserve naturelle qui pourrait être traversée, avec possibilité de dérogation par autorisation ministérielle.

Ensuite, le débat a dérivé sur les questions touchant au respect des acteurs en matière d'enquête publique puis sur la question de l'usine de désodorisation qui serait implantée au plus près possible du point d'entrée du réseau de distribu-

tion. Une controverse relative aux énergies fossiles en rapport avec les gaz avec effet de serre s'est aussi développée : le président de Gaz de Normandie, se référant au Grenelle de l'Environnement, a démontré que le remplacement du pétrole et du charbon par le gaz naturel est la méthode la plus rapide et plus efficace pour engager une réduction de CO<sub>2</sub>. Toutefois, **Mme Sylvie Barbier**, Association Ecologie pour Le Havre, estimant qu'il fallait prendre le bilan énergétique global de l'utilisation du gaz naturel, du prélèvement jusqu'au stockage, a considéré qu'au contraire un avis pourrait à terme fragiliser la position française alors que l'on assiste au redéploiement de projets de terminaux méthaniers et aussi de transport par gazoducs dans le monde entier.

Enfin, cette réunion a conduit à une intervention spontanée et hors programme d'un représentant associatif qui a commenté une série de documents photographiques et vidéos relatifs, pour une bonne part, à des accidents dus à des canalisations de gaz, sans que ceci ait nécessairement à voir avec le gazoduc en projet. Le directeur de projet à Gaz de Normandie, s'est offusqué de cette présentation destinée à faire accroître la peur des gens au lieu de s'employer à faire progresser le débat contradictoire.

### L'insertion dans l'environnement, mercredi 12 décembre 2007, à Criquetot l'Esneval

#### Intervenants inscrits

- M. Marc Barré, expert, cabinet BIOTOPE
- M. Yves Bramoullé, directeur de projet, Gaz de Normandie
- M. Alban Firmin, président de l'association pour la Préservation et la Valorisation de la Valleuse de Bruneval
- M. Jean-Pierre Girod, vice-président du Conseil Régional de Haute-Normandie, Les Verts
- M. Jean-Marc Lacave, directeur général du Port Autonome du Havre
- M. Jérôme Laurent, directeur délégué de la Direction Régionale de l'Environnement
- Mme Annie Leroy, présidente de Ecologie pour le Havre
- M. Jean-Jacques Lemaître, président de l'association Aquacaux
- M. Guy Le Mignot, président de l'association Saint-Jouin-Bruneval Développement Durable
- M. Bruno Outil, directeur de la CIM
- M. Serge Simon, expert, Cellule de Suivi du Littoral Normand

#### Autres intervenants

- Mme Sylvie Barbier, Ecologie Pour Le Havre
- Mme Estelle Grelier, vice-présidente du Syndicat Mixte du Pays des Hautes Falaises, vice-présidente du conseil régional, présidente de la communauté de communes de Fécamp
- M. Patrick Jeanne, maire de Fécamp, vice-président du Conseil Général de Seine Maritime
- M. Claude Onfray, représentant la Mairie d'Harfleur

Le débat s'est développé sous forme d'une table ronde comprenant des représentants des acteurs du projet, des élus et des représentants du monde associatif, avec des questions écrites remises par le public présent.



Table ronde animée par M. Bernard Féry

Après le rappel des enjeux environnementaux du projet de terminal méthanier par le maître d'ouvrage, **M. Alban Firmin**, président de l'Association pour la préservation et la valorisation de la Valleuse de Bruneval, a émis ses plus grands doutes quant à l'insertion d'un projet dont la hauteur des réservoirs dépasserait les 60 mètres. Puis, il a commenté des documents photographiques de l'existant : à ses yeux, le Port Autonome du Havre n'avait pas honoré ses engagements pour l'aménagement du Cap d'Antifer. Sur ce point, **M. Lacave**, directeur du Port a rappelé ses propos de la réunion du 16 novembre, reconnaissant des faits et évoquant la

mise en œuvre de ce qui peut aujourd'hui paraître souhaitable. Puis **M. Lemaître**, président de l'Association Aquacaux a révélé l'existence de mines datant de la dernière guerre sur le site, estimant que Gaz de Normandie prendrait ses responsabilités en cas d'engagement de travaux. Il a mentionné d'autres caractéristiques des lieux, dont l'existence de courants marins mis en évidence par le truchement de balises Argos flottantes, ces courants pouvant d'après lui contrarier la dissipation des eaux de refroidissement devant être rejetées par Gaz de Normandie. Proposant son aide sur tous ces points, le président de cette entreprise d'insertion a alors manifesté son intérêt pour de telles rencontres nécessaires à la préparation des dossiers.

Outre le problème du bon fonctionnement de l'électrochloration, cette question des rejets en mer a fait l'objet d'une autre controverse sur la modélisation : le maître d'ouvrage s'est interrogé sur le résultat des méthodes empiriques déjà évoquées, préférant la modélisation mathématique, ce que **Mme Annie Leroy**, présidente d'Ecologie pour le Havre a contesté du fait de ses propres expériences professionnelles. **M. Laurent**, directeur délégué à la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) n'a pu qu'encourager Gaz de Normandie à développer ses calculs liés aux rejets dans leur plus grande extension, point parmi les plus sensibles à examiner. Il a aussi indiqué quels seraient les autres enjeux environnementaux comme celui de la « Zone spéciale de Conservation » qui donnera lieu à l'instruction du dossier d'étude d'impact, notamment. Dans ce domaine, des experts déjà commis par le maître d'ouvrage pour préparer les études d'impact, ont communiqué les premiers niveaux de résultats. Le public a été vivement intéressé par la présentation de la ressource floristique et faunistique, de l'état sédimentaire et de la ressource halieutique. **M. Firmin**, président de l'Association de la Valleuse de Bruneval a alors soulevé la question de la continuité de la décision du préfet suite aux rapports communiqués par un service comme celui de la DIREN. **M. Girod**, conseiller régional, représentant les Verts, s'est interrogé sur la pertinence d'un tel projet de terminal méthanier sur la Côte

d'Albâtre alors que des alternatives rendraient compatibles le port pétrolier actuel et d'autres développements tels qu'un parc éolien – antérieurement refusé par le Port. Il a exigé en tout cas l'emploi du principe de précaution.

**Mme Leroy**, présidente d'Ecologie pour le Havre a commenté les impacts de l'ensemble de la filière liée au GNL, estimant qu'ils étaient facteurs d'accroissement des gaz à effet de serre. Gaz de Normandie a vivement contesté cette présentation en donnant différents éléments référencés et chiffrés à l'appui de la démonstration de réduction de production de CO<sub>2</sub> par le GNL, éléments portés sur le site web de la CPDP pour la clarification du débat. Le président de l'Association de la Valleuse de Bruneval a souhaité que le maître d'ouvrage examine les trois implantations alternatives que son Association propose. Puis, s'interrogeant enfin sur l'habitude du Port Autonome du Havre à vouloir, selon lui, cacher les informations relatives aux projets, le Directeur a réfuté ce procès d'intention avec toutes les explications à l'appui.

Quelques interventions finales ont été enregistrées :

- celle de **M. Onfray**, maire-adjoint d'Harfleur tendant à s'opposer au projet de terminal méthanier,
- celle de **Mme Grelier**, présidente du Syndicat des Hautes-Falaises et vice-présidente du Conseil régional, révélant que lors d'un conseil d'administration du Port Autonome du Havre dont la Région est membre, le projet de terminal méthanier n'avait pas été évoqué,
- celle de **M. Patrick Jeanne**, maire de Fécamp, corroborant les faits.

Enfin, la CPDP a donné communication des résultats des travaux d'un atelier fiscal pour l'évaluation théorique des retombées d'un terminal méthanier tel que celui qui est envisagé par Gaz de Normandie. Ces travaux ayant été menés avec les Services de la Trésorerie générale et ceux de la Direction des Services Fiscaux qui furent remerciés. Une fiche détaillée fut remise au public, portée par ailleurs sur le site web de la Commission (voir atelier thématique).



Manifestation des associations d'opposants à l'extérieur...



... puis dans la salle

### 3) La réunion de synthèse

#### Réunion de synthèse, vendredi 14 décembre 2007, au Havre

##### Intervenants inscrits

M. François Auber, membre de l'association de la Valleuse de Bruneval  
 Mme Sylvie Barbier, Association Ecologie pour Le Havre  
 Mme Véronique Bérégovoy, présidente du Groupe des Elus Verts de la Région Haute-Normandie  
 M. Christian Chaize, gérant de la CIM  
 M. Vianney de Chalus, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre  
 M. Rémy Chicot, maire de Saint-Jouin-Bruneval  
 M. Daniel Fidelin, député de Seine-Maritime  
 M. Alban Firmin, président de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de La Valleuse de Bruneval  
 M. Jean-Pierre Frébourg, maire adjoint de La Poterie-Cap-d'Antifer  
 Mme Estelle Grelier, vice-présidente du Syndicat Mixte du Pays des Hautes Falaises, vice-présidente du Conseil Régional, présidente de la communauté de communes de Fécamp  
 M. Christian Henry, directeur de projet, GRTgaz  
 M. Patrick Jeanne, maire de Fécamp, vice-président du Conseil Général de Seine-Maritime  
 M. Sylvain Jouanneau, Association Surfrider Foundation  
 Mme Claudine Laillier, enseignante à Saint Jouin-Bruneval  
 M. Jean-Pierre Lecomte, président du Conseil d'Administration du Port Autonome du Havre  
 M. Jean-Paul Lecoq, député de Seine-Maritime  
 M. Jean-Jacques Lemaitre, président d'Aquacaux  
 M. Guy Le Mignot, président de l'Association Saint Jouin-Bruneval Développement Durable  
 M. Modeste, délégué CGT de la CIM  
 Mme Christine Paul, vice-présidente de l'Association des Parents d'Elèves de Saint Jouin-Bruneval  
 M. Daniel Paul, député de Seine-Maritime, conseiller municipal du Havre  
 M. Charles Revet, sénateur, président de la Communauté de communes de Criquetot l'Esneval  
 M. Dominique Roux, ex-commandant de bord méthanier  
 M. Antoine Rufenacht, maire du Havre, président de la CODAH  
 M. Xavier de Salins, président de la Station de Pilotage du Havre

Une manifestation bruyante mais pacifique, avec des pancartes « On n'en veut pas », des feux de Bengale et des cornes de brume, est organisée à la porte de la salle par les opposants au projet, encadrés par les associations. Ces manifestants, une fois entrés, représentent nettement plus de la moitié de l'assistance.



Réunion de synthèse

**M. Alain Ohrel**, dresse un bref historique du débat public sur le projet d'Antifer, commençant par la saisine de la CNDP le 6 avril 2007 par Gaz de Normandie, rappelant ensuite les dates du débat pour la période comprise entre le 14 septembre et le 14 décembre 2007 à minuit.

Il relève plusieurs points importants s'agissant de ce débat public :

- Celui-ci a en fait déjà été amorcé à l'initiative de Gaz de Normandie avant l'ouverture de la procédure officielle, figeant quelque peu par avance les positions.

- L'opposition de principe au projet par les associations de Saint-Jouin-Bruneval a été assidue et bruyante.

- Le dossier du maître d'ouvrage devait répondre aux deux questions habituelles en termes de débat public : Pourquoi ce projet ? Comment ce projet sera-t-il réalisé ? Il a été ultérieurement complété en matière de risques.

- Le débat a la particularité de se dérouler en simultanéité avec deux autres débats sur des projets similaires à Dunkerque et au Verdon, d'où la nomination d'un membre commun à chacune des trois CPDP, M Gustave Defrance.

Celui-ci indique que l'harmonisation des calendriers a été faite de sorte que les trois débats se terminent en même temps le 14 décembre.

##### Revue des réunions thématiques

Les membres de la Commission Particulière du Débat Public se succèdent ensuite pour résumer les thèmes de chacune des réunions présentées ci-dessus.

##### Engagements des promoteurs du projet

Maître d'ouvrage (Gaz de Normandie)

**M. Luc Poyer** rappelle que cette réunion n'est pas un point d'arrivée, mais un point d'étape.

- Sur l'opportunité du projet : Gaz de Normandie souscrit aux objectifs de la politique énergétique de la France.

- Sur le plan du risque et de l'environnement, les autorisations administratives ne pourront être données que si la protection de la sécurité, de la santé et de l'environnement sont assurées.

- Sur les idées nouvelles proposées : des suggestions ont été faites pour rechercher un projet global d'aménagement du site d'Antifer, incorporant pêche, loisirs (plage, parapente et port de plaisance) et développement d'énergies renouvelables (éoliennes et marines). Il est prêt à étudier l'ensemble de ces usages avec les acteurs concernés, dès lors qu'ils sont compatibles avec l'usage industriel prévu.

Gaz de Normandie va travailler sur les options suivantes, dont une sera retenue pour la demande d'autorisation éventuelle :



- Les deux variantes proposées initialement, auxquelles seront intégrées les conditions techniques de leur compatibilité avec l'usage de la plage.
- L'implantation du terminal en bout de digue, selon les demandes reçues dans plusieurs cahiers d'acteur.
- Une solution d'implantation intermédiaire, si les solutions précédentes devaient présenter des obstacles excessifs en termes de sécurité ou d'impact environnemental.

Il souhaite réaffirmer que la solution d'implantation qui serait retenue par Gaz de Normandie pour une demande d'autorisation prendra en compte l'emploi local et l'impact sur le milieu naturel.

### Aménageur (Port Autonome du Havre)

**M. Jean-Pierre Lecomte** constate que le projet de terminal méthanier se situe en parfaite cohérence avec l'objectif du port de répondre aux demandes d'implantation de trafics portuaires surtout si ceux-ci sont d'intérêt national et d'optimiser la gestion de l'espace portuaire en veillant à la sécurité et l'environnement.

Il note qu'au fil du temps, le site s'est ouvert à des usages multiples (pêche, loisirs, etc.). Il confirme que le PAH souhaite continuer dans cette voie, et c'est pourquoi il a fortement recommandé au maître d'ouvrage de veiller à insérer son projet dans un ensemble qui permette à tous de cohabiter.

Il confirme que le PAH s'est engagé à la remise en état du perré de la vailleuse de Bruneval. Il souligne à nouveau que le PAH est disposé à contribuer à un réaménagement plus vaste du site et souligne que le PAH apportera tout son soutien pour que la concertation puisse se poursuivre en bonne intelligence.

### Exploitant du terminal pétrolier (CIM)

**M. Christian Chaize**, indique que sa société exploite le terminal pétrolier d'Antifer depuis plus de trente ans. Fort de cette expérience, la CIM considère que la cohabitation entre un terminal pétrolier et un terminal méthanier à Antifer est possible.

Il estime que le débat public a montré que le port d'Antifer est un site remarquable, qui a su respecter l'équilibre entre l'activité industrielle et l'environnement et précise que le projet doit permettre le maintien d'un accès sécurisé à la plage de Saint-Jouin-Bruneval.

### Conclusions des cahiers d'acteurs résumées par leurs auteurs

**M. Alain Ohrel** donne les conditions fixées pour cette partie de la réunion, en particulier le tirage au sort de l'ordre des présentations qui est ci-dessous maintenu.

Les cahiers d'acteurs figurent dans leur intégralité en annexe sur le CD (dans l'ordre alphabétique du nom de leur auteur).

**M. Xavier de Salins**, président de la Station de Pilotage du Havre-Fécamp, décrit les caractéristiques maritimes du port d'Antifer, dont il souligne les avantages, notamment pour le trafic de méthaniers.

**M. Rémy Chicot**, maire de Saint-Jouin-Bruneval, déclare que sa commune est directement concernée par ce projet, lequel suscite beaucoup d'inquiétudes, dont le principal est la sécurité.

Il ajoute que cette question de sécurité conditionne aussi l'accès à la plage, élément important de la vie locale. À cet effet, il cite le sous-préfet qui a clairement déclaré qu'il ne donnerait pas son accord au projet si l'accès à la plage n'était pas maintenu.

**M. Jean-Jacques Lemaitre**, président d'Aquacaux, reproche aux promoteurs de fréquemment minimiser les aspects négatifs du projet. Il évoque une solution qu'il a proposée à divers acteurs, située en bout de digue et incorporant un développement global, sans entrer dans les détails.

**M. Daniel Paul**, député de Seine-Maritime, refuse de considérer l'électricité et le gaz comme des marchandises ordinaires, et parce qu'il n'accepte pas que des biens aussi vitaux soient soumis aux règles du marché, se déclare défavorable au projet de terminal méthanier à Antifer.

**Mme Sylvie Barbier**, Association Ecologie pour le Havre, souligne une tendance planétaire, à engager des projets méthaniers qui sont hors de proportion avec les besoins. Elle décrit la situation comme une bulle spéculative qui aboutira à terme à un gaspillage considérable à un moment où il faudrait concentrer les efforts vers la transition énergétique qui s'impose de manière plus en plus urgente face au dérèglement climatique et au déclin des gisements fossiles.

**Mme Christine Paul**, vice-présidente de l'Association des Parents d'Elèves de Saint-Jouin-Bruneval, estime que les données relatives aux distances de sécurité fournies par le maître d'ouvrage sont inexactes. Elle ajoute qu'une comparaison avec les autres terminaux GNL en France s'impose, ces derniers étant tous implantés à de grandes distances des habitations les plus proches.

**Mme Claudine Laillier**, enseignante à Saint-Jouin-Bruneval, indique que certains peuvent penser que le site d'Antifer est déjà un site dangereux. Mais, le GNL est beaucoup plus dangereux que le pétrole. Elle demande comment on peut tolé-



rer d'ajouter un tel risque à une école comptant plus de 200 enfants.

**M. Sylvain Jouanneau**, Association Surfrider Foundation, demande si l'accès à la plage sera conservé, et si oui, sous quelles conditions. Le maintien de l'accès veut-il dire en tous temps ou uniquement en dehors des escales des méthaniers ? Quel autre accès sera prévu pour l'évacuation en cas d'accident ?

**M. François Auber**, membre de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de la Vallée de Bruneval, déclare que c'est une utopie de croire que l'on pourra vivre sur cette planète en continuant de brûler des énergies fossiles. Il décrit ce projet comme l'antithèse du développement durable.

Il estime que c'est un non-sens environnemental qui ne fera qu'encercler la Pointe de Caux par des zones industrielles et hâter la destruction du littoral. Il estime que c'est un non-sens économique qui causera la mort du tourisme.

Il n'est pas question qu'on impose aux habitants des choix qui vont à l'encontre de leurs choix de société. Il pose le défi aux promoteurs du projet d'organiser un référendum d'initiative populaire locale.

**M. Alban Firmin**, président de l'association de la Vallée de Bruneval, se dit étonné qu'il faille que ce soit de simples citoyens comme lui-même qui s'opposent à de tels projets et rappelle les propositions de projets alternatifs pour l'évolution du port d'Antifer (port de plaisance HQE, pôle technique de développement durable, centre opérationnel d'une garde-côte européenne).

Il considère ces projets beaucoup plus structurants pour l'environnement. Il ajoute qu'ils seront tout autant source d'emplois et de taxe professionnelle.

**M. Dominique Roux**, ex-Commandant de bord de méthanier, retraité, indique que les instances compétentes constatent un besoin urgent de mise en cohérence des dispositifs européens existants de sécurité maritime, ce qui pourrait être le point de départ d'une gouvernance maritime européenne qui s'installerait progressivement.

Il estime que le port d'Antifer, par sa position stratégique et ses nombreux atouts, offre l'opportunité d'établir un pôle de liaison multidisciplinaire des intervenants en mer. Il déclare qu'il serait regrettable de ne pas étudier tout le parti que la région, la France et l'Union Européenne pourraient tirer d'Antifer dans le cadre d'une politique maritime européenne intégrée.

**M. Guy Le Mignot**, président de l'Association Saint-Jouin-Bruneval Développement Durable, déclare que les arguments des associations qui ont participé au débat aura montré qu'un autre avenir est possible sur ce territoire, conjuguant développement économique avec développement durable. Évoquant les conclusions des dirigeants français au Grenelle de l'Environnement et à Bali sur la nécessité d'une exemplarité en matière d'environnement, il ironise sur l'application de ces priorités à l'échelle locale.

**M. Vianney de Chalus**, président de la Chambre de Commerce du Havre, réaffirme le soutien de toutes les Chambres de Commerce de Haute-Normandie et du monde économique pour le terminal méthanier d'Antifer qu'il qualifie de projet stratégique pour l'économie du territoire.

Il indique que ce projet s'inscrit naturellement dans une infrastructure déjà opérationnelle, et que sur le plan énergétique il permettra à la région de diversifier ses sources d'approvisionnement et de rester leader de la production française.

Il ajoute que sur le plan économique, au-delà des retombées du chantier et de l'exploitation, c'est une véritable opportunité pour les industries de la région.

**M. Antoine Rufenacht**, maire du Havre, rappelle que le développement des terminaux méthaniers est nécessaire pour la France pour assurer une meilleure indépendance énergétique et renforcer la consommation en France d'énergies plus propres, respectueuses de l'environnement et du développement durable.

Il souligne qu'Antifer est un site privilégié pour accueillir un terminal méthanier du fait de :

- La présence d'un important terminal pétrolier,
- La volonté du territoire de se positionner fortement sur la filière énergétique.

**Mme Véronique Bérégovoy**, Groupe des Elus Verts de la Région Haute-Normandie, déclare que le développement industrialisé et productiviste que connaît la Haute-Normandie depuis plus d'un siècle n'est plus soutenable et ne peut constituer un scénario pour l'avenir. Elle se demande si la Haute-Normandie doit être définitivement sacrifiée pour satisfaire à des intérêts privés au mépris de l'intérêt général. Elle déclare le projet méthanier comme étant incompatible avec le développement durable et avec les objectifs que s'est fixés l'Europe en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables. Elle en conclut que la mise en application de ces mesures démontre qu'il est inutile d'importer du gaz.

**M. Jean-Paul Lecoq**, député de Seine-Maritime, rappelle que le projet méthanier n'est pas d'intérêt national, mais simplement un projet purement financier, ce qui n'est pas forcément négatif en soi, mais inacceptable si c'est au détriment de l'environnement et de la sécurité. Il explique que ce projet n'existerait pas sans la concurrence, car si Gaz de France était le seul acteur, ses terminaux existants seraient suffisants. Il réitère l'inutilité d'importer du Gaz en France, il souligne les nombreux emplois qui pourraient être créés par la filière économie d'énergie.

**M. Jean-Pierre Frébourg**, maire-adjoint de La Poterie-Cap-d'Antifer, présente sa commune en précisant que le centre du village se trouve à 1 700 mètres du port d'Antifer, et l'habitation la plus proche à 400 mètres. 30 ans de cohabitation avec le pétrole amènent la municipalité à se prononcer contre le projet.

**M. Charles Revet**, sénateur, président de la Communauté de communes de Criquetot l'Esneval, estime que le débat public a été utile et a permis des interrogations qui nécessitent des réponses. Il rappelle que ce projet méthanier s'inscrit dans la volonté de l'Etat de diversifier ses sources d'approvisionnement en énergies fossiles, et que le site d'Antifer était prévu à l'origine pour l'implantation d'un port mixte pétrolier et méthanier.

Il indique qu'il y a certaines préoccupations à prendre en compte :

- la sécurité, qui sera suivie par la DRIRE,
- le maintien des activités touristiques et de loisirs, de la pêche et de la plage.

Il suggère l'implantation en bout de digue.

**M. Daniel Fidelin**, député de Seine-Maritime, comprend que le débat public sur ce projet ait été houleux, compte tenu des interrogations exprimées par les habitants riverains du site. Il trouve que le débat a été riche en informations et qu'il a permis un éclairage sur des points délicats. Tout en convenant qu'on ne peut pas être indifférent au renforcement de la sécurité d'approvisionnement du pays, il estime que cela ne doit pas être au détriment de la qualité de vie et de la sécurité des habitants.

Pour résoudre ces difficultés, il propose que soit étudié un projet en bout de digue, qui aurait l'avantage de recueillir un consensus. Gaz de Normandie se positionnerait en véritable acteur d'aménagement du territoire, en concertation avec les élus locaux et les associations. Il lui semble que ce projet devra être inscrit au SCOT du Pays des Hautes Falaises.

**M. Patrick Jeanne**, maire de Fécamp, vice-président du Conseil Général de la Seine-Maritime, révèle qu'à l'origine, il

était réservé sur ce projet, mais que grâce au débat public, il y est maintenant farouchement opposé.

Il demande aux participants de se projeter à la fin du 21ème siècle, et d'imaginer les réactions de nos descendants aux décisions prises aujourd'hui même, alors qu'ils seront confrontés à des côtes défigurées et peut-être aussi à des problèmes de santé inconnus aujourd'hui.

**Mme Estelle Grelier**, vice-présidente du Syndicat Mixte du Pays des Hautes Falaises, vice-présidente du Conseil Régional, présidente de la communauté de communes de Fécamp, se propose de dresser une liste schématique des points qui l'ont amenée à s'opposer au projet méthanier :

- un aménagement du territoire selon lequel les activités vertueuses sont situées au Havre alors que celles dont ne veulent pas les élus havrais sont à Antifer,
- l'occultation de l'Agenda 21, le sacrifice du développement touristique,
- le mensonge que représente un terminal méthanier touristiquement compatible,
- l'illusion du maintien de l'accès à la plage,
- la diversion du projet en bout de digue qui est simplement une sortie politique.

Elle conclut en déclarant aux promoteurs du projet que les habitants de Saint-Jouin et des Hautes Falaises méritent mieux qu'un mauvais projet servi par un mauvais débat, et qu'un autre avenir est possible. Elle exprime définitivement et viscéralement que c'est « Non » au terminal méthanier à Antifer.

**M. Modeste**, délégué CGT de la CIM, dresse une liste d'exemples locaux de plans de restructuration entraînant de nombreuses pertes d'emploi. Il déclare que le syndicat est favorable à ce projet méthanier, qui est créateur d'emplois, et c'est pourquoi il demande que tous les services portuaires soient renforcés à partir de vrais professionnels sous statut.

Il souligne que l'expérience des salariés de la CIM qui travaillent depuis de nombreuses années sur un site classé SEVESO est un gage de sécurité pour les habitants. Il conclut en déclarant que son organisation syndicale CGT, avec l'appui de l'ensemble des salariés de la CIM et de leurs familles soutiendront ce projet.

**M. Alain Ohrel** annonce la clôture du débat. Il rappelle que de nombreuses informations restent disponibles sur le site de la CPDP et que le calendrier de ce projet continue : durant les deux prochains mois, la Commission va élaborer un compte rendu de tout ce qui a été dit ; puis à son tour, le maître d'ouvrage disposera alors de trois mois pour prendre sa décision.

## D) Les ateliers thématiques

Comme l'indique le dépliant d'information générale sur l'organisation du débat édité par la CPDP et diffusé à 170 000 exemplaires, d'autres réunions que les réunions publiques ont également été organisées. Elles ont permis d'approfondir certains aspects avec une communication ensuite, en réunion publique, des modalités et résultats.

Deux thèmes ont été traités :

- dans le domaine du risque maritime, la question du pilotage des méthaniers à l'approche du port,
- dans le domaine des retombées économiques du projet, la question de la fiscalisation des infrastructures en projet et des produits pouvant être encaissés par les collectivités d'accueil du fait de la taxation.

### 1) Le pilotage des méthaniers

Après une première rencontre de M. Xavier de Salins, président de la Station de Pilotage du Havre, par le président de la CPDP, au mois d'août, la décision a été prise par la CPDP d'organiser une réunion de travail avec ces pilotes. Le but était de connaître les conditions du pilotage de méthaniers comme ceux envisagés par le maître d'ouvrage pour ses livraisons au terminal d'Antifer et également d'examiner les risques maritimes du fait de ces manœuvres ou de l'ancrage du navire sur le terminal.

A cette fin, une réunion a eu lieu le 11 octobre 2007 avec trois pilotes de cette station et trois membres de la CPDP. Déjà, elle a permis d'utiliser le simulateur qui avait été préalablement programmé pour dérouler le processus des manœuvres et faire varier les scénarios. Notons que ce simulateur est unique sur la côte atlantique et qu'il permet de préparer le pilotage dans tous ses détails y compris pour les remorqueurs. La présentation des scénarios a révélé que la sécurité de l'accostage à Antifer ne soulevait pas de problème majeur. La CPDP a demandé aux pilotes de préparer une présentation vidéo de la carte nautique et de plusieurs scénarios d'accostage pour la réunion du 19 octobre à Octeville.

### 2) Les retombées fiscales

La relative complexité du sujet a conduit la CPDP à se rapprocher, dans un premier temps, des services de l'administration concernée. La CPDP a réalisé une première enquête documentaire auprès des acteurs concernés (première note remise par le maître d'ouvrage, situation du Port Autonome, données de référence remises par les Services du TPG et Ser-

vices fiscaux). Elle a organisé ensuite une réunion technique qui a eu lieu le 9 octobre dans les locaux de la CPDP avec des représentants de Gaz de Normandie, de la CIM, de la Trésorerie générale, des Services fiscaux et du Port Autonome du Havre. Cette réunion a permis de :

- fixer les cadres de référence (Port, terminal pétrolier existant, textes applicables),
- déterminer les montants à retenir que Gaz de Normandie pourrait devoir déclarer au titre des taxes foncières et de la taxe professionnelle,
- prendre en compte les taux fiscaux pour les différentes parts et les dispositifs y compris d'exonération en vigueur durant une période de référence, l'année 2006,
- procéder à un calcul estimatif théorique, dans ces conditions, pour les bases et pour les produits susceptibles d'être encaissés par les collectivités d'accueil.

Grâce au membre appartenant aux trois CPDP, les résultats ainsi obtenus ont été rapprochés de ceux qui avaient pu être établis par les deux autres CPDP pour les deux autres sites. Ce rapprochement fit apparaître une relative disparité confirmant la grande spécificité de cette question et les difficultés à établir des estimations prévisionnelles réellement précises.

A l'invitation des services du Trésorier Payeur Général, deux membres se sont rendus – en tant que simples observateurs – à une réunion technique de présentation d'une simulation qu'ils avaient effectuée pour le compte de la Communauté de communes d'accueil.

Extrait de la note sur les retombées fiscales<sup>16</sup> :

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, les estimations de produits à recevoir par les collectivités territoriales concernées seraient les suivantes (exprimés en milliers d'euros) :

#### Taxe foncière sur les propriétés bâties

COLLECTIVITÉS	TAUX 2006	PRODUITS
Commune de Saint-Jouin-Bruneval	8,23 %	900 000 €
Communauté de communes de Criquetot l'Esneval	2,65 %	290 000 €
Département	13,16 %	1 450 000 €
Région	4,4 2%	490 000 €
<b>Total</b>		<b>3 130 000 €</b>

16. Note complète sur le CD

## Taxe professionnelle

COLLECTIVITÉS	TAUX 2006	PRODUITS
Commune de Saint-Jouin-Bruneval	10,29 %	530 000 €
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	10,29 %	4 480 000 €
Communauté de communes de Criquetot l'Esneval	1,94 %	100 000 €
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	1,94 %	850 000 €
Département	7,14 %	3 480 000 €
Région	2,61 %	1 270 000 €
<b>Total</b>		10 710 000 €

## Soit, pour chaque collectivité, un montant de produit fiscal estimé ainsi :

Commune de Saint-Jouin-Bruneval	1 430 000 €
Communauté de communes de Criquetot l'Esneval	390 000 €
Département	4 930 000 €
Région	1 760 000 €
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	5 330 000 €
<b>Total</b>	13 840 000 €



### III) TROISIÈME PARTIE : LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

## A) L'émergence d'une rude confrontation et l'approfondissement du débat

Ce débat public s'engageait dans des conditions délicates car le maître d'ouvrage avait entamé une concertation en début d'année 2007. Celle-ci ne fut pas très fructueuse, le public, notamment des riverains regroupés en deux associations prenant d'emblée une posture d'opposition frontale. La nomination d'une CPDP introduisait la présence d'un tiers garant neutre dans l'organisation du débat public.

Sur chacun des grands thèmes, des experts et techniciens ont contribué à éclairer les participants. A l'évidence, dans de nombreuses réunions, le public, y compris les opposants, a beaucoup appris :

- le rôle des services instructeurs de l'Etat dans les procédures mises en œuvre à l'issue du débat public,
- les flux et la prospective énergétique dans le monde,
- les calculs et paramètres pour les études de danger,
- le traitement de l'eau de gazéification par électrochloration,
- les études sur la dissipation des rejets en mer,
- les règles de pilotage, etc.

Il a même découvert différentes données de son territoire : station des pilotes, ressources faunistiques, floristiques ou halieutiques actuelles sur le site, réglementation et périmètres en vigueur pour le Port ou pour le classement de la Val-leuse, etc.

Assez figées au départ, les positions antagonistes ont peu évolué en apparence et sans effort de l'un et l'autre camp pour de réelles concessions. Les réunions publiques ont souvent été marquées par le choc frontal entre les promoteurs du projet et des opposants regroupés notamment en deux associations et bien encadrés. Pour faire image les termes de cette confrontation pourraient se résumer ainsi :

- « Faites-nous confiance, nous maîtriserons le risque » ;
- « Vous installez une bombe atomique à notre porte. Nous refusons toute installation industrialo-portuaire nouvelle ».

Parmi les riverains, seuls les opposants se sont exprimés. Ils conservent à l'issue du débat public leur crainte « viscérale » des risques d'explosion de GNL et refusent tout compromis.



Les opposants lors de la réunion de synthèse

Les milieux économiques et la ville du Havre maintiennent leur soutien à un projet qui permet de mieux utiliser le port d'Antifer actuellement sous-employé et présente des opportunités de développement pour leur territoire.

Le débat s'est déroulé dans un contexte de campagne préélectorale :

- les élus de la majorité départementale, réservés au départ, ont accru leurs réserves sur le projet mais pour des raisons propres à chacune de ses composantes : privatisation de l'énergie, énergie non renouvelable, tourisme des Hautes-Falaises.

- les élus de l'opposition départementale ont affirmé l'intérêt national du terminal méthanier mais recommandent l'étude d'une implantation en bout de digue.

Malgré tout, au fur et à mesure des réunions publiques, la controverse a pris un tour plus consistant et, parfois, plus objectif. Les associations ont pris une part de plus en plus active avec des présentations dûment préparées. Le maître d'ouvrage a dû s'adapter progressivement à leur style souvent percutant.



Manifestation à Saint-Jouin-Bruneval

Les cahiers d'acteurs ont aussi, progressivement, joué leur rôle pour mettre en évidence, au-delà des pétitions de principe, quelles étaient les raisons et les constructions des arguments portant ou contestant le projet quant à son opportunité même et quant à ses caractéristiques ou impacts.

La sécurité des habitants a été tout au long du débat public la priorité absolue des participants.

Des sujets importants ont été soulignés qui devront faire l'objet d'études approfondies de la part du maître d'ouvrage et du Port autonome du Havre :

- les orientations des courants, des vents dominants et les tempêtes ;
- l'incidence de la falaise et des valleuses ;
- la cohabitation entre le port pétrolier et le port méthanier ;
- l'usage permanent de la route d'accès et de la plage ;
- les procédures d'information et, éventuellement, d'évacuation...

Le réaménagement souhaitable de l'ensemble du site, qui permettrait de concilier activités portuaires (pétrole et GNL), pêche et loisirs (plage et éventuellement port de plaisance), doit figurer dans les conclusions du débat.

## B) Les grands sujets de controverse

Dans ces conditions, les principales controverses ont été sur les sujets suivants :

– **La réalité économique de nouveaux besoins en gaz** susceptibles de justifier le redéploiement de l'approvisionnement français dans le contexte européen et mondial déjà en plein développement sur ce créneau.

– **Les interrogations relatives à la totalité de la filière GNL** depuis l'extraction du gaz jusqu'à son traitement final.

– **Le profil et les motivations du maître d'ouvrage** considéré comme un simple investisseur privé en quête de retours financiers rapides.

– **La dangerosité du projet d'implantation industrielle** (notamment l'installation de regazéification) considérée comme évidente du fait de la proximité des premières habitations à quelque 500 mètres du site et de celle de l'école communale, au centre du village. Tout ceci conduit les opposants à craindre que l'étude de danger soit insuffisante au regard des exigences sans cesse accrues de la sécurité.

– **Les risques maritimes** soit au large (du fait de l'importance croissante du trafic en Manche, même si le trafic des méthaniers serait tout à fait marginal – en particulier sur le « Rail d'Ouessant »), soit à l'approche du port, des personnes expérimentées s'étant clairement exprimées sur ce sujet.

– **L'impact visuel** du projet sur les bords de la plage du fait de la dimension des cuves envisagée.

– **La destination du site.** Pour les uns, il s'agit de préserver la dimension touristique de cet espace : plage, sport nautique et navigation de plaisance. Pour les autres, il s'agit de reconnaître la dimension économique et industrielle telle que la définissent la vocation économique du Port Autonome du Havre ou certains documents importants : la Directive Territoriale d'Aménagement, les articles L 121-9 et R 121-4-1 du code de l'urbanisme<sup>17</sup> qui déclarent Opération d'Intérêt National « les travaux relatifs au domaine industrialo-portuaire d'Antifer dans le périmètre du port autonome du Havre ».

## C) Les réactions et les positions du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage a apporté de nombreuses réponses sur tous ces sujets, en particulier :

– **L'économie énergétique et la filière GNL dans le monde et en France**

Il a fourni à plusieurs reprises à l'appui de son projet des éléments référencés et chiffrés venant des plus hautes autorités. D'ailleurs, les représentants de l'Etat – en particulier ceux de la DGEMP – ont clairement démontré que c'était une option retenue par la France même si la décision de construire 1, 2 ou 3 terminaux méthaniers relevait des seuls

maîtres d'ouvrage. Il faut ici citer également le rapport du CESR sur la prospective énergétique en Haute-Normandie qui a d'ailleurs donné lieu à un exposé de son rapporteur et qui appuie le développement notamment gazier. De la même façon, il faut mentionner le Port autonome du Havre dont les représentants ont expliqué les conditions dans lesquelles il avait opté pour cette orientation stratégique localisée sur les infrastructures disponibles au Cap d'Antifer.

– **Le respect de l'environnement et la maîtrise des risques**  
Gaz de Normandie a apporté des réponses autorisées et

17. En annexe sur le CD

claires aux accusations selon lesquelles le GNL concourrait à la production de gaz à effet de serre. Il a cité de nombreuses sources dans ce domaine. Quant aux autres aspects touchant aux impacts du projet dans son environnement direct, il a démontré le sérieux qui, d'ores et déjà, préside aux premières études lancées. Il s'est engagé sur la réalisation d'études de dangerosité compte tenu des risques importants du fait de la présence de la falaise et du fait des habitations à proximité mais aussi de la plage dont l'accès et l'usage doivent rester hors des périmètres des zones d'effets (voir ci-contre lieu d'implantation du terminal). Notons également que les représentants du Port reconnaissent que certains aménagements actuels à Antifer ne sont pas dans un état acceptable. Ils ont décidé d'y remédier.

#### – Les retombées économiques

Au risque d'être critiqué pour des engagements assimilés par certains à des pétitions de principe, le maître d'ouvrage a clairement indiqué qu'il favoriserait localement l'emploi et le développement économique. Gaz de Normandie a notamment exprimé sa volonté de s'impliquer dans la création éventuelle d'un pôle de développement durable. Enfin, les retombées fiscales ont été évaluées selon le calcul théorique des services fiscaux, à un montant global de 13 M€ tous produits confondus pour les collectivités.

#### – Le maintien et/ou développement des activités de loisirs sur le site

À l'évidence, Gaz de Normandie n'a pas été compris ou n'a pas été suffisamment précis dans ses engagements pour clarifier la prise en compte des activités existantes (depuis les loisirs sur la plage comme le surf jusqu'à la pêche y compris amateur, en passant par les parapentes ou les promenades côtières). Il a évoqué son souci de faciliter ou en tout cas de ne pas venir inutilement s'opposer à l'essor de telles activités, mais il a précisé également que dans ces domaines, il ne pouvait être le décideur. Dans le même ordre d'idée, il n'a pas évoqué de compensations pour favoriser des équipements ou maintenir des usages. Celles-ci pourraient également être le fait du Port autonome du Havre.

#### – Le lieu d'implantation du terminal

Mais surtout, c'est le lieu précis d'implantation du terminal qui est l'un des enjeux essentiels du débat. Gaz de Normandie lors de la séance de synthèse finale, a proposé de mener de nouvelles études : outre les deux scénarios présents au dossier de base, deux autres scénarios d'implantation ont été évoqués, l'un en bout de digue et un autre intermédiaire.

#### – Le lieu d'implantation de la station d'odorisation du gaz

Cette implantation relève de GRTgaz. Envisagée au sommet de la falaise, elle pourrait faire l'objet d'une nouvelle étude.

## D) Éléments de synthèse

La sécurité est au cœur des préoccupations qui se sont exprimées durant le débat.

Rappelons que le débat public ne dépossède en aucune façon le maître d'ouvrage de son pouvoir de décision. La commission particulière du débat public ne peut que résumer les avis émis au cours du débat.

Aujourd'hui il appartient au maître d'ouvrage et à lui seul de décider et de motiver sa décision en faisant notamment référence aux éléments du débat.

Différentes solutions apparaissent aujourd'hui possibles :

- Le maître d'ouvrage renonce au projet.
- Le maître d'ouvrage décide de poursuivre la réalisation du Port méthanier d'Antifer.

Dans ce cadre, Gaz de Normandie est invité à prendre en compte les demandes exprimées au cours du débat et concernant :

- l'accès et l'usage de la plage,
- de nouvelles variantes : implantation en bout de digue ou en position intermédiaire,
- l'aménagement global du site avec le concours du Port Autonome du Havre, en recherchant la compatibilité entre activités de loisirs et activités industrialoportuaires.

Pour répondre au sentiment d'insécurité – ressenti par le public –, il est nécessaire de répondre clairement tout au long de l'éventuelle poursuite du projet aux questions qui s'expriment dans les domaines les plus variés. Les indispensables études complémentaires ou expertises pluralistes (telles que celles sur la falaise) devraient être conduites avec la plus grande transparence possible. Pour cela une structure pourrait être constituée à l'image du CLIC dont il convient de rappeler qu'il a examiné le projet le 6 décembre 2007.

## ANNEXE 1



Président

M. Yves MANSILLON  
Préfet, Président de la Commission  
Nationale du Débat Public

6, rue du Général Camou  
75007 Paris

Paris, le 6 avril 2007


- OBJET** : Saisine de la CNDP sur le projet de construction d'un terminal méthanier à Antifer.
- P. JOINTE** : Un dossier de saisine et son dossier de contexte.

Monsieur le Président,

Gaz de Normandie S.A.S. assure la maîtrise d'ouvrage du projet de construction d'un terminal méthanier sur le port d'Antifer, situé sur la commune de Saint-Jouin Bruneval (76).

En application de l'article L121-8-II du code de l'environnement et de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2002-1275 du 22 octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission Nationale du Débat Public, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe le dossier de saisine de la CNDP et le dossier de contexte qui présentent respectivement le projet et son contexte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Luc POYER



## ANNEXE 2

## DÉCISIONS DE LA CNDP

Commission Nationale du Débat Public  
SEANCE DU 2 MAI 2007  
DÉCISION N° 2007 / 22 / TMA / 1  
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL METHANIER  
SUR LE PORT DE D'ANTIFER

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
- vu la lettre de saisine du Président de Gaz de Normandie SAS en date du 6 Avril 2007, reçue le 6 Avril, et le dossier joint,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,
- considérant, d'une part, la croissance de la part du gaz dans la consommation énergétique de la France au cours des dernières années et, d'autre part, les orientations définies par la loi de programme du 13 Juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique française,
- considérant l'importance des enjeux économiques et sociaux du projet à l'échelle nationale (diversification des sources d'énergie et des opérateurs) comme à l'échelle locale (pour l'activité du port du Havre),
- considérant la diversité et l'importance des impacts possibles sur l'environnement,
- considérant que le dossier de saisine de la CNDP, prévu à l'article L.121-8 du code de l'environnement, doit être suivi dans les 6 mois du dossier du débat à destination du public, prévu à l'article L.121-11 du même code,

DÉCIDE :

**Article 1 :**

Le projet de construction d'un terminal méthanier à Antifer sur la commune de Saint-Jouin-de-Bruneval (Seine-Maritime) doit faire l'objet d'un débat public, que la Commission nationale du débat public organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

**Article 2 :**

Le dossier du débat ne sera considéré comme complet au sens de l'article 7-III du décret du 22 Octobre 2002 que s'il comporte des indications suffisamment précises sur

- les usages actuels du site d'Antifer,
- les dangers de l'activité envisagée,
- ses impacts sur l'environnement,
- les hypothèses de raccordement au réseau de transport de gaz.

**Article 3 :**

La Commission nationale du débat public assurera la coordination avec les débats publics portant sur des projets similaires

- en désignant un ou des membres communs aux différentes commissions particulières,
- en veillant à l'harmonisation de leur calendrier et au traitement homogène des enjeux nationaux et internationaux.

Le Président  
Yves MANSILLON

Commission Nationale du Débat Public  
SEANCE DU 2 MAI 2007  
DÉCISION N° 2007 / 28 / TMA / 2  
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL METHANIER  
SUR LE PORT DE D'ANTIFER

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
- vu la lettre de saisine du Président de Gaz de Normandie SAS en date du 6 Avril 2007, reçue le 6 Avril, et le dossier joint,
- vu la décision n° 2007/22/TMA/1 du 2 Mai 2007,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

**Article unique:**

M. Alain OHREL est nommé Président de la commission particulière du débat public sur le projet de construction d'un terminal méthanier à Antifer sur la commune de Saint-Jouin-Bruneval.

Le Président  
Yves MANSILLON

Commission Nationale du Débat Public  
SEANCE DU 2 MAI 2007  
DÉCISION N° 2007 / 29 / TMA / 3  
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL METHANIER  
SUR LE PORT DE D'ANTIFER

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
- vu la lettre de saisine du Président de Gaz de Normandie SAS en date du 6 Avril 2007, reçue le 6 Avril, et le dossier joint,
- vu la décision n° 2007/22/TMA/1 du 2 Mai 2007 et n° 2007/28/TMA/2 du 2 Mai 2007,
- sur proposition de M. Alain OHREL,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

**Article unique:**

M. Gustave DEFRANCE est nommé membre de la commission particulière du débat public sur le projet de construction d'un terminal méthanier à Antifer sur la commune de Saint-Jouin-Bruneval.

Le Président  
Yves MANSILLON

Commission Nationale du Débat Public  
SEANCE DU 6 JUIN 2007  
DÉCISION N° 2007 / 36 / TMA / 4  
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL METHANIER  
SUR LE PORT D'ANTIFER

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
- vu la lettre de saisine du Président de Gaz de Normandie SAS en date du 6 Avril 2007, reçue le 6 Avril, et le dossier joint,
- vu les décisions n° 2007/22/TMA/1, n° 2007/28/TMA/2 et n° 2007/29/TMA/3 du 2 Mai 2007,
- sur proposition de M. Alain OHREL,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

**Article unique :**

Sont nommés membres de la commission particulière du débat public sur le projet de construction d'un terminal méthanier à Antifer sur la commune de Saint-Jouin-Bruneval :

- Mme Marie-Bénédicte AGUILA,
- M. Bernard FERY,
- M. Xavier NOEL du PAYRAT.

Le Président Yves MANSILLON

Commission Nationale du Débat Public  
SEANCE DU 25 JUILLET 2007  
DÉCISION N° 2007 / 44 / TMA / 5  
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL METHANIER  
SUR LE PORT D'ANTIFER

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le code de l'environnement en ses articles R.121-1 et suivants,
- vu la lettre de saisine du Président de Gaz de Normandie SAS en date du 6 Avril 2007, reçue le 6 Avril, et le dossier joint,
- vu les décisions n° 2007/22/TMA/1, n° 2007/28/TMA/2, n° 2007/29/TMA/3 du 2 Mai 2007, et n° 2007/36/TMA/4
- vu le projet de dossier du débat transmis par le maître d'ouvrage, Gaz de Normandie,
- sur proposition de M. Alain OHREL, Président de la commission particulière,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

**Article 1:**

Le dossier du maître d'ouvrage est considéré comme étant suffisamment complet pour être soumis au débat public.

**Article 2 :**

Le débat public aura lieu du 14 Septembre au 14 Décembre 2007.

Le Président Yves MANSILLON

## ANNEXE 3

RENDEZ-VOUS PRIS PAR LA CPDP  
DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU DÉBAT

Dès sa nomination, le président a consacré tous ses contacts aux membres et collaborateurs pressentis de la CPDP. Une fois celle-ci constituée, ont débuté en juin les séances de travail avec le maître d'ouvrage. Concurrément ont été organisées les visites ou rencontres suivantes :

Mardi 19 juin 2007

Visite par la CPDP du site d'Antifer et de l'ensemble de ses installations sous la conduite des principaux responsables

Visite à M. Chicot en sa mairie de Saint-Jouin-Bruneval

Déjeuner de travail au Port Autonome du Havre avec son président, son directeur général et leurs principaux collaborateurs

Visite au sous-préfet du Havre et réunion de travail avec ses principaux collaborateurs

Mercredi 20 juin 2007

Rencontre à Paris de M. Antoine RUFENACHT, Maire du Havre, Président de la CODAH

Judi 21 juin 2007

Séminaire méthodologique organisé par la CNDP à la Cité des Sciences

Lundi 25 juin 2007

Visite du terminal méthanier de Zeebrugge (Belgique) organisée par M. Defrance pour les présidents des 3CPDP

Mardi 26 juin 2007

Rencontre à Paris de M. Charles REVET, Sénateur

Judi 5 juillet 2007

10H00 M. Guy Le MIGNOT, Président Association Saint-Jouin-Bruneval Développement

11H00 M. Jean Claude TESSIER, Président Club de Pêche du Grouin

14H00 M. Daniel FIDELIN, Député

15H00 M. Jean-Marc PATRY, Conseiller Industrie CCI Fécamp

17H00 M. Alban FIRMIN, Président Ass. Préservation & Valorisation Valleuse de Bruneval

17H45 Mme Annie LEROY, Présidente Ecologie pour Le Havre

18H30 M. Jacques Le BAS, Maison de l'Estuaire

Vendredi 6 juillet 2007

11H30 M. Christian BERTHON, DG, Mme THOMAS-ROSSET, Dir. Etudes et Projets, Mme Florence DUBOSC, Dir. Com CCIH

15H00 M. Philippe DUCROCQ, DRIRE/DIREN à Rouen

18H30 M. Alain Le VERN, Président de la Région Haute Normandie

Mardi 10 juillet 2007

17H M. Jean-Yves BESSELAT, député

Judi 19 juillet 2007

9H45 M. Jean-Marc LACAVE, DG au PAH

11H00 M. Daniel PAUL, Député

14H15 M. Estelle GRELIER, Maire-adjoint de Fécamp et vice-présidente de la Région



- 15H30 M. MAHEUT, Président Comité Régional des pêches, M. HERREMAN, Comité local  
17H00 M. Patrice GELARD, Sénateur  
18H30 M. Jean Jacques LEMAITRE, Président de Aquacaux

Vendredi 20 juillet 2007

- 10H00 M. Jean-Yves BELOTTE, Directeur Régional et Départemental de l'Équipement et ses principaux collaborateurs  
Déjeuner avec M. Michel THENAULT, Préfet de Région et ses principaux collaborateurs  
14H30 M. FIHUE, Président de la Chambre d'Agriculture de Seine Maritime et ses principaux collaborateurs  
16H30 M. Claude BARBAY, Haute Normandie Nature Environnement

Lundi 23 juillet 2007

Rencontre à Paris de M. Jean-Paul LECOQ Député, Maire de Gonfreville l'Orcher

Mercredi 5 septembre 2007

Rencontre avec M. Charles BEIGEBEDER , PDG de Poewo

Jeudi 6 septembre 2007

- Le Président OHREL, M. DEFRANCE et les Présidents des CPDP de Dunkerque et du Verdon rencontrent M. Jean Syrota, président de la commission «énergie» du Centre d'Analyse Stratégique et auteur du Rapport d'orientation sur les perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020-2050  
15H Réunion de travail dans ses locaux avec M. Pierre-Franck Chevet, directeur général de l'Energie et des Matières Premières et ses principaux collaborateurs

Jeudi 13 septembre 2007

- 14H30 M. Guy LE MIGNOT, Président Association Saint-Jouin Bruneval Développement  
18H00 M. Alban FIRMIN, Président Ass. Préservation & Valorisation Valleuse de Bruneval  
19H15 M. Michel SCHMIDT DE LA BRELIE, Sous-Préfet du Havre

Vendredi 14 septembre 2007

- 11H00 Conférence de Presse  
16H00 M. Gérard LISSOT, Président du CESR, rapporteur du document « Les énergies en Haute-Normandie » et M. François DA COSTA, Président MEDEF Haute-Normandie  
17H30 M. Alain LE VERN, Président Conseil Régional de Haute-Normandie

Mercredi 19 septembre 2007

- 10H30 M. Jean-Pierre GIROD, Vice-Président 'Les Verts' Développement Durable et environ.  
11H30 M. Didier MARIE, Président Conseil Général de Seine Maritime

Mardi 25 septembre 2007

- 14H30 Mme Anne-Michèle DONNET, Directeur Agence d'Urbanisme de la Région Havraise

Mercredi 26 septembre 2007

- 9H00 M. Philippe DOLIGEZ, Directeur Raffinerie Total et Président AUPAES  
10H30 M. VIANNEY de CHALUS, Président CCI du Havre

Jeudi 27 septembre 2007

- 14H30 M. Didier BAUDOUIN, Directeur Régional des Affaires Maritimes

Mercredi 3 octobre 2007

- 9H00 M. Xavier De SALINS, Président de la Station de pilotage

Jeudi 11 octobre 2007

14H00 Station de Pilotage, visite du simulateur/démonstration accostage à Antifer

Vendredi 19 octobre 2007

14H00 Groupe de Travail paritaire constitué des représentants du MEDEF, de la CGT, de la CFDT, de FO

Lundi 29 octobre 2007

14H00 MM. MODESTE, DESCHAMPS et COLIBERT, Délégués Syndicaux CGT de la CIM

Lundi 26 novembre 2007

15H30 M. BEAUVAIS, Président et M. BLONDEL Délégué Général MEDEF du Havre

Jeudi 6 décembre 2007

Réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) présidé par le sous-préfet du Havre avec présentation par le M.O de son projet de terminal. La CPDP y est représentée par M. Bernard FERY

## ANNEXE 4

### Document commun aux trois débats

## LA POLITIQUE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE

Les trois débats relatifs aux projets de terminaux méthaniers de Dunkerque, du Verdon et d'Antifer se sont déroulés dans un contexte marqué pour le domaine de l'énergie notamment par :

- le Grenelle de l'environnement
  - la Conférence des Nations unies sur le climat à Bali
  - les travaux du centre d'analyse stratégique sur le thème des perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020-2050
  - les projets de la Commission européenne pour renforcer la concurrence dans l'énergie et tenter de définir une politique régionale autour de la mer Noire, zone traversée par des voies d'acheminement essentielles des ressources énergétiques
  - la tendance de beaucoup d'Etats (Russie, Venezuela, France... ?) de faire de l'énergie un symbole du patriotisme
- la multiplication des projets GNL dans le monde ! 53 existants en fin 2006, 13 en construction, 71 en projet.

C'est dans ce contexte, plusieurs fois évoqué au cours du débat par les maîtres d'ouvrage, des représentants de l'Etat, des élus, des associations, des acteurs économiques, des citoyens... que la politique européenne et française de l'énergie a été présentée.

### Les principes de la politique énergétique

Les idées force de la politique énergétique française qui n'a guère varié depuis plus de 30 ans sont aujourd'hui contenues dans la loi d'orientation sur la politique énergétique française qui a été votée par le Parlement en juillet 2005 à l'issue d'un débat national en 2003-2004 et qui regroupe, dans son article premier et dans son annexe les quatre grandes orientations de cette politique<sup>18</sup>.

Le premier enjeu est de contribuer à l'indépendance énergétique nationale et garantir la sécurité d'approvisionnement. Il est considéré comme nécessaire de disposer d'un mix énergétique, un bouquet énergétique diversifié et d'essayer, au fil du temps, de maintenir cette diversification. C'était déjà un objectif essentiel en 1973, sans doute le seul. Mais, depuis lors, compte tenu des enjeux majeurs que sont devenus les prix de l'énergie, l'épuisement des ressources, le réchauffement climatique, d'autres objectifs ont aujourd'hui la même place dans notre politique énergétique.

Le deuxième est d'assurer un prix compétitif de l'énergie. C'est la raison pour laquelle la puissance publique conserve encore aujourd'hui des prérogatives, par exemple en matière de fixation des tarifs, du prix du gaz ou du prix de l'électricité. Le troisième objectif est de préserver la santé humaine et l'environnement dans un contexte où l'on a pris aujourd'hui bien conscience qu'avec l'augmentation des gaz à effet de serre, il y a un impératif national, européen, mondial de maîtriser ces différents effets nocifs et de préserver la santé.

Le quatrième enjeu est de garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès de tous à l'énergie. Depuis 10 ans, en contrepartie de la libéralisation de la politique énergétique, ce volet a pris un aspect plus important : tarifs de première nécessité en électricité, création du tarif social prévu par la loi de décembre 2006 pour le gaz, maillage du territoire satisfaisant en matière de stations-service.

Dans ce contexte, face à ces grands enjeux, quelles sont les données clés ?

En France, en dépit des engagements de Kyoto de la France, de la politique affichée de maîtrise de la demande énergétique, la consommation énergétique française augmente de 0,8 % par an. La France consomme 2,5 % de l'approvisionnement énergétique mondial, alors qu'elle représente un peu moins de 1 % de la population mondiale et 15 % de la consommation européenne (27 pays).

Face à cela, quelles sont les ressources propres de la France ? Très limitées, elles sont, en plus, en voie de diminution très forte pour ce qui concerne le gaz : moins de 0,01 % des réserves fossiles mondiales. 98 % du gaz est aujourd'hui importé et les réserves françaises ont un horizon d'environ 6 ans avant l'épuisement des gisements de Lacq. Depuis 2004, la production de charbon est arrêtée en France. La France qui a fait le choix du nucléaire en 1973 est aujourd'hui le deuxième producteur d'électricité au monde, avec 59 tranches nucléaires sur une vingtaine de sites, derrière les Etats-Unis, et le deuxième consommateur d'électricité nucléaire. D'autre part, la loi d'orientation de 2005 a décidé de maintenir cette option nucléaire ouverte et de construire, à partir de 2012, à Flamanville, un nouveau réacteur de troisième génération.

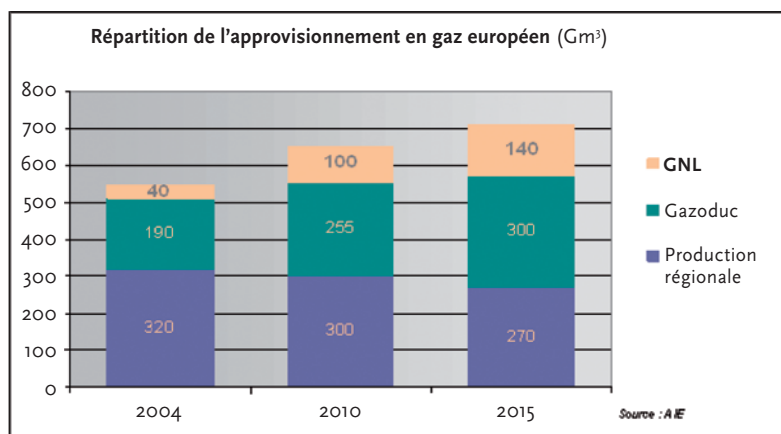
18. Décret en annexe sur le CD

Une part extrêmement importante de l'énergie produite en France est donc composée d'électricité nucléaire (près de 40 %). L'hydraulique joue toutefois un rôle tout particulier grâce à l'importance de nos ressources. La part du gaz naturel est de 14,7 %, bien inférieure encore au pétrole qui représente encore 33 % du bouquet énergétique français. Les autres énergies, notamment les énergies renouvelables, sont en fort développement mais restent encore bien faibles. Grâce au choix de l'électro-nucléaire, la France a réussi en fait -et c'est à peu près stable depuis 20 ans maintenant- à avoir un taux d'indépendance énergétique de l'ordre de 50 %. La France est néanmoins fortement engagée depuis maintenant une quinzaine d'années dans le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Il y a une prise de conscience extrêmement forte de l'importance du changement climatique. Par ailleurs, la maîtrise et la sécurité de l'approvisionnement énergétique à moyen et long termes sont considérées comme ne pouvant effectivement passer que par le développement de ces énergies alternatives et par une politique encore plus forte, plus volontaire, d'économie d'énergie, qui nécessite l'adhésion individuelle de chacun.

De nombreux outils économiques et réglementaires sont en phase de développement. Il y a, par exemple, des politiques de tarifs d'achat spécifiques pour favoriser le développement de l'éolien, du biogaz et de la biomasse. Il y a également des appels d'offres pour développer l'éolien, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements électriques. Il y a un certain nombre de crédits d'impôt pour l'isolation, pour le bâtiment, pour changer les chaudières, pour développer le solaire... L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) propose des crédits d'impôts nouveaux depuis deux ans. Les fournisseurs d'énergie sont eux-mêmes fortement engagés à développer cette politique de maîtrise de l'énergie. Il y a une originalité extrêmement grande, qui est la création des certificats d'économie d'énergie, qui a été prévu par la loi de 2005. A défaut, ils sont soumis à des pénalités financières. Enfin, il y a une abondance, peut-être excessive, de réglementations nouvelles pour la performance énergétique des bâtiments, pour améliorer la réglementation technique.

Cela porte ses fruits, même si les ENR (énergies renouvelables) représentent globalement moins de 5 % du bouquet énergétique. Il y a un «décollage» de l'éolien en France depuis 2000, depuis la première programmation pluriannuelle des investissements de production électrique (PPI), avec de plus en plus d'éoliennes installées et en cours de d'installation. D'autres filières sont également agréées : le solaire, la biomasse, la géothermie.

Dans ce paysage pourquoi continuer à développer des énergies fossiles et quelle est la place de la demande gazière ? En France, les particuliers, l'industrie et les services consomment 530 TWh de gaz en 2006. 53 % concerne le résidentiel et le tertiaire, l'industrie consomme 38 % de la consommation énergétique, et la part utilisée pour la production d'électricité proprement dite n'est plus que de 8 %. On constate que, sur les dix prochaines années, même si la croissance de la demande gazière va ralentir, c'est l'énergie qui croît le plus par rapport aux autres. C'est 2 % par an. Hors industrie, c'est encore 1,5 %. Il y a un développement extrêmement important du gaz naturel dans les autres pays européens, principalement tiré par la production électrique.



Par ailleurs, il devient clair que, en substitution des autres énergies fossiles qui sont bien plus émettrices de CO<sub>2</sub>, que ce soit le pétrole, le fioul ou le charbon, le gaz reste et restera encore, dans les prochaines années, un complément indispensable au développement des autres énergies. C'est pour cela qu'on observe une croissance de la consommation du gaz naturel en France, mais surtout dans les autres pays européens. Les autres énergies alternatives seront insuffisantes à court et moyen termes. C'est la raison pour laquelle il faut les développer davantage. Mais le gaz naturel conservera sa place.

En particulier, dans la programmation pluriannuelle électrique, le rapport remis au Parlement par le gouvernement en 2005, prévoit le développement des énergies renouvelables mais estime que les besoins en semi-base à l'horizon 2015 font que, dans les scénarios de croissance actuelle et compte tenu de la fermeture programmée d'un certain nombre de centrales thermiques par exemple au charbon ou à moyen terme au fioul, il vaut mieux recommander l'utilisation du gaz naturel. Ce rapport prévoyait, en 2005, a minima la construction de 6 cycles combinés à gaz d'ici à 2015 en France, pour 28,3 TWh en gaz.



## Organisation du marché du gaz français dans un contexte européen de libéralisation

La libéralisation du marché de l'énergie affiche le principe d'accès à toutes les infrastructures, principalement aux réseaux, pour les fournisseurs quels qu'ils soient. Le principe est désormais que chaque consommateur peut choisir librement son fournisseur. Il a ainsi été mis fin aux monopoles sur différents segments de la chaîne de gaz ou d'électricité pour ériger ce type de principe.

Il y a eu deux grandes séries de directives -1996 et 2003 en matière électrique, 1998 et 2003 en matière gazière- qui ont été transposées par différentes lois qui datent de 2000 pour le secteur de l'électricité et de 2003 pour le gaz, et une très grande loi d'août 2004 qui, en même temps, est la loi qui opère le changement de statut d'établissement public en société nationale pour les sociétés EDF et Gaz de France.

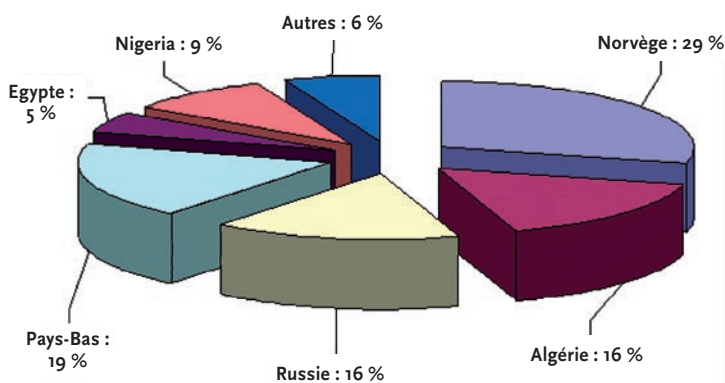
La France a, comme le permettait la directive, choisi un processus maîtrisé d'ouverture de ces marchés, en disant que ceux qui en avaient sans doute le plus besoin au démarrage étaient les très grands sites industriels puis les secteurs les plus consommateurs d'énergie, enfin tous les professionnels, les artisans, les commerçants, et ce depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, ce sont tous les consommateurs particuliers qui peuvent changer de fournisseur d'énergie. Il n'y a plus de monopole de vente en électricité ou en gaz depuis cette date.

Qui choisir ? Qui sont ces nouveaux fournisseurs ? Existait, en matière gazière, 23 distributeurs historiques depuis le milieu des années 50, principalement Gaz de France, mais pas uniquement : Gaz de Strasbourg, Gaz de Bordeaux, Gaz de Grenoble... Côté électrique, idem : EDF et 170 sociétés nationales, régies le plus souvent locales.

Depuis 2004, en matière gazière, l'Etat a institué des autorisations de fourniture de gaz naturel, estimant qu'il n'est pas un produit comme les autres. Il y a 50 nouveaux fournisseurs d'énergie, principalement des sociétés qui commercialisaient déjà du gaz sur le marché européen : la société BP, la société Shell, la société Gazprom, EDF qui fournit le gaz aux industriels depuis 2004 et qui est l'une des rares sociétés à avoir sollicité l'autorisation de fournir du gaz naturel aux particuliers, la société Poweo, la société Altergaz, NL, la société Gas natural. Toutes les grandes entreprises européennes qui vendent et qui achètent de l'électricité en Europe sont présentes en France. De nouvelles catégories, des *traders* de banques, commencent aussi à s'intéresser au marché gazier français.

Le marché gazier est structuré en cinq grandes activités. Avant, existait une grande société qui avait, en France, un monopole de production, de transport, de distribution et de commercialisation. S'y ajoutaient également deux autres sociétés héritées de l'histoire, filiales du groupe Total. Aujourd'hui, on a un monde totalement différent, à savoir deux grands opérateurs du réseau de transport en France : une filiale à 100 % Gaz de France, GRTgaz ; une filiale à 100 % du groupe Total, TIGF. Elles ont l'obligation d'ouvrir leurs infrastructures aux nouveaux fournisseurs de gaz. Le réseau, de 35 000 kilomètres, est interconnecté avec l'ensemble des pays voisins sur plusieurs points d'importations : Dunkerque, Taisnières, Obergailbach, Oltingue vers l'Italie et la Suisse, Lacal vers l'Espagne. Deux terminaux : Fos et Montoir de Bretagne sont aujourd'hui exploités par la société Gaz de France. Le principe d'ouverture est de dire que, demain, n'importe quel bateau pourrait, s'il a réservé les capacités, décharger son gaz dans ces terminaux méthaniers.

Des sites de stockage de gaz, qui sont inégalement répartis sur le territoire français, permettent de faire en sorte que les consommateurs particuliers soient assurés de trouver du gaz quand ils en ont besoin, c'est-à-dire en hiver. Ces stockages ont un volume d'environ 25 % de la consommation nationale.



Origine des fournisseurs de gaz en France

Enfin, la France dispose d'un réseau de distribution extrêmement important puisque c'est le deuxième réseau de distribution d'Europe : plus de 180 500 kilomètres. Près de 76 % de la population française peut avoir accès au gaz naturel. Ce n'est pas un service universel, il n'y a pas d'obligation d'avoir le gaz naturel chez soi.

Le gaz est une énergie complètement substituable. Mais, là encore, il n'y a plus de monopole de distribution.

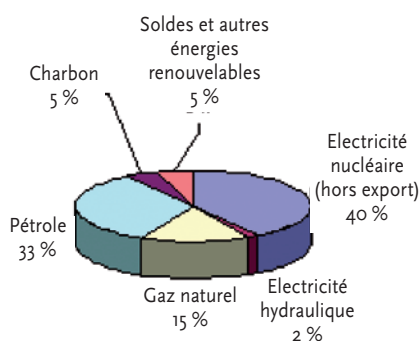
Devrait entrer en service l'an prochain le terminal de Fos-Cavaou, proche de Fos-sur-Mer. Il sera exploité conjointement par les sociétés Gaz de France et Total.

Historiquement le gaz venait principalement de France – à un moment où la production nationale couvrait 15 % de ses besoins –, de Norvège, des Pays-Bas et d'Algérie. Depuis, l'approvisionnement a été très largement diversifié. La France a la chance d'avoir certainement l'un des portefeuilles d'approvisionnement les plus diversifiés, grâce à une politique exigée par l'Etat français et grâce à l'entreprise Gaz de France. Cette politique est à poursuivre avec les nouveaux fournisseurs de gaz qui sont tenus à des déclarations annuelles et à faire la preuve de leur portefeuille d'approvisionnement.

L'Etat a adapté son suivi de la politique d'approvisionnement des fournisseurs en leur imposant un certain nombre d'obligations de continuité de fourniture. Une directive sur la sécurité d'approvisionnement en gaz donne notamment à l'Etat le moyen d'exiger des fournisseurs la preuve qu'ils sont en possession de contrats de long terme. Dans une loi de décembre 2006, il a été demandé à la Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui a été créée depuis 2000 et qui est compétente pour assurer toute la régulation dans le secteur énergétique, de s'assurer, lorsque les transporteurs disent qu'ils vont investir, que ces investissements soient effectivement réalisés. Désormais, elle a le pouvoir d'approuver les programmes d'investissement des opérateurs de transport.

### Le gaz naturel liquéfié (GNL) dans la politique énergétique

Aujourd'hui, le GNL représente déjà 30 % de la consommation française de gaz. Cette part a augmenté de 12 % par rapport à 2005 et les capacités de regazéification des deux terminaux méthaniers -Fos-sur-Mer et de Montoir-de-Bretagne- sont utilisées à plus de 86 %. Or, le GNL va se développer en France et en Europe.



Ce graphique de l'Agence internationale de l'énergie, montre que le développement du GNL sera multiplié par près de 3,5 alors que, dans le même temps, la capacité de développement d'importation à travers les gazoducs augmentera à peine de 30 %. Il y a ici une raison évidente qui tient au fait que, dans le même temps, la production européenne propre va très fortement diminuer. Les gisements en mer du Nord ont déjà décliné. Le Royaume-Uni qui était, il y a encore trois ou quatre ans, exportateur net de gaz est aujourd'hui devenu importateur net de gaz. Cela explique pourquoi de nombreux pays européens réfléchissent à des projets de développement de terminaux méthaniers.

Aujourd'hui, l'Union européenne souhaite de façon évidente restreindre sa dépendance vis-à-vis de la Russie. Il y a de nombreux atouts pour le développement du GNL. Il y a des raisons purement techniques et économiques. Depuis dix ans, l'industrie du GNL a fait des progrès considérables qui ont permis de diminuer les coûts quasiment par 2 : par le développement des techniques d'exploration-production, par le développement des techniques utilisées sur les bateaux eux-mêmes, par le développement sur les chaînes de liquéfaction. Il y a une autre raison qui est purement économique si l'on considère que les ressources gazières sont de plus en plus éloignées des marchés. Or économiquement – c'est une donnée clé du secteur – au-delà de 1 500 kilomètres, il est plus avantageux de faire un gazoduc terrestre qu'un gazoduc sous-marin. Mais, à partir de 4 000 kilomètres, il n'est plus du tout économique de faire un gazoduc. Il vaut mieux amener le gaz sous forme liquide et donc sous la forme du GNL. Les sources d'approvisionnement sont aujourd'hui au Moyen-Orient, au Qatar, en Iran, au Kazakhstan, en Indonésie, aux Caraïbes, au Nigeria, en Égypte...

La concurrence est de plus en plus forte entre les marchés parce qu'il y a de plus en plus de pays qui ont besoin d'énergie, notamment ceux qui avaient besoin de peu d'énergie et qui en ont aujourd'hui besoin de beaucoup : la Chine, l'Inde... Il y a donc de plus en plus de concurrence entre les pays producteurs et les pays consommateurs, ce qui fait qu'il est de plus en plus difficile de s'assurer de sources d'approvisionnement nouvelles.

Le gaz naturel par voie liquéfiée, le GNL, offre beaucoup plus de souplesse que le gaz par gazoduc. Même si cette économie gazière a toujours été une économie de contrats de long terme (y compris pour le GNL), la pratique actuelle offre plus de souplesse. Elle consiste à arbitrer entre différents marchés suivant les prix de l'énergie. Cela peut donc être très intéressant pour les fournisseurs de souscrire de grands contrats en prévoyant d'en avoir une partie pour le marché français et une partie pour le marché américain, par exemple, tout en recourant à d'autres achats au cours du jour.

Il faut enfin insister sur un aspect extrêmement important : la création de nouveaux gazoducs en Europe, en Turquie au Proche-Orient. Il y a des projets pour amener du gaz de Russie en traversant l'Allemagne, avec des pipelines sous la mer Baltique, là où demeurent des mines datant de la Seconde guerre mondiale.

En matière pétrolière, le fait d'avoir augmenté ses capacités de raffinage a permis à la France en tous temps de faire face à différents chocs. De façon similaire, avoir plus de capacités d'importation est sans doute une manière d'absorber demain d'autres chocs. Diversifier les sources d'approvisionnement est en effet essentiel, cela a été une constante de la politique énergétique française.

Un autre objectif apparaît qui, peut-être demain, permettra de rééquilibrer un peu nos ressources entre les points de transformation et les points d'importation. Aujourd'hui, le gaz vient du Nord et de l'Est, alors qu'il y a aussi des besoins dans le Sud-ouest et dans le Sud de la France. Une plus grande fluidité sur le marché permettrait de mieux maîtriser le système gazier français en cas de crise, sachant qu'on n'est jamais à l'abri d'un éventuel risque technique voire d'une crise politique.

Cette fluidité sur le marché gazier européen existe insuffisamment aujourd'hui. Le marché gazier européen actuel est un marché de contrats de long terme, avec des contrats de 15-20 ans. Au fil du temps, ils vont diminuer mais pour l'instant il n'y a pas de liquidités, ce qui limite les chances d'avoir des prix de l'énergie plus bas. Accroître la concurrence sera un moyen d'avoir une diminution des prix profitables pour le consommateur français. De ce point de vue, une augmentation des capacités éventuelles est un atout.

Plusieurs journaux se sont interrogés sur l'éventuelle surcapacité. C'est en partie un faux débat. D'ailleurs certains pays qui ont des terminaux GNL partiellement sous-utilisés considèrent que c'est une chance. Néanmoins, aujourd'hui, il y a beaucoup de réticences pour des projets d'investissement dans tous les pays européens, avec le phénomène NIMBY ("*not in my back-yard*" = « pas dans mon arrière cour »), notamment en Espagne, en Italie, peut-être un peu moins dans les pays anglo-saxons.

D'une manière générale, on observe aujourd'hui que le régime gazier est libéralisé avec une politique d'investissement classique. Les décisions finales d'investissements appartiennent aux opérateurs concernés, certes, mais à la condition que leur projet soit compatible avec l'ensemble des règles en matière de sécurité et en matière environnementale. Naturellement, les décisions d'investissement doivent correspondre à un seuil minimal de rentabilité économique. L'Etat interviendra éventuellement sur ces conditions économiques d'utilisation d'un terminal dans la mesure où les opérateurs décidant de réaliser leurs investissements souhaiteraient soit de solliciter un tarif d'utilisation de leur terminal méthanier (puisque ce sont des activités régulées par le régulateur sous le contrôle des ministres de l'économie et de l'énergie), soit demanderaient une exemption tarifaire.

## ANNEXE 5

## SOMMAIRE DE LA REVUE DE PRESSE

*Projet de terminal méthanier à Antifer*

Nombre d'articles : 204 entre juin 2007 et janvier 2008

Support	Date
www.funboard76.com	janvier-07
L'unité normande	juin-07
www.drakkaronline.fr	26-juin-07
La lettre de Haute-Normandie	20-juil-07
Surf session	août-07
Filfax	1-août-07
Le journal du Médoc	10-août-07
Havre libre	15-août-07
Le Havre Presse	15-août-07
Le Progrès	15-août-07
La Tribune	16-août-07
www.drakkaronline.fr	24-août-07
Les Echos	28-août-07
La Tribune	30-août-07
La lettre de Haute-Normandie	31-août-07
Revue de l'énergie	1-sep-07
La Croix	7-sep-07
Le journal de la marine marchande	7-sep-07
Le télégramme de Brest	7-sep-07
Filfax	13-sep-07
Le journal du Médoc	14-sep-07
www.abcbourse.com	17-sep-07
www.boursedirect.com	17-sep-07
www.infoceane.com	17-sep-07
www.infoceane.com	18-sep-07
La voix du Nord	19-sep-07
Paris-Normandie	19-sep-07
www.lavoixeco.com	19-sep-07
www.paris-normandie.com	19-sep-07
Filfax	20-sep-07
Le Phare Dunkerquois	20-sep-07
Paris-Normandie	20-sep-07
La lettre de Haute-Normandie	21-sep-07
www.infoceane.com	21-sep-07
Le Courrier Cauchois	22-sep-07
www.nordeclair.fr	22-sep-07
Ouest France	24-sep-07
Le Havre presse	25-sep-07
Le Havre presse	26-sep-07

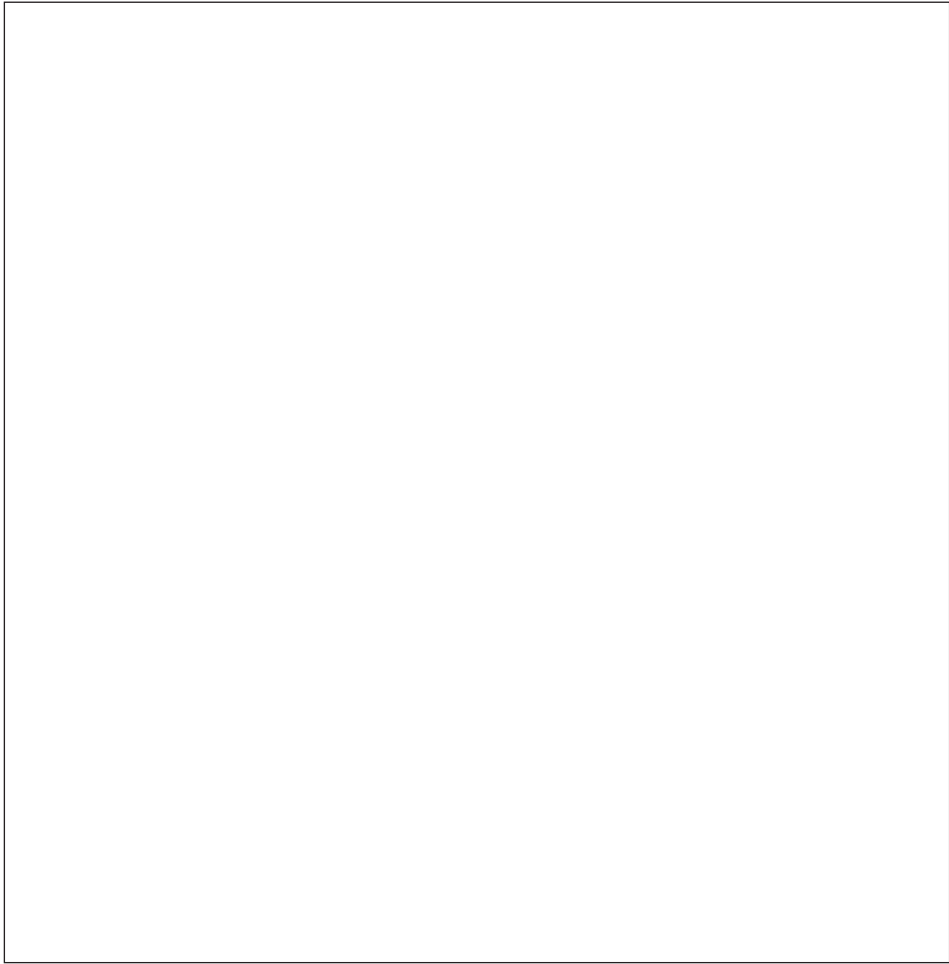
Le Havre presse	26-sep-07
www.meretmarine.com	26-sep-07
Filfax	27-sep-07
First éco	27-sep-07
Usine nouvelle	27-sep-07
www.infoceane.com	27-sep-07
La lettre de Haute-Normandie	28-sep-07
L'Antenne	28-sep-07
Le Courrier Français	28-sep-07
www.drakkaronline.fr	28-sep-07
www.elus76.com	28-sep-07
Havre libre	29-sep-07
Le Courrier Cauchois	29-sep-07
Le Havre presse	29-sep-07
Le Progrès	29-sep-07
Bulletin économique	octobre-07
Le journal des propriétaires du Médoc	octobre-07
URBIS	octobre-07
Club de la presse	octobre-07
Havre libre	2-oct-07
Le Havre presse	2-oct-07
Le Progrès	2-oct-07
www.paris-normandie.com	2-oct-07
Filfax	3-oct-07
www.infoceane.com	3-oct-07
Havre libre	4-oct-07
Le Havre presse	4-oct-07
Le Havre presse	4-oct-07
Le Progrès	4-oct-07
Filfax	5-oct-07
Le littoral de Charente Maritime	5-oct-07
Le Courrier Cauchois	6-oct-07
Club de la presse	8-oct-07
Havre libre	8-oct-07
Le Havre presse	8-oct-07
Le Havre presse	8-oct-07
Le Progrès	8-oct-07
Paris Normandie	8-oct-07
Paris Normandie	8-oct-07
Havre libre	9-oct-07



Le Havre presse	9-oct-07
Le Progrès	9-oct-07
Havre libre	11-oct-07
Le Progrès	11-oct-07
Le journal du Médoc	12-oct-07
Presse Normande	12-oct-07
Transport actualités	12-oct-07
Filfax	13-oct-07
Havre libre	13-oct-07
Le Havre presse	13-oct-07
www.infoceane.com	13-oct-07
www.infoceane.com	15-oct-07
www.lemonde.fr	15-oct-07
Le Monde	16-oct-07
www.drakkaronline.fr	18-oct-07
Havre libre	19-oct-07
Le Havre presse	19-oct-07
Le Progrès	19-oct-07
www.drakkaronline.fr	19-oct-07
www.infoceane.com	19-oct-07
Le Courrier Cauchois	20-oct-07
Libération	22-oct-07
www.liberation.fr	22-oct-07
www.energie2007.fr	24-oct-07
Le journal du Médoc	26-oct-07
Filfax	27-oct-07
Le Courrier Cauchois	27-oct-07
Une pointe pour tous	31-oct-07
Repères	novembre-07
Haute Saitonge	2-nov-07
Journal de Criquetot	2-nov-07
Le journal du Médoc	2-nov-07
Le Courrier Cauchois	3-nov-07
Club de la presse	5-nov-07
Le journal des entreprises	5-nov-07
www.futuristiktrader.daily-bourse.fr	7-nov-07
La gazette du Nord-Pas de calais	8-nov-07
Journal de Criquetot	9-nov-07
presse normande	9-nov-07
Havre libre	10-nov-07
Le Havre presse	10-nov-07
Le Progrès	10-nov-07
Le Havre presse	11-nov-07
Aujourd'hui en France	12-nov-07
Club de la presse	12-nov-07
Havre libre	12-nov-07
Le Courrier Cauchois	12-nov-07
Le Havre presse	12-nov-07

Le Progrès	12-nov-07
Havre libre	13-nov-07
Le Havre presse	13-nov-07
Le Progrès	13-nov-07
Filfax	14-nov-07
Havre libre	14-nov-07
Le Progrès	14-nov-07
www.drakkaronline.fr	14-nov-07
www.infoceane.com	14-nov-07
Energie plus	15-nov-07
www.meretmarine.com	15-nov-07
Le Havre presse	17-nov-07
Havre libre	20-nov-07
Le Progrès	20-nov-07
Havre libre	21-nov-07
Le Havre presse	21-nov-07
le Courrier Cauchois	23-nov-07
Le journal de la marine marchande	23-nov-07
Transport actualités	23-nov-07
Le Havre presse	26-nov-07
Havre libre	27-nov-07
Le Havre presse	27-nov-07
Le Monde économie	27-nov-07
Le Progrès	27-nov-07
La lettre de Haute-Normandie	30-nov-07
La République des Pyrénées	30-nov-07
L'éclair	30-nov-07
Le Journal des propriétaires	décembre-07
Normandie magazine	décembre-07
Havre libre	1-déc-07
Le Havre presse	1-déc-07
Le marin	7-déc-07
www.meretmarine.com	7-déc-07
www.infoceane.com	11-déc-07
Filfax	12-déc-07
Le Courrier de l'Eure	12-déc-07
Le Courrier Cauchois	14-déc-07
www.localtis.info	14-déc-07
www.romandie.com	14-déc-07
AFP économique	15-déc-07
AFP Mondiale	15-déc-07
La Chronique de Normandie	17-déc-07
Le Havre presse	17-déc-07
Les nouvelles Calédoniennes	17-déc-07
Ouest France	17-déc-07
Energie	18-déc-07
Filfax	18-déc-07
Le Havre presse	18-déc-07

www.drakkaronline.fr	18-déc-07
www.infoceane.com	19-déc-07
www.meretmarine.com	19-déc-07
Le marin	21-déc-07
Le Progrès	21-déc-07
La Chronique de Normandie	24-déc-07
L'antenne	24-déc-07
Le lien	janvier-08
Le Havre presse	3-jan-08
La Chronique de Normandie	7-jan-08
Le Havre presse	9-jan-08
Filfax	10-jan-08
www.infoceane.com	10-jan-08
Le Courrier Cauchois	11-jan-08
Le journal des Maires	15-jan-08
Le Courrier Cauchois	18-jan-08
Filfax	19-jan-08
Le Havre presse	21-jan-08
L'antenne	24-jan-08
Le lien	jan-08
Le Havre presse	3-jan-08



**Commission nationale**  
**du débat public**  
6 rue du Général Camou  
75007 Paris  
Tél. : 01 42 19 20 26  
Fax : 01 42 19 17 90  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public